This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III A. 39

Solid originals 8-ao.

L'ENSEIGNEMENT

DU PEUPLE.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE,

PAR

E. QUINET,

Représentant du Peuple.

PARIS,

CHAMEROT, LIBRAIRE,

RUE DU JARDINET, 13,

1850.

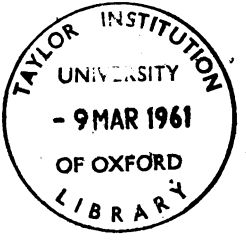
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 9 MAR 1961
OF OXFORD
LIBRARY

L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE.

I

Une cause de servitude volontaire.

Le 24 février, un miracle social met dans les mains de la France le choix de ses destinées. La France, librement consultée, répond en se plaçant dans l'échelle des peuples libres entre le Portugal et Naples. Il doit y avoir une cause de cette servitude

volontaire; l'objet de ces pages est de rechercher cette cause, et, s'il se peut, d'en préserver l'avenir.

Lorsque la France républicaine ressaisira ses destinées, quelle solution apportera-t-elle aux problèmes qui se poseront devant elle? Où est le principe qui survivra aux subtilités sous lesquelles la liberté a été étouffée? Ce jour-là, le sphinx dévorera quiconque ne répondra pas à la question.

Certain que les obstacles ne serviront encore une fois qu'à élever la Révolution française à une nouvelle puissance, et qu'il faut déjà songer à organiser une victoire inévitable, je veux chercher, ici, sur quel principe devra être établi l'enseignement dans la Démocratie. Ce problème touchant à toute l'organisation sociale, si la solution que je propose est la vraie, il n'est pas impossible qu'il en rejaillisse quelque lumière sur ceux mêmes qui semblent s'en écarter le plus.

Qu'est-ce en soi que la question de l'enseignement? Une question de direction mo-

rale. Tout se réduit à demander où est désormais le principe d'autorité. On répond : Dans la religion. J'accepte cette réponse, mais j'insiste et je demande à mon tour : Quelle religion ?

Il est trop manifeste que nulle autorité ne peut s'établir sur le principe de trois ou quatre cultes qui, se niant mutuellement, se détruisent l'un par l'autre. Asseoir la société française sur cette base, c'est l'asseoir dans le vide sur le trépied de l'éternelle anarchie.

Nous sommes accoutumés, en France, à considérer les religions comme un élément particulier qui se développe indépendamment des autres éléments de la société. Personne n'a plus contribué que Montesquieu à consacrer cette opinion dans l'*Esprit des lois*. Ce sont les pieds d'argile du colosse.

Ce grand esprit croit que partout la religion s'est accommodée à la forme politique, et il ne voit pas, au contraire, que c'est la forme politique qui partout s'est réglée sur le moule de l'institution religieuse.

Il croit que la religion ne doit pas donner des lois; et il ne voit pas que partout, sous toutes les formes, la religion est la loi des lois, c'est-à-dire celle sur laquelle toutes les autres s'ordonnent.

Il croit que plus la religion est sévère, plus les lois civiles sont douces, que le principe de la fatalité peut être dans le dogme, celui du libre arbitre dans le code; et il ne voit pas que la substance de la religion et de la vie civile est la même.

C'est Montesquieu qui a enseigné aux publicistes à considérer l'élément religieux comme un accessoire sans relation nécessaire avec la vie politique des peuples. Tant que cette mère d'erreurs subsistera, les discussions se passeront à la surface des choses; il n'est pire joug que celui d'une idée fausse.

Qui ne voit, en effet, que cette manière d'envisager les religions est la plus sûre garantie contre toute émancipation des sacerdoces? Si la constitution religieuse est un fait insignifiant, sans relation avec les

autres, pourquoi la changer, pourquoi la réparer? Une révolution religieuse serait peine perdue.

Dans les pays où les cultes sont envisagés à ce point de vue, l'ancienne croyance, quoique toujours s'affaiblissant et réduite à l'apparence, ne reste pas moins souveraine. On crée deux mondes distincts : l'un comprend la société politique, l'autre la société spirituelle. Ce divorce, qui est dans les esprits, passe dans les choses. Ces pays font des révolutions politiques et point de révolutions religieuses, parce qu'ils n'ont plus assez de foi pour cela. Ils se contentent de distinguer la vie publique d'avec la vie intérieure. Ils ont un pied dans l'État, un autre dans l'église. Mais si, après s'être placés dans l'impossibilité de faire une révolution religieuse, ils renoncent à cette séparation des choses civiles et des choses ecclésiastiques, qui pour eux est la loi de salut, ces mêmes États sont en péril de mort.

Là au contraire où la religion, prise par

tout le monde au sérieux, a été considérée comme ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire comme la substance des lois, des gouvernements, des mœurs, on a pensé que l'on ne pouvait rien changer si l'on ne changeait d'abord la religion; d'où il est arrivé que les peuples le plus profondément croyants ont fait des révolutions religieuses, et que ceux qui le sont le moins, se sont mis dans l'impossibilité d'en faire. En sorte que, par excès même d'indifférence, ils se sont rendus, pour ainsi dire, incapables d'échapper au joug de la religion qu'ils n'ont plus.

Où la révolution religieuse a précédé la révolution politique, il est certaines conquêtes morales sur lesquelles personne ne songe à revenir. Partout, au contraire, où la révolution politique s'est accomplie sans que la religion nationale ait été modifiée, vous voyez au même moment d'incroyables progrès et des retours plus incroyables encore. Dans les temps les plus calmes, vous découvrez, sous le gouvernement le plus libre, l'ancien fonds persistant d'un gou-

vernement absolu. Vous ne pouvez dire d'aucune réforme, même la plus insignifiante, qu'elle est irrévocablement acquise. Vous passez en un jour de l'extrême liberté à l'extrême servitude; vous touchez à la fois les temps les plus opposés, toujours ballottés entre le moyen âge et la Convention. Dans ces pays, la Révolution n'a pas jeté l'ancre. Le passé vient la ressaisir jusque dans le port. Ils semblent condamnés à d'éternelles tempêtes.

Je connais tel de ces États où l'on passe la journée à se demander si l'on sera gouverné le soir par Babeuf ou par Grégoire VII, ou encore par tous les deux à la fois, ce qui n'est point impossible. Là il n'est jamais certain que deux et deux font quatre. La chose est solennellement contestée tous les quinze ans en présence de tous les pouvoirs de l'État; et l'on n'imagine pas quelle dépense d'éloquence il se fait à ces occasions pour et contre. Cela forme une partie des monuments oratoires de ces populations.

Au reste, la complaisance que ces peuples mettent à se laisser asservir est ce qui trompe le plus les princes et les pouvoirs publics. Elle devient pour eux une tentation prodigieuse à laquelle nul d'entre eux n'a encore su résister; et c'est là ce qui cause leur ruine violente. Une telle commodité d'usurpation les poussant à abuser de la servitude, ils ne tardent pas à la détruire par son insolence même; car ces peuples semblent ne s'apercevoir qu'ils ont perdu quelque chose, que le jour où il ne leur reste plus rien à perdre. Alors, on les voit regagner en un jour, en une heure, fort au-delà de ce qu'ils se sont laissé enlever, quelquefois en un demi-siècle.

En 1617, le plus grand esprit de l'Italie écrivait ceci : « Je ne croirai jamais à un » changement dans l'État si je n'en vois un » dans la religion. Mais on ne s'aperçoit pas » que rien de pareil se prépare ; au con- » traire, l'ancienne s'invétère de jour en » jour. »

Ainsi, ce qui frappe dans ces États, c'est

que l'indifférence totale en matière religieuse les aveuglant sur l'importance des questions de cette nature, ils sont infailliblement dupes dans toute affaire où la religion est mêlée.

Que nous fait, disent-ils, cette religion? Vaut-elle la peine qu'on s'en occupe? Elle est morte! Disant cela, ils sont liés et garrottés; ceux qui ne le sont pas s'amusent à garrotter les autres.

Peu importe, reprennent-ils; cette Église, il est vrai, commande nos armées; elle dirige notre gouvernement, elle nomme nos inquisiteurs d'État, elle fait le plan de nos expéditions, elle ordonne, elle règne, elle gouverne; mais, encore une fois, qu'est-ce que cela prouve? Elle n'existe pas.

Après cela, qui se chargera de démontrer que si telle religion est morte, comme on le dit, là précisément est le danger; qu'une religion vivante peut bien imposer à un État une forme despotique, mais que du moins elle lui communique une partie de sa force, tandis qu'une religion morte

communique infailliblement sa mort à l'État, au peuple qui y reste politiquement et organiquement attaché. Liez donc un vivant à un cadavre, et dites-moi s'il n'y a, dans cet arrangement, nul inconvénient pour le premier. Ce que les anciens craignaient le plus était la contagion de la mort des dieux.

Inutiles discours, incompréhensible métaphysique! Ils veulent continuer de marcher jusqu'au bout enchaînés au moyen âge sans regarder une seule fois cette difficulté en face.

Est-ce pusillanimité d'esprit? Mais comment taxer de pusillanimes des gens si intrépides? Le monde romain a péri pour cela. Que disait-il par la bouche de Pilate et de Festus? « Ce sont des subtilités dont nous » ne nous occupons pas; nous les laissons » aux Juifs. » Vous savez ce qui en arriva.

Puisque le raisonnement sur ce sujet paraît inutile, je me contenterai de rapporter l'histoire qui suit : elle se passait mille ans avant J.-C.

Des captifs, les uns prisonniers de guerre, les autres enlevés sur les rivages, étaient entassés dans une galère grecque de Ténédos; et le maître du vaisseau cinglait vers un port d'Italie où il devait les vendre. Au milieu de la nuit, les captifs brisent leurs liens; ils s'emparent de l'équipage. Ce fut une grande fête; l'océan n'avait pas encore entendu de pareils cris de joie.

L'un des prisonniers s'approcha de ses compagnons, et leur dit : « Une chose m'inquiète, c'est de voir que vous laissez le gouvernail entre les mains qui vous conduisaient au marché. » En effet, un vieillard qui semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui, tenait le gouvernail, et il avait ses yeux attachés sur une étoile.

« Eh! quoi, répondirent les captifs, ne voyez-vous pas que ce vieillard regarde dans les nues, et qu'il ne se mêle en rien de ce qui se passe parmi nous? Vous avez peur de ce bâton vermoulu dans ses mains tremblantes; mais voyez donc son âge :

c'est vraiment folie de croire qu'il pourrait mouvoir ce vaisseau. Vous avez, mon ami, besoin d'ellébore. Ainsi ils renvoyèrent le bon conseiller, et ils continuèrent de cingler joyeusement vers les Iles Fortunées.

Cependant le vieillard, toujours souriant, ne quittait pas le gouvernail; il fit si bien qu'en rasant un rivage d'un seul coup de timon, voilà le vaisseau dans le port. C'était justement celui de Tarente, fameux entre tous pour la vente des esclaves. En un moment, les marchands qui attendaient la cargaison se précipitent armés sur les captifs; ils leur rendirent leurs chaînes, et chacun d'eux fut vendu vingt deniers. Depuis ce moment, aucun d'eux n'entendit jamais parler d'un vaisseau sans demander qui tenait le gouvernail.

Cette histoire est trop ancienne, dites-vous; je le veux bien. Ecoutez donc cette autre, elle est tout aussi vraie, mais elle a deux mille ans de moins.

Il s'agit d'un fondeur de Florence, vrai patriote, qui toute sa vie chercha le bien et

mourut désespéré de ne l'avoir pas trouvé. Il voulut un jour couler la statue d'un héros pour en faire don à sa patrie; par malheur, il n'avait dans son atelier que le moule d'un cheval de quadrige. Peu importe, pensa-t-il en lui-même; je combinerai si bien les matières que je réparerai cet inconvénient; et, en effet, il versa dans le moule les matières les plus précieuses, l'or et l'argent mêlés d'une manière admirable.

C'est étonnant, dit-il, lorsque l'œuvre fut achevée; je voulais un héros, et je n'ai qu'un cheval. Evidemment ma combinaison ne vaut rien. Brisant la statue, c'est, dit-il, la faute de l'or et de l'argent; essayons le bronze, voilà le vrai métal du sculpteur. Il employa ce qui lui restait de bien à se fournir d'un bronze sans défauts; versant ce nouveau métal dans le même moule, il resta quelque temps plein d'angoisse, jusqu'à ce que l'œuvre fût achevée. Quoi, dit-il, lorsqu'il la vit, encore une fois un cheval, et je n'obtiendrai jamais le héros! Le sort

est jeté sur ma maison. Et il brisa la statue de bronze comme il avait fait de celle d'or et d'argent.

Ces riches métaux sont perfides, reprit-il en lui-même; ce qui rendra ingénument ma pensée, c'est la pure argile, fille innocente de la terre.

Ayant rempli l'ancien moule d'argile, il lui donna le temps de sécher. Après quoi, dans une inquiétude inexprimable, il jeta de nouveau les yeux sur son œuvre; et c'était encore une fois un cheval d'argile au lieu d'un héros. De nouveau il brisa la statue; il la mit en poussière, et cette fois, il tomba dans le désespoir. Quoi! disait-il, j'ai usé de toutes les forces de la création, et je n'ai jamais pu changer la forme ancienne. La malédiction est sur moi!

Ainsi, il se plaignait de la destinée, et ses amis ne purent jamais lui faire comprendre que, pour changer une forme, il faut changer le moule.

O mes amis, artistes incomparables, combien de fois avez vous déjà brisé votre

statue ! en 1789, en 1815, en 1830, en 1848 ! toujours l'ancienne forme, toujours le cheval du quadrige et jamais le demi-dieu ! prenez garde d'épuiser vainement, dans ce travail, toute l'argile du globe !

II

L'expérience.

Pendant dix ans j'avais travaillé sans relâche à démontrer deux choses : l'une, que tous les Etats catholiques périssent ; l'autre, que la liberté politique est irréalisable dans ces sortes d'Etats. J'avais montré l'Italie esclave de toute l'Europe, l'Espagne esclave au dedans, le Portugal esclave au dedans et au dehors, l'Irlande esclave de l'Angleterre, la Pologne esclave de la Russie, la Bohême, la Hongrie, esclaves de

l'Autriche, l'Autriche elle-même, mère de toute servitude, dans la servitude de la Russie. Cherchant le même avertissement au delà de l'Europe, j'avais montré, en Amérique, d'un côté la fortune croissante des Etats-Unis hérétiques, de l'autre, la servitude des démocraties et des monarchies catholiques dans les Etats du Sud; chez les premiers, Washington, chez les seconds, Rosas.

Frappé de cette démonstration de ruines qui ne souffre aucune exception sur toute la surface du globe, j'avais adjuré mon pays, tout en conservant et respectant la liberté de conscience, de se garder politiquement et temporellement de la domination catholique, puisque chez tous les peuples modernes elle avait été l'avant-courrière de la dissolution et de l'asservissement.

Cent fois j'avais posé la question dans les termes suivants : Voyez l'histoire des peuples liés à la papauté; tous ils sont tombés. Vous seuls restez encore debout; prenez

garde dans ce chemin qui a mené tous les autres à la ruine. Je n'envisage pas ce que l'Eglise romaine est ou n'est pas dans le royaume invisible; mais je dis, j'affirme qu'au seul point de vue temporel, tout peuple qui identifie sa destinée avec celle de l'Eglise romaine est un peuple perdu. Si vous croyez, conservez votre foi. Si vous voulez rester un peuple, faites que votre église n'intervienne en rien dans la conduite de vos affaires.

Du reste, je savais combien cette séparation que je demandais est chose difficile; car j'avais toujours tenu pour certain qu'une religion nationale est le principe fondamental sur lequel s'ordonne l'Etat, et qu'en quelque situation qu'elle se trouve, aussi longtemps qu'elle subsiste ou paraît subsister, elle communique à une nation ou la durée, ou l'être, ou le semblant, ou le néant, sans qu'aucun des efforts faits pour contrarier cette loi puisse réussir à en détruire entièrement l'effet.

Telles étaient les idées que je travaillais

à faire prévaloir au moment de l'explosion du 24 février. Ce jour-là je crus à l'émancipation de la France... Vous qui voulez connaître combien il y a loin d'une pensée démontrée à une pensée réalisée, et combien de fois il faut recommencer le même ouvrage, c'est pour vous que j'achève ce récit.

J'étais, dis-je, tout plein de l'idée du péril permanent que fait courir à la France sa solidarité avec le catholicisme. Le lendemain du jour d'émancipation, d'ardents amis me pressent d'accourir au pied de la montagne Geneviève. Il s'agissait pour nous d'inaugurer de nos mains la victoire de la philosophie. J'arrive; la place était déjà remplie d'un peuple frémissant d'enthousiasme. Je m'arrête au bord de la fosse où l'arbre allait être enraciné. Sur l'autre bord était notre maire, le sculpteur David d'Angers, qui n'a point, j'imagine, perdu le souvenir de ce moment. Un murmure solennel s'échappe de cette foule attendrie. Elle se découvre, il se fait un mo-

ment de silence sacré. Du fond de la terre surgit, porté par l'enthousiasme, un homme en surplis. Il ouvre ses lèvres auxquelles étaient suspendus des milliers d'hommes ; et voici les paroles qui tombent dans la fosse: « Messieurs, cet arbre de la liberté vous est donné par les dames du Sacré-Cœur. » — Mille voix répondirent; l'accent en monta jusqu'aux nues ! O sublime ironie de la Bible, je te savourai en ce moment dans toute ta grandeur! Ton enseignement ne sera pas perdu pour moi!

Que signifiait le baptême qu'était allée chercher la révolution de 1848? le voici :

En France, toute révolution qui reconnaît qu'elle n'a pas en soi une force morale assez grande pour soutenir et sauver la société est une révolution qui se livre. Déclarer qu'elle a besoin d'une autre puissance que la sienne, c'est tomber sous la dépendance de cette puissance étrangère. Rien au monde ne peut corriger ce premier manque de foi.

Quelle est la différence de la révolution

de 1789 et de celle de 1848? La première a cru qu'elle pouvait sauver le monde par sa propre énergie spirituelle; elle a enfanté les grandes choses et les grands hommes que l'on connaît. La seconde a cru qu'elle ne pouvait sauver le monde si elle n'avait l'appui du prêtre. Elle est allée nécessairement aboutir à l'expédition romaine.

Singulière idée de croire que les révolutions se sauvent par la timidité d'esprit! Se faire petites, se renfermer dans une seule question, mauvaise politique pour elles. La condition de leur succès est d'intéresser à leur victoire et de ranger en bataille toutes les facultés de l'esprit humain. Le mot de Danton n'est pas seulement vrai contre les armées étrangères; il l'est cent fois davantage contre les puissances coalisées de la tradition.

La Révolution de 1848 a recommencé le jeu de Sixte V. Elle a cru faire son chemin en s'inclinant et s'appuyant sur des béquilles. Il ne faudrait pourtant pas en prendre l'habitude; car ce moyen ne réussit

pas à tous ; il serait temps peut-être de se redresser et de montrer que l'on peut comme d'autres se tenir sur ses pieds.

La scène de la bénédiction des arbres de la liberté a été répétée, pour ainsi dire, chaque jour dans l'Assemblée constituante. Que l'on ne dise pas qu'un peuple ne perd rien dans le servage. Dès les premiers moments on put voir combien le principe vital de la société française avait été dénaturé pendant cette captivité étrangère où la France avait été retenue depuis Waterloo. Combien d'idées avaient été ensevelies, sous terre, depuis les invasions ! combien avaient subi la rouille ! l'esprit national paraissait avoir perdu sa trempe.

Un prisonnier retenu longtemps dans les ténèbres, s'il est brusquement délivré, est blessé par la lumière ; de même, la France ne pouvait plus supporter l'éclat des principes de droit public qui avaient fait son émancipation il y a un demi-siècle. Il fallait d'abord que ces principes fussent non seulement voilés, mais niés.

On en vit un exemple saisissant dès la première séance.

L'assemblée, sortie de la fournaise de la révolution, se plaça aussitôt par le choix de son président sous l'invocation du parti catholique; et les masses de ténèbres, accumulées dans l'*Histoire parlementaire*, devinrent comme la doctrine officielle de notre régénération.

Le lendemain, il se trouva un ministre, homme de talent et de cœur, qui crut qu'une question aussi débattue que celle du divorce, résolue chez toutes les nations civilisées, hormis les nations catholiques, Prusse, Allemagne, Hollande, Russie, pays Slaves, Suède, Grèce, Moldavie, Valachie, Angleterre, États-Unis, Suisse, Autriche même, n'avait besoin que d'être présentée pour être acceptée en France le lendemain d'une révolution démocratique. Qui ne se souvient de l'affreux scandale qu'excita parmi nous un pareil projet de loi?

Comment! proposer que la doctrine ca-

tholique sur le mariage cessât d'être imposée comme règle de droit civil même à ceux qui ne sont pas catholiques! Blesser ainsi la loi suprême d'intolérance! Prendre au sérieux la liberté des cultes! la faire entrer, comme nos pères, dans le droit civil! Il n'y eut qu'une voix pour condamner un pareil blasphème! c'était, disait-on, détruire la famille. Rien qu'un juif avait été capable de cette énormité. Il retira sa proposition et fit bien. *Nous nous signâmes plus de dix fois*, comme dit Brantôme du chevalier Bayard. Nous débutâmes ainsi, en nous plaçant dès l'origine au-dessous du droit public de l'Autriche, et tout fut réparé, grâce à Dieu.

Lecteur, dis-moi à quelle époque de l'histoire profane ou sacrée s'adressent les paroles suivantes de Montesquieu : « Une » bigoterie universelle abattit les courages » et engourdit tout l'empire. »

Je continue.

Quand on vit la France de 1848 débuter ainsi sur une question aussi élémentaire,

on put se demander jusqu'où irait la chute.

Étrange avertissement que celui d'une révolution triomphante qui commençait par s'agenouiller devant ses ennemis implacables et par leur demander grâce ! Les vainqueurs voulurent à tout prix se faire amnistier ; et comme en cela même on ne garda pas la mesure, plus on suppliait les vaincus et plus ils devenaient hautains. Bientôt, comme cela était inévitable, ceux-ci arrivèrent au mépris, soupçonnant que l'on ne pouvait se passer d'eux, et que tant d'humilité de la part des victorieux venait peut-être de quelque manque de foi dans la victoire.

Au milieu de ce renversement imprévu, le parti du clergé fut le seul, qui, passé le premier moment de confusion, s'orienta aussitôt du haut de ses tours, le seul qui retrouva sa voie, le seul qui sut profiter de tout, le seul qui, pendant que les autres s'agitaient et se remuaient sans profit, saisissait d'une main sûre l'avenir du lendemain.

L'indifférence en matière religieuse s'alliant chez un grand nombre des républicains de la constituante à une secrète peur de se commettre avec la puissance du clergé, il arriva qu'ils furent à la fois dupes et de leur peur et de leur indifférence. L'une les conduisait à faire d'énormes concessions que l'autre leur faisait regarder comme insignifiantes; si bien que, chaque jour, ils s'enchaînaient davantage, sans même l'apercevoir; et c'était là une triste épreuve pour ceux qui, étrangers à une pareille illusion, assistaient à cette renaissance de la servitude sans pouvoir l'empêcher. Que le ciel leur épargne une nouvelle expérience de ce genre! Car si un tel spectacle est cruel dans tous les cas, il devient insupportable quand ce sont les amis les plus sûrs, les plus éprouvés de la liberté qui, à leur insu, travaillent à la détruire.

L'illusion était si complète que l'on renversait presque toujours d'une main ce que l'on faisait de l'autre.

On voulait, par exemple, la liberté de l'enseignement; mais en votant, presque sans tolérer de discussion, le salaire des clergés, on rendait cette liberté impossible, puisqu'on détruisait ce qui en est la première condition, l'égalité.

On proclamait l'égalité des cultes; mais on décidait que cette déclaration serait inaugurée par Monseigneur l'archevêque de Paris; en sorte que tous ceux qui ne voulaient pas faire profession de foi catholique étaient exclus par le fait de la déclaration de l'égalité des cultes.

Dans leur langage officiel, les plus anciens républicains, ceux qui avaient acquis le droit de parler au nom de la Révolution, déclaraient la France républicaine et catholique. Si un ministre ouvrait la bouche pour parler du pape, c'était le *Guide de nos consciences*. Par des paroles et des actes de ce genre, on pensait ne rien faire autre chose que conquérir à la République la faveur de l'Église, et l'on ne sentait pas que l'on était, soi-même, envahi et conquis. On

pensait que ces principes de convention n'auraient pas de conséquences; et l'on ne voyait pas que l'on semait derrière soi les dents de Cadmus, qu'on se plaçait sur une pente invincible, que de telles paroles et de tels actes, c'étaient des chaînes. On se vantait de vaincre ainsi l'hostilité du clergé, et l'on ne soupçonnait pas que chacune de ces victoires était une ruine. A la fin, d'habiletés en habiletés, de succès en succès, de triomphes en triomphes, on se réveilla dans le gouffre de l'expédition catholique de Rome. Est-il bien sûr que le réveil soit complet?

Otez de la discussion une certaine fièvre contre les personnes ou contre les systèmes politiques, est-il bien sûr que cette expérience ait fait tomber les écailles des yeux? Qui a tiré les conséquences des principes? Qui a fait faire un pas à la philosophie? On nous accuse d'être des barbares. Oui, nous sommes, en effet, les vrais compagnons d'Attila. Il suffit de nous montrer dans le lointain l'ombre d'une tiare, voilà

la troupe des barbares qui s'agenouille et demande merci pour tant d'audace.

A-t-on assez vu, assez senti, assez prouvé, assez compris que la France a perdu la clef de sa position, son pas des Thermopyles?

Ah! vous vous flattez de n'avoir frappé, du même coup, que deux peuples étrangers. Détrompez-vous. Après tout, l'Italie pouvait vous dire, comme Ferrucci : *Tu poignardes un homme mort.* Prenez-y garde. C'est bien vous-même que vous avez frappé de l'épée. Fasse le ciel que vous ne vous en aperceviez pas trop tard!

Mais de quoi vais-je m'inquiéter? En identifiant sa cause avec celle du papisme, en extirpant dans son germe le principe de la nationalité italienne, la France a donné à sa religion, le plus grand, le plus auguste, le plus magnifique gage qu'elle eût entre les mains; car elle s'est livrée elle-même; elle a fait, sur l'autel de Saint-Pierre, le sacrifice pieux de sa propre nationalité. Elle s'est, autant que possible, anéantie politiquement dans une immolation mys-

tique. Quoi de plus respectable, quoi de plus saint, que de s'exténuer, de se flageller, de se livrer, de se perdre volontairement en renouvelant contre soi-même les divins stigmates des invasions et des traités de 1815! O céleste suicide! c'est ce que Savonarole appelait pour les nations : l'*Art de bien mourir.*

Oui, il est beau de voir le peuple hébreu s'ensevelir tout vivant pour la gloire de son temple. Qui n'envierait cette gloire! Tous les siècles ont admiré un pareil holocauste. Puisque nous consommons avec la même foi le sacrifice de nous-mêmes, soyons tranquilles! l'avenir saura bien nous payer tous d'une même admiration.

Quand viendra pour l'Occident le jour de la lutte suprême, vous regarderez de tous les côtés de l'horizon, et vous appellerez : Italiens, Hongrois, Romains, Vénitiens, Piémontais, Lombards, Moldaves, Valaques, Polonais, Allemands, ô mes frères, secourez votre frère! la solidarité nous lie, c'est la meilleure des vertus hu-

manitaires. Dérision! chacun d'eux vous montrera en ricanant ses cadavres et les plaies que vous avez faites. Alors, il vous faudra retirer en toute hâte votre couteau sanglant des flancs de l'Italie, et vous en couvrir vous-mêmes; car vous serez seuls ce jour-là pour vaincre. Ce sera votre expiation!

Nul spectacle plus cruel. J'ai vu un grand peuple qui, dans son sommeil, s'était laissé enlever les principes qui font sa force; il était semblable dans cet état à Samson, auquel ses ennemis avaient retranché sa chevelure.

Comment le géant qui faisait la terreur des rois est-il devenu plus faible qu'un roseau? Ses adversaires se jouaient de lui comme d'un enfant, ou plutôt des enfants le menaient à la lisière; ils le couvraient d'opprobres : « Ah! c'est toi qui d'une main renversais les trônes et brisais les armées! c'est toi qui faisais une révolution en te jouant! maintenant que ta force est tombée sous le ciseau, que tu as livré

toi-même le secret de ta puissance, voyons donc, beau roi, ce que tu sais faire!

Et ils continuaient ainsi de le railler. Ils voulurent même l'aveugler en prétendant l'éclairer; ils essayèrent par mille moyens de lui crever les yeux et de le retenir dans les ténèbres. Insensés, qui ne voient pas que si le géant se laisse aveugler, ils sont eux-mêmes perdus, puisque, dans les ténèbres, il ébranlera les deux colonnes sur lesquelles tout subsiste et il s'ensevelira avec eux sous les décombres. Mais, au contraire, s'il veille pour qu'on n'aveugle pas en lui l'œil de la conscience, de la justice, de la raison, au lieu de tout abîmer, il élèvera de ses fortes mains (car je vois déjà renaître la chevelure du Samson tonsuré) la demeure où doivent habiter les trois sœurs, liberté, égalité, fraternité, qui sont dispersées sur la terre.

III

Problème social et religieux.

Le catholicisme étant la religion nationale, comment établir la liberté moderne sur un principe religieux qui la repousse ? Ce problème est le fond de l'histoire de France, depuis soixante ans ; il se retrouve en tout ; il peut être posé dans les mêmes termes pour chacun des éléments de la société laïque.

Car il est certain qu'aujourd'hui du moins la nation française semble ne

vouloir renoncer ni à la religion catholique ni à la liberté moderne ; nous prétendons maintenir l'une avec la ténacité de l'habitude, l'autre, avec l'enthousiasme de la nouveauté. Telle est la vérité pratique. C'est là ce qui complique, pour nous, le problème social de difficultés extraordinaires. Comment les résoudre ? Rien ne sert de supprimer en idée l'un ou l'autre de ces éléments. Encore une fois, la France veut conserver deux contraires. Que doit-il en résulter ? Voilà la question.

Supposez qu'un nouveau changement éclate ; ou le catholicisme sera persécuté, où il s'abritera dans l'indifférence. Dans le premier cas, la persécution servira à le ranimer ; dans le second cas, c'est par l'indifférence qu'il sera sauvé ; dans tous, il survivra, puisqu'au milieu de tant de tourmentes, il ne se découvre aucun système qui se donne hardiment pour son successeur.

Je connais pour les peuples deux moyens d'échapper à la ruine qu'entraîne avec

soi le déclin d'une religion nationale : le premier est de faire une révolution religieuse, c'est-à-dire de substituer à une religion vieillie une religion nouvelle. Les Allemands, les Russes, les Anglais, les Suédois, les Américains des États-Unis, ont grandi par ce système ; mais rien ne marque que vous entriez dans cette voie, et je crois inutile d'y insister davantage.

La seconde manière, convenable aux peuples qui n'ont plus de foi positive, et qui, par là, seraient incapables de réformer leur croyance, est de séparer absolument la société laïque de la société ecclésiastique. Ces peuples peuvent ainsi se sauver du naufrage en rompant le lien qui les rattache politiquement à une église menacée de périr. Ce moyen, toutefois inférieur au premier, ne peut être efficace qu'à condition que la séparation soit absolue; le moindre lien temporel qui subsiste peut amener la ruine ; car ce qui est un déclin pour une église devient aisément une chute irréparable pour une nation.

Combien de nationalités vivantes l'Église romaine n'a-t-elle pas déjà ensevelies sans pâlir ! Quoique déclinant toujours, elle peut encore continuer de régner par son isolement même ; au lieu que la nation qui décline est remplacée aussitôt par une autre qui grandit à sa place. Tel peuple qui croit n'avoir fait que descendre a vraiment disparu dans l'abîme creusé par son église. De là, le cri de salut des états modernes catholiques, depuis l'affaissement successif de leur système religieux, a été celui-ci : Séparation de l'Église et de l'Etat. Voyant la grande nef qui menaçait de sombrer, ils ont coupé le câble. Malheur à ceux qui le renouent !

A ne considérer que les choses temporelles, la condition des peuples est, en effet, toute différente selon qu'ils ont conservé, comme base de l'organisation sociale, le principe de la caste sacerdotale ou selon qu'ils ont échappé à ce régime. Un homme célèbre de notre temps a fait un livre sur la question de savoir : Pourquoi la révolu-

tion d'Angleterre a réussi? Je crains qu'il n'ait omis la cause qui renferme toutes les autres. La révolution d'Angleterre a réussi parce qu'elle a établi un gouvernement de libre discussion sur le fondement d'une religion de libre examen. Le principe politique de l'Angleterre s'est confondu avec son principe religieux; et cette unité a permis à cette société de suivre une marche régulière.

La même chose est bien plus vraie encore des États-Unis. On répète, d'une manière générale, que le développement de la démocratie en Amérique repose sur la religion. Mais, encore une fois, quelle religion? C'est ce qu'il fallait dire. Là encore le principe de la vie politique n'est qu'une conséquence du principe de la liberté religieuse propre à toutes les sectes protestantes. Ainsi s'explique l'assurance avec laquelle cette société s'engage dans l'avenir. Elle marche en ligne droite vers un but auquel tout concourt, sectes religieuses et partis politiques.

Vous demandez en quoi les révolutions d'Angleterre et celles des États-Unis diffèrent des révolutions de France : la réponse à cette question est contenue dans ce qui précède.

Les révolutions d'Angleterre et celles de l'Amérique du Nord se sont identifiées avec le principe de la religion nationale. L'une et l'autre se meuvent dans l'orbite tracée par une religion positive. Il s'ensuit que ces États ne s'avancent jamais aussi loin que la France ; mais aussi il est certaines bornes au delà desquelles ils ne peuvent reculer jamais.

Dans un temps où la logique des principes se montrait à nu, Charles II, Jacques II d'Angleterre, catholiques de cœur, se croient liés par un engagement de conscience à l'absolutisme politique comme à une conséquence nécessaire de leur foi.

Réciproquement, la haine invétérée de l'Angleterre pour le papisme n'était pas seulement une fièvre religieuse ; c'était une horreur naturelle pour le principe de la

servitude chez un peuple qui travaillait à fonder sa liberté.

L'Angleterre aristocratique s'ordonne au XVIIe siècle sur le plan de l'aristocratie de l'église épiscopale.

La démocratie des États-Unis s'ordonne au XVIIIe siècle sur le principe de la démocratie de l'église presbytérienne. Ces deux États fondent leur constitution politique sur leur constitution religieuse.

Lorsque les pays où la religion repose sur le principe de la liberté d'examen viennent à s'émanciper politiquement, la liberté reste quelque chose de sacré pour tous les partis; elle conserve dans la politique le caractère qui lui a été imprimé par la religion.

Dans les pays, au contraire, où la liberté d'examen est proscrite par le principe religieux, la liberté politique, même consacrée par les chartes écrites, est longtemps regardée comme une étrangère. Elle a je ne sais quoi de suspect; on sent à toute occasion qu'elle n'est point la fille légitime de la

maison. L'exception est de la tolérer, la règle est de se défier d'elle, car elle touche à l'hérésie; et soit qu'on la combatte ou qu'on la serve, on est toujours disposé à la considérer comme une concession dont il faut s'empresser de profiter ou de s'affranchir.

Qui ne voit, par là, que le problème social repose en France sur des données entièrement différentes de celles de l'Angleterre et des États-Unis? Ici la religion nationale est en pleine contradiction avec la révolution nationale. L'une et l'autre se heurtent directement. De là cette société porte dans ses flancs une tempête éternelle; ni la révolution ne peut se ramener au principe catholique, ni le principe catholique ne peut se ramener au principe de la révolution. La guerre est entre eux par la nature des choses.

Il en résulte que la révolution en France n'est réglée, ni gouvernée, ni limitée par une religion ni par une secte quelconque. Sortie des orbites connues dans le monde civil, on ne peut mesurer sa marche sur

celle d'aucune église. La Révolution française est elle-même son origine, sa règle, sa limite; elle ne s'appuie sur personne; elle ne relève que de soi; elle dit comme Médée: « Moi seule et c'est assez! » Elle fait chaque jour son dogme au lieu de le modeler sur un dogme antérieur; elle-même ignore où elle s'arrêtera, car elle a dépassé les bornes de toutes les croyances positives. Par delà les colonnes d'Hercule de l'ancien monde et du nouveau, le Dieu d'aucun sacerdoce ne lui a dit encore : Tu n'iras pas plus loin!

Un peuple dont la marche s'accomplit régulièrement est celui dont la vie politique n'est que le développement de sa religion nationale; mais si, au contraire, ses institutions politiques ne dérivent pas de ses institutions religieuses, si entre les unes et les autres il y a contradiction, si pour passer de la hiérarchie religieuse à la hiérarchie politique, il faut changer de principe, la vie de ce peuple n'est pas un développement normal, mais une suite de révolutions. Et un pareil ordre de choses ne peut cesser

que par l'un ou l'autre de ces moyens ; soit que la religion nationale ramène à son principe la constitution politique, soit que le contraire ait lieu ; ou encore que l'une ou l'autre soient séparées de manière à n'avoir rien de commun entre elles ; solution qui souvent tentée n'a été encore réalisée pleinement nulle part, et qui, malgré les apparences, est embarrassée de presque autant de difficultés que les deux autres.

La première de ces solutions a été celle de l'Italie. Tant que le principe démocratique y a persisté dans les républiques, il formait une contradiction avec le principe absolutiste de la religion à laquelle appartenait l'Italie, et celle-ci a été travaillée par une suite continuelle de révolutions. L'Italie n'a pu trouver de repos qu'en ramenant le principe de sa constitution politique au principe de sa constitution religieuse, je veux dire en changeant sa liberté contre la servitude et en devenant cadavre, *perinde ac cadaver*, ce qui lui a réussi pendant trois siècles. Depuis qu'elle recommence

de vivre, chaque mouvement, chaque souffle provoque une souffrance intolérable. Tout étant organisé chez elle pour la mort sociale, chaque tentative de vie moderne est une guerre déclarée à la nature des choses et une sorte de crime de lèse-papauté.

La seconde solution paraît devoir être celle de la Russie, le czar devenant peu à peu le grand pontife et le principe politique absorbant chaque jour la religion grecque.

La troisième solution est celle que tente la France.

Qu'est-ce en soi que la forme d'autorité consacrée chez nous, par la religion nationale? L'idéal de l'autorité catholique constituée par le concile de Trente se résume en ceci : L'église est une monarchie; la souveraineté réside dans le chef qui la communique aux inférieurs, sans que les assemblées aient eu en réalité aucune part de souveraineté effective depuis trois siècles.

Comment de cette société religieuse

pouvez-vous déduire la société politique de nos jours? Cela est évidemment impossible. Comment de la monarchie religieuse déduire la république politique? Comment de la souveraineté absolue du chef de la religion déduire la souveraineté également absolue du peuple? Comment de l'absolutisme déduire la liberté? Comment du culte de la tradition, le culte de la révolution? Comment de l'élection de l'inférieur par le supérieur déduire logiquement tout le contraire dans le suffrage universel? Comment de l'obéissance aveugle déduire la liberté pleine et entière de discussion? Autant de mots qui se brisent et se heurtent les uns contre les autres. Tout revient à dire : Qu'entre la religion de la France et la politique de la France il y a une contradiction absolue.

Si la France n'obéissait qu'au principe catholique, elle se règlerait sur le modèle de la politique sacrée de Bossuet, et se reposerait immuablement dans l'absolutisme. Si elle n'obéissait qu'à l'attraction des prin-

cipes philosophiques qui la travaillent, elle suivrait en droite ligne la direction de la liberté moderne. Mais, portant en elle deux principes différents et comme deux âmes, elle ressemble à ces corps qui, attirés par plusieurs forces divergentes, parcourent une courbe plus ou moins composée. Depuis les soixante années qui nous séparent du commencement de la révolution, on peut calculer l'espèce de courbe que suit le corps social, et voici ce que l'observation établit à ce sujet. La France est emportée par un vif mouvement de liberté; mais une énorme puissance de servitude l'entraîne en même temps par sa masse; d'où il résulte que ses élans les plus fiers d'indépendance n'aboutissent souvent qu'à la faire graviter vers un violent servage.

Voyez et jugez! La France s'élance en 1789, elle va tomber en 1804 dans la servitude de l'Empire. De nouveau, elle prend son essor libéral en 1820, c'est pour retomber dans la servitude de Charles X. En 1830, nouvel essor, suivi d'une nouvelle

servitude sous Louis-Philippe. En 1848, l'élan vers la liberté a été plus grand que tout ce qui avait précédé ; la servitude qui a suivi n'a-t-elle pas dépassé toute espérance? Ainsi après un élan d'affranchissement, une période de servitude : telle est la loi qu'on aperçoit dans le mouvement de la France depuis qu'elle a commencé le cours de ses révolutions.

Certes, je ne suis pas inquiet de la disparition nouvelle de vos libertés ; je sais bien que vous vous affranchirez encore de tout ce qui vous embarrasse aujourd'hui. Déjà je vois ce moment qui s'approche ; je le salue par avance. Mais sitôt que vous serez libres, quelle nouvelle servitude vous forgerez-vous? Voilà ce qui m'inquiète... Qui pourrait me le dire?

Pour que cette société pût se reposer, il faudrait l'une ou l'autre de ces choses : ou que le principe absolutiste de sa religion fît triompher définitivement l'absolutisme dans sa politique ; ou que le principe démocratique de sa politique fît pénétrer la

démocratie et la révolution dans sa religion; alors cesserait l'anarchie. Mais personne ne songeant, à ce qu'il me paraît, sérieusement à cette seconde proposition, et la première, quoique toujours tentée, ayant toujours échoué, il en résulte que la France travaillée, consumée au-dedans par deux principes opposés, ne peut s'arrêter ni dans la servitude, ni dans la liberté, mais que transportée tantôt d'enthousiasme, tantôt de fureur, par cette anarchie intestine, elle présente au monde, qui n'a pas son secret, ou la merveille, ou le scandale de contradictions inexplicables; aujourd'hui fêtant l'Être suprême, demain écrasant un peuple pour restaurer le pape; et je crains que ceux-là se trompent qui espèrent voir, de leur vivant, la paix véritable, celle des esprits, s'établir dans notre nation. Car je ne connais pour les esprits nulle sécurité hors de la logique; et il semble que notre pays soit constitué de manière non pas à goûter le repos, mais à se travailler sans cesse au profit du monde. Laissons là cette

fausse illusion d'un repos qui ne paraît pas devoir nous être donné jamais, puisque nous en refusons nous-mêmes la première condition en nous obstinant plus que jamais à vouloir assortir des éléments contraires. La France est amoureuse de l'impossible. Cette passion fait les héros, elle ne donne pas la paix.

Ceignons donc nos reins, car nous attendons la paix, et la paix ne viendra pas. Nous avons fait de grands maux à des peuples qui ne nous en avaient fait aucun; et soit que nous réparions ces iniquités, soit que nous les expiions, rien de cela ne peut se faire en dormant sur le duvet.

Si le catholicisme eût été vaincu par la philosophie ou réciproquement, la France aurait, comme d'autres, suivi pacifiquement sa destinée; mais la terre n'eût pas été ébranlée et rajeunie par les cataclismes qui naissent de la guerre éternelle de deux éléments contraires. L'étincelle est toujours près de jaillir de leur choc, pour rallumer le volcan. Dès que l'un de ces éléments

s'assoupit, l'autre se réveille et crie aux oreilles de la France: Dors-tu? Alors, il faut de nouveau surgir en sursaut, ébranler le globe par quelque coup imprévu.

Combien de temps cela durera-t-il ? Aussi longtemps que les deux puissances ennemies resteront en face l'une de l'autre sans pouvoir se vaincre ni l'une ni l'autre ; et bien heureux ou bien puérils sont ceux qui, en présence de ce duel formidable du catholicisme et de la philosophie, espèrent se rendormir tranquilles sur leur chevet. Le combat des deux lutteurs les réveillera jusque sous la terre. Cela soit dit sans qu'il soit besoin d'être prophète.

C'est en se heurtant contre le Dieu Terme que la France fait jaillir de son front ces explosions de la sagesse divine, ces Minerves tout armées qui réveillent, épouvantent, illuminent le monde.

IV

Illusions.

Première nécessité de la démocratie pour s'affranchir : sortir de l'illusion.

Que sert de s'aveugler volontairement, non pas sur la valeur religieuse d'un dogme (car cet aveuglement peut mener au salut), mais sur les rapports de ce dogme avec les choses temporelles et politiques? Dans leurs croyances fermes, Bossuet, De Maistre, M. de Bonald, regardaient l'Eglise en face ; et sans crainte ils concluaient

de leur dogme à l'absolutisme. De nos jours sont venus des hommes qui, incertains dans leur foi, ayant besoin de la fortifier par des complaisances pour le monde, ne voyant plus leurs croyances qu'à travers leurs propres inventions, se sont bâti à plaisir un Vatican de fantaisie, une fausse église ouverte au libéralisme, c'est-à-dire à l'hérésie, qui les envahit malgré eux.

En vain la papauté maudit chacune de leurs espérances. Condamnés par le pape, ils continuent leurs rêves, sans avoir ni la foi assez robuste pour se soumettre à leur condamnation, ni l'esprit assez libre pour s'absoudre eux-mêmes. Dans cette incertitude, ne sachant être ni avec l'Eglise, ni avec la philosophie, ils ont failli perdre la France; car ils lui ont communiqué en partie cet esprit chancelant, équivoque, qu'elle n'avait jamais connu. Ils l'ont conduite à renoncer au système tranché de séparation entre les choses de l'Eglise et les affaires civiles, divorce qui tendait au

génie même de la nation; et, par de fausses illusions, ils l'ont ramenée à un mélange monstrueux qui ne cache qu'un vrai néant, où un peuple entier peut disparaître, si l'on ne se hâte de quitter ces pensées maladives, pour arriver à une vue droite et ferme de la France et du monde.

Que voulez-vous et que ne voulez-vous pas? Il faut vous en rendre compte ou périr.

Êtes-vous assez fermes dans votre orthodoxie pour ne vous embarrasser en rien des conséquences humaines de la religion à laquelle vous appartenez? Remontez avec Bossuet et M. de Maistre à l'absolutisme; revêtez-vous de ce cilice. Personne mieux que moi ne comprend la résolution d'un peuple qui veut être martyr de sa foi. Et qu'importe, après tout, une servitude d'un jour à des hommes assurés de vivre éternellement dans la félicité, pendant que tous les peuples libres de la terre expieront leur liberté hérétique par des flammes éternelles?

Fermez le cercle des nations catholiques. Asseyez-vous sur le sable dans le désert avec l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, la Pologne, la Bohême, le Portugal: Périssez pour la gloire de votre croyance ! Il y aura de la grandeur dans cette chute volontaire.

Au contraire, votre foi n'est-elle pas assez robuste pour que vous ne vous préoccupiez en rien des conséquences qu'elle peut entraîner pour le salut temporel de votre patrie, revenez à ce que vos pères ont établi. Surtout renoncez à ce mélange informe, à cette capitulation frauduleuse entre le principe de votre religion et le principe politique; car cette confusion est l'abatardissement de l'un et de l'autre. Vous n'avez, sur ce terrain miné de toutes parts, ni la force de la religion, ni la force de la philosophie. Vous entrez en guerre avec vous-même, c'est-à-dire avec toutes vos institutions. Vous allez vous heurter contre votre propre génie, et ne pouvez ainsi que décliner et périr misérablement, sans honneur pour vous, sans profit pour personne.

Vous avez beau, héroïque tribun, vous faire petit, vous agenouiller à la porte de l'église et vous écrier : O prêtres ! ô mes frères ! ouvrez, venez à nous. » Ils se rient de ces vaines amorces. Et, en vérité, qui pourrait les blâmer? Car enfin ces hommes ne sont pas insensés. Vous leur montrez l'Evangile comme un appât; vous leur dites de sortir de leur citadelle pour venir vous embrasser dans la liberté démocratique. Vains discours ! Ils voient très bien que s'ils reviennent au temps de l'Evangile, la hiérarchie du moyen âge s'écroule sur leur tête, tandis qu'ils ont au moins une chance d'en prolonger la durée en se retranchant dans les ruines. Qu'ils vous écoutent, ils sont perdus comme caste; qu'ils se murent au contraire dans le passé, ils ont au moins l'espoir de vous survivre. Comment donc pensez-vous les convertir à leur ruine certaine? Où vites-vous jamais une caste consentir à se perdre dans l'égalité?

Loin de vous suivre sur ce terrain fictif

où vous les conviez, ils font comme ont fait tous leurs prédécesseurs à l'aspect du danger; ils remontent à leur principe, ils se barricadent dans la logique de leur dogme, là où est pour eux leur raison d'être. Comme tous les corps menacés de périr, ils font appel à l'énergie intime de leur constitution. Laissant ou rejetant toute situation fausse, ils se replient sur le fond et la vérité des choses, le catholicisme sur le jésuitisme, le jésuitisme sur l'absolutisme : voilà pour eux un terrain vrai. Dans cette franchise de situation, ils retrouvent une certaine force pour un dernier combat.

Imitez donc, hommes de la liberté, la franchise de vos adversaires. Ils osent être du moyen âge, et vous n'oseriez être du XIXe siècle!

Mais quoi! quand vous avez épuisé toutes les déceptions, désir, tentative, espoir de convertir à vos doctrines le pape, le bas-clergé, et qu'il semble impossible de se créer un nouveau leurre, vous les remplacez au moment même par un leurre plus

vain que tous les autres. Votre espérance n'est plus dans le pape, ni dans le bas-clergé : où donc la placez-vous? En vous-même? Non pas, certes, écoutez!

« *Constituante et concile, voilà*, dit Mazzini, *le prince et le pape de l'avenir.* »

Ne nous abusons plus par les mots ; les choses sont trop sérieuses. Voilà donc, à votre avis, le progrès; il consiste à remplacer l'absolutisme du pape par l'absolutisme du concile pour bâtir l'Église universelle. Et dans votre empressement à vous tendre de nouveaux piéges, vous ne voyez pas que vous rebâtissez d'une main la servitude que vous renversez de l'autre; que l'idée du concile est plus surannée cent fois que celle de la papauté; que le concile est vaincu depuis Jean Hus; que la conscience de chacun a conquis son émancipation; qu'y attenter, c'est précisément revenir à la théocratie que vous voulez combattre.

Si ma conscience proteste contre votre concile, que ferez-vous? Ou vous me con-

traindrez de croire, et voilà le droit du moyen âge qui reparaît; ou vous respecterez ma liberté, et votre concile n'est plus qu'un mot.

Ainsi, toujours marchant d'illusions en illusions, pour que la révolution de 1848 fît la conquête du monde, vous avez d'abord mis votre appui en Pie IX. De cette hauteur d'espérance, vous êtes descendu par une première chute au bas-clergé; aujourd'hui, commençant à découvrir que l'un et l'autre pourraient bien ajourner encore la liberté, vous en appelez au futur concile. Quand donc en appellerez-vous, comme vos pères, à votre bon droit, à vous-mêmes?

Sortons, au nom du ciel, de ce vain mysticisme où tout s'énerve. Vous voulez combattre les anciens dieux: que ce soit du moins à la lumière du jour.

La France, dans les conditions religieuses où elle se place, est assiégée de tous côtés par le passé. De temps en temps elle fait une sortie qu'on appelle une révo-

lution, après quoi elle rentre dans la plaine, en emportant ses morts toujours renaissants, la liberté et le droit. N'attendons pas que la famine de l'intelligence nous force de capituler.

Laissez là ces questions, disent-ils; assez d'autres nous embarrassent. Et moi, je réponds : Si vous ne pouvez d'abord me garantir, avant tout, la liberté de penser, je vous tiens, pour ma part, quittes du reste : droit à l'assistance, invalides civils, dames patronesses, système pénitentiaire, hôpitaux, prisons cellulaires, déportation, je vous rends tous ces dons. De grâce, laissez-moi en échange m'enfoncer dans ce bois.

Illusion des illusions! La révolution politique, civile, s'accomplit aujourd'hui par les masses; vous en concluez qu'une révolution religieuse devrait s'accomplir également par les masses du clergé. Cette conséquence est fausse et cette apparence de logique est le contraire de la logique.

Toutes les amorces que la démocratie

pourrait tendre au clergé tourmenté nécessairement contre elle, par cette unique raison que l'Église est un système monarchique, et que toutes les forces qui lui sont données, de quelque côté qu'elles arrivent, sont, par la nature des choses, dirigées contre le principe de la démocratie.

L'Église a toujours eu plus distinctement que les laïques le sentiment éclairé de cette incompatibilité. En 1790, l'Assemblée constituante crut rendre un grand service au bas-clergé en lui rendant le système électif. Qui se révolta le premier contre ce bienfait? Qui se jeta dans la guerre civile, plutôt que de faire alliance, dans l'Église primitive, avec la démocratie? Le bas-clergé. Il sentit très bien que ce prétendu bienfait était sa ruine.

Que devenait cette autorité mystérieuse qui du Sinaï descendait sur son front, et tenait les intelligences courbées autour de lui? L'Assemblée constituante lui proposait de changer ce droit divin contre une autorité que chacun pouvait discuter, ac-

cepter ou refuser; et cet affranchissement des fidèles, on l'appelait l'affranchissement du prêtre.

Il est évident que tout était renversé dans cette idée, que le sacerdoce catholique ne pouvait s'y prêter, sans renoncer à ce qui fait son lien avec tous les sacerdoces et particulièrement avec les castes antiques. La constitution civile ôtait à la prêtrise le sceau du droit divin. Le représentant de Dieu n'était plus que le frère et l'égal des autres hommes. Quelle caste accepta jamais un partage semblable? C'est là ce que le prêtre comprit en 1790 : il le comprendra toujours.

L'erreur de l'Assemblée constituante venait de cette idée fausse, que porter la démocratie dans l'Église, c'est l'affranchir. Il aurait fallu conclure tout l'opposé, c'est-à-dire que démocratiser le bas-clergé, c'est l'exproprier spirituellement sans nulle compensation pour lui.

La Constituante renversait le catholicisme sans y penser. Ce n'est point ainsi

que se consomment ces grands changements. Aucun Dieu jusqu'ici n'a été enlevé à l'homme par surprise.

Veuillez y songer; ceux qui auraient le plus à perdre dans une organisation démocratique de l'Église, sont précisément les membres du bas-clergé. Supprimez la domination absolue qu'ils exercent spirituellement sur le peuple, que leur reste-t-il? Si, par l'élection, le prêtre devient dépendant de ceux qu'il gouverne aujourd'hui, qu'a-t-il à gagner dans ce renversement?

Que parlez-vous du droit d'élection en échange de votre servage spirituel! Le prêtre de Grégoire VII est roi absolu; il tient dans ses mains la conscience des peuples; il les gouverne comme Dieu gouverne la terre, c'est-à-dire, sans avoir besoin d'elle. A cet homme qui marche sur le front de ses sujets, vous offririez d'être nommé, c'est-à-dire jugé par ceux qui aujourd'hui osent à peine dénouer les cordons de ses souliers. Etrange moyen d'affranchir

un souverain absolu que de lui proposer de se remettre à la discrétion de ceux dont il dispose ! Le prêtre qui porterait le principe démocratique dans son église risquerait fort d'être à la fois hérétique et dupe ; il changerait une domination absolue contre une sujétion certaine. Après tout, nul d'entre eux ne s'y trompe. Chacun est maître de tout ; qu'a-t-il à faire de la liberté ?

Impossible de faire passer le prêtre catholique par les transformations qu'ont subies les autres pouvoirs. Il ne peut devenir le ministre constitutionnel du dogme, ni abdiquer le gouvernement plein et entier de votre conscience. On comprend jusqu'à un certain point l'indemnité promise aux anciens éléments de la société ; le prêtre est le seul qui ne puisse entrer dans une composition de ce genre. Le ramener à l'église primitive, c'est le dépouiller de la toute-puissance que dix-huit siècles ont mise dans ses mains. Lui proposer de partager avec vous le gouvernement de vous-

mêmes, c'est lui proposer d'abdiquer pour être libre.

Voyez donc, de grâce, cet enchaînement. On croit n'avoir affaire qu'à des hommes; c'est d'un esprit qu'il s'agit. Le pape pèse sur les évêques, les évêques sur le bas-clergé, le bas-clergé sur le peuple. Quel est l'anneau de cette chaîne qui consentira à se rompre le premier?

A qui proposerez-vous de renoncer à la domination? Et n'est-il pas insensé d'espérer que l'esprit-prêtre se dépouillera lui-même de sa plénitude d'autorité?

Ce qui vous trompe, est de voir la hiérarchie ecclésiastique peser de tout son poids sur le prêtre; vous croyez qu'il en est accablé. Nullement. Considérez donc combien il se décharge aisément de ce fardeau sur le peuple des fidèles. Esclave de ses supérieurs, il règne sur la conscience de ses inférieurs; la volupté de cette domination absolue rachète pour lui au centuple son servage volontaire. Si vous expropriez le prêtre de sa souveraineté spirituelle, que

lui donnerez-vous en compensation de tout un monde d'orgueil?

Vous êtes serfs d'esprit et vous prétendez vous racheter du droit divin. Voyons! Combien me payerez-vous votre servage? A combien l'estimez-vous? Il s'agit d'un infini.

Si la société moderne n'a rien à donner au prêtre en compensation de son autorité absolue, il ne peut rien céder sans tout perdre à la fois. Il est, il sera la dernière raison de l'ancienne société. Vous le verrez debout tant qu'il restera un vestige du passé. Rente, capital, propriété, état, pourraient disparaître cent fois de l'Europe avant que le prêtre eût fait une seule concession.

Reconnaissez donc ce principe plus éclatant que le jour: si l'intervention du principe sacerdotal dans les institutions laïques en détruit la liberté, d'autre part, l'intervention du principe démocratique dans l'Église détruit la souveraineté du prêtre ou plutôt le prêtre lui-même; en sorte que ces

deux sociétés, l'ecclésiastique et la civile, ne peuvent se pénétrer ni échanger leurs principes, sans ruiner mutuellement la liberté par le prêtre, le prêtre par la liberté. Tant il est vrai que ces deux mondes sont dirigés par des principes contraires, incompatibles et que l'on est certain de se tromper quand on veut appliquer à l'un ce qui appartient à l'autre.

D'où naissent d'elles-mêmes les conséquences suivantes : qu'il implique contradiction d'attendre qu'une révolution religieuse se fasse dans l'Église par l'initiative du clergé inférieur, puisque cette révolution n'aurait d'autre effet que de l'exproprier spirituellement ;

Que tout espoir de voir le catholicisme de nos jours se démocratiser lui-même est une chimère qui répugne à la nature des choses ;

Que cette idée, fausse en soi, sera mortelle à quiconque l'embrassera, croyant ou philosophe, prêtre ou laïque ;

Que toutes les forces qu'une démocratie

prêtera, par une illusion de ce genre, à une caste sacerdotale, tourneront contre la démocratie;

Que si la société politique adoptait le principe de la société ecclésiastique et réciproquement, il s'ensuivrait que, la liberté détruisant l'Église et l'Église la liberté, le résultat serait la dissolution et la mort radicale de la société tant civile que religieuse;

Que la séparation absolue du domaine ecclésiastique et du domaine civil qui, dans les temps précédents, était une garantie de liberté, est devenue une condition de vie et de salut.

V

Les religions d'État.

Dans les pays où depuis dix-huit siècles les esprits portent le sceau d'une caste sacerdotale, il arrive nécessairement qu'on s'accoutume à regarder le principe religieux comme le monopole du prêtre. Lui seul possède la source des pensées sacrées; lui seul peut enseigner Dieu à l'homme. Rien ne paraît extraordinaire comme l'idée que le vrai souffle de Dieu se trouve en dehors des églises. Vous ne voulez pas être

serf du prêtre; donc vous êtes un impie; cette conséquence suit d'elle-même.

En un mot, on n'admet là comme religieux rien que ce qui porte l'empreinte de la caste. Où ce sceau ne paraît pas, tout sentiment est suspect, comme l'or qui ne porte pas la marque officielle. Je vois encore l'horreur qu'inspira à l'Assemblée constituante cette proposition si simple, et qui n'est que le résumé de toutes les révolutions religieuses modernes, à savoir que chaque homme doit tendre à être son prêtre à lui-même. Le scandale fut infini; pourtant la Révolution était encore sur le seuil.

Une des choses qui m'ont le plus étonné, sitôt que j'ai commencé de réfléchir, a été de voir dans les esprits qui n'ont plus de religion positive, survivre la plupart des formes, des habitudes, des antipathies, des préjugés enracinés par un dogme particulier. Ils ne croient plus et ils ont de la meilleure foi du monde tous les préjugés de la croyance qu'ils repoussent.

Combien de voltairiens ont horreur de

la réforme, du divorce, autant que le catholique le plus fervent! ils ressemblent à ces hommes, auxquels on a retranché un membre, et qui continuent néanmoins de souffrir dans le membre qu'ils n'ont plus. Les plus violentes injures contre Luther, père de toute révolution, ont été proférées par des révolutionnaires qui devenaient l'écho de passions catholiques, dont ils n'avaient plus conscience.

L'habitude séculaire d'une religion d'état fait que, lorsque la liberté des cultes est proclamée, toutes les croyances reconnues tendent à devenir autant de religions d'état. N'est-il pas manifeste que, dans les lois nouvelles, le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme représentés dans les conseils, à l'exclusion de tout autre culte, deviennent autant de croyances officielles? Au lieu d'une doctrine infaillible, j'en rencontre trois. Reste à voir si la liberté de conscience y a beaucoup gagné.

Quand une religion accoutumée à régner sans rivale est subitement obligée de

descendre de cette suprématie, une pareille chute est immense. Mais elle ne s'accomplit pas en un jour. Un clergé ne se résigne pas aisément à abdiquer une souveraineté absolue de dix-huit siècles. Dans l'espoir de la ressaisir, il consent d'abord à y intéresser ses plus violents adversaires. Avant de s'abaisser à n'être qu'une opinion puissante, l'ancienne religion convie celles qu'elle avait combattues précédemment, à partager avec elle son héritage officiel; pour être sûre de conserver l'autorité d'une religion d'état, elle consent à en admettre plusieurs.

D'autre part, je ne sais quel esprit de parvenu se glisse, çà et là, dans les sectes nouvellement émancipées. Oubliant leur longue humiliation, infatués et comme étourdis de se voir les égaux de leurs persécuteurs, il se trouve des hérétiques qui légitiment leur avénement officiel, en se hâtant de donner aussi quelque gage d'intolérance. Tel disciple de Calvin, affranchi, dont la doctrine est une insur-

rection permanente contre le pape, appuie la restauration du pape sur le libre examen des baïonnettes et de la mitraille.

Cette époque d'apostasie est doublement odieuse; mais elle ne fait que précéder celle où toutes les religions qui ont prétendu aux prérogatives qu'une seule possédait anciennement, s'annulant et se reniant par leurs concessions réciproques, se réduisent toutes ensemble à la condition d'un système ou d'une opinion.

Toutefois, avant d'en arriver là, de longues expériences sont encore nécessaires. Comment, dans ces pays, faire admettre aisément que le cœur de l'homme puisse embrasser le ciel sans que ce soit là l'œuvre exclusive du prêtre? Comment persuader qu'en dehors des cultes reconnus, il puisse y avoir une pensée religieuse qui ne soit la propriété, le monopole d'aucun d'eux? Dans les sociétés qui conservent encore un dernier débris du moule des anciennes castes sacerdotales, chaque homme est marqué dans le monde religieux suivant

deux ou trois classifications auxquelles il ne lui est pas permis d'échapper. Vous êtes catholique, c'est bien; votre curé peut seul vous enseigner votre Dieu. Vous, protestant, vous appartenez au pasteur. Et vous, juif, allez à votre rabbin. Voilà toute la classification. Quant à celui qui ne veut se renfermer exclusivement ni dans l'une ni dans l'autre de ces spécifications, il est censé ne pas exister au point de vue religieux.

La société a fait trois cases; vous pouvez choisir entre elles. Hors de là, il n'y a rien. Car, remarquez que j'ai bien la liberté de choisir l'une de ces religions, que chacune d'elles est considérée comme infaillible isolément, mais qu'il faut absolument me renfermer dans l'une ou dans l'autre. Si je m'élevais à une pensée qui les renfermât toutes trois, si j'inculquais dans le cœur de l'enfant une pensée assez grande, un idéal assez vaste pour les embrasser toutes dans un principe commun d'adoration, ce serait là une abomination philosophique, un panthéisme infernal.

Voilà donc trois vérités suprêmes, également sacrées, également indiscutables, qui toutes portent également le sceau de l'État; je suis condamné à accepter l'une d'elles à la condition de maudire les deux autres; et si je veux les concilier dans le cœur de l'enfant, c'est, selon vous, une doctrine abominable. Avouez, du moins, que le résultat est étrange.

Il n'y a pas longtemps que je rencontrai un homme de bon conseil, ancien officier de hussards, nouvellement versé dans la théologie, excellent libéral d'ailleurs et appuyant tout ce que réclame le bien de la religion. Vous m'embarrassez, lui dis-je, en l'abordant; je voudrais ne pas désobéir à la loi et surtout ne pas attaquer la religion. Je ne sais comment faire; éclairez-moi. — Voyons, me dit-il, et soyez bref. — Première question: Étant catholique, si je démontre que le protestantisme est une religion fausse, est-ce que j'attaque la religion? — Nullement, reprit-il. — Bien! lui dis-je; et si, étant protestant, je démontre

que le catholicisme n'a pas la vraie foi? — La chose est plus difficile. Nous vous l'accordons néanmoins, en prenant vos précautions. — A la bonne heure, lui dis-je; et si, étant juif, je démontre que le protestantisme et le catholicisme sont dans le faux? — Cela fait question. Mais enfin à la rigueur cela pourrait encore passer. — Sur ces réponses, reprenant courage, je poursuivis et je lui dis : Vraiment vous êtes plus libéraux que l'on ne pense. Puisque j'ai la faculté de repousser chacune de ces églises en particulier, il va de soi que rien ne m'empêche de les combattre toutes trois ensemble. — Arrêtez-vous, me dit-il, vous ne le pouvez. — En sorte, lui répondis-je, que je peux bien répudier deux religions sur trois, mais je suis obligé à tout prix de me conformer dans l'enseignement à la troisième. — Précisément, c'est cela. — Mais si je ne puis les réfuter toutes trois, sans doute il m'est permis de les réunir? — Oh! pour cela, impossible! Détrompez-vous; ce serait

là une erreur capitale. C'est ce que l'on appelle panthéisme. — Ainsi, lui dis-je, d'après la théologie de ces messieurs, je ne puis ni les réfuter toutes, ni les concilier toutes. — Non certainement, il faut choisir; dépêchez-vous. — Eh bien, je veux supposer que je m'appuie sur une autre religion. — De laquelle parlez-vous ? s'écria-t-il avec étonnement. L'État n'en reconnaît que trois ou quatre au plus. — Mais enfin si j'en invoquais une cinquième? — Ce serait alors un club, puisqu'elle n'est point salariée. — Le caractère qui distingue, selon vous, une religion positive, vraie, d'avec une religion fausse, c'est donc d'être salariée? — Apparemment. — Quoi ! ce culte intérieur, cette conscience du divin que je rencontre en moi sans consulter aucun prêtre? — Allonc donc ! cela ne compte pas légalement, et ne peut en rien vous empêcher d'outrager la religion. — Une dernière question, lui dis-je. — Laquelle? — La voici : Pourrais-je au moins préférer hardiment,

hautement la philosophie au Coran ? — Attendez, me dit-il, appliquons ici notre grand principe. — Lequel, lui dis-je ? — Comment, reprit-il, l'avez-vous déjà oublié? Le Coran est-il salarié, ou ne l'est-il pas ? — Il l'est, lui dis-je. — S'il est salarié, mon cher, il doit vous être sacré.—Votre théologie est bizarre, lui dis-je. — Elle est telle, reprit-il, en terminant la conversation avec un peu d'humeur.

Voyez donc quel désordre d'idées, quand vous voulez, sans ramener par le fer l'unité de croyance, détruire la liberté de discussion religieuse ! Il faut absolument que nous sachions ce que la société nouvelle entend par ces mots : Attaquer la religion.

Un homme enseigne publiquement, dans son catéchisme, que ses ancêtres ont fort bien fait de mettre le Christ en croix, qu'il faudrait recommencer aujourd'hui même s'il revenait sur la terre ; que les scènes du Calvaire et de la passion n'ont été que justice ; que le Christ est un faux prophète ;

qu'il faut, comme tel, continuer à lapider sa mémoire, de générations en générations. Cet homme n'attaque pas le christianisme, car il est juif; bien loin d'être réprimé, il est peut-être ministre.

Un autre professe publiquement aussi dans son catéchisme que Luther et Calvin ont été des hommes incomparables, pour avoir renversé la papauté dans la moitié de l'Europe; qu'il faut persévérer dans cette haine de l'église romaine; que, selon les paroles du premier réformateur, elle est la Babylone des prophètes. Cet homme n'attaque point le catholicisme, car il est protestant; et il parle dans un temple devant des milliers d'auditeurs. Il aura aussi sa part dans le pouvoir de l'État.

Un troisième paraît; il professe, il enseigne publiquement, toujours dans son catéchisme, que le judaïsme est un déicide; le protestantisme, une religion menteuse, dévouée à l'enfer. Cet homme n'attaque ni le judaïsme, ni le protestantisme, car il est

catholique. Il ne parle guère que dans quarante-huit mille chaires, le même jour et à la même heure. C'est à lui qu'appartiendra la direction de l'État.

Voyant cela, un quatrième personnage se présente modestement. Il répète en termes froids le jugement qu'il vient d'entendre proférer avec privilége officiel par ses trois prédécesseurs. J'accepte, dit-il, toutes leurs conclusions; puis s'inclinant, ne pourrais-je pas, ajoute-t-il, avoir aussi ma part dans l'État, puisque je résume, en aussi bons termes que je le puis, ce qui est professé par les trois dignitaires qui ont parlé avant moi? — Qui êtes-vous? lui dit-on. — Philosophe, répond-il. — C'est autre chose, mon ami. Tout ce que ces messieurs ont dit les uns des autres est excellent et religieux dans leur bouche; passant dans la vôtre, cela devient crime, impiété. Vous outragez la religion. Non seulement vous n'aurez aucune dignité, mais vous irez ce soir coucher à la Conciergerie. — Veuillez donc m'expliquer cette antinomie, disait-il

en se retirant à son gardien. Si j'avais dit les mêmes choses comme sectaire, je serais à la tête de la nation. Je les ai dites comme philosophe, je suis en prison. — Précisément, dit le gardien, voilà la porte. — C'est dommage! dit le philosophe; je ne saurai jamais quelle méthode ils emploient pour découvrir si je parle comme philosophe ou comme sectaire. — Entrez toujours, dit le gardien; et il ferma la porte à trois verrous.

Que l'on me dise ouvertement si la liberté que la France avait au XVe siècle, la France l'a perdue au XIXe, s'il est loisible de demander, comme le faisaient les Clémengis, les Gerson, la réformation radicale de l'Église; ou bien si toute controverse est close à ce sujet; si chaque église est désormais sous le scellé officiel; si la discussion n'a plus le droit d'y entrer.

Dans le mélange nouveau qui s'accomplit sous nos yeux, des sectes religieuses et des coteries politiques, nul ne sait plus où commence, où finit son droit de créature

morale. Le domaine spirituel, agrandi du domaine de la police, où commence-t-il, où finit-il? Que faire pour les séparer, pour les distinguer? Dans ce chaos où chaque théogonie est gardée par un espion, que l'on me dise ce que j'ai le droit d'imaginer, de nier, d'affirmer. De quelque côté de l'univers moral que je me tourne, je vois un infini sous la main de la police.

Tant que la foi est la règle des choses religieuses, chacun sait parfaitement ce qui est interdit ou loisible dans ces matières; mais lorsque c'est la politique qui détermine la part de respect due aux croyances, la plus grande incertitude s'établit sur les limites de la liberté de discussion. Dans le temps où le catholicisme était seul la religion d'État, je savais positivement que le protestantisme et le judaïsme restaient abandonnés à la libre discussion philosophique. Mais aujourd'hui dites-moi, de grâce, où finit, où s'arrête le droit?

Le catholicisme descend-il au rang de ces cultes qu'il était parfaitement loisible à

chacun de condamner par la philosophie? ou bien tous ces cultes sont-ils également placés au-dessus de la controverse? Vous ne voulez pas tendre de piége; dites donc clairement ce que vous entendez faire de l'esprit humain. A quel grand objet moral lui laissez-vous la liberté de s'appliquer? à quoi réduisez-vous son action, si vous commencez par soustraire à son examen, à sa curiosité, à sa critique ou même à ses représailles tout ce que vous avez marqué d'un sceau officiel dans le monde religieux?

A mesure que vous créez de nouvelles religions d'État, vous diminuez le domaine de la pensée publique. En quel endroit de l'espace et du temps ira-t-elle se réfugier sans risque de rencontrer, de blesser l'un de ces trois mondes également inviolables, catholicisme, protestantisme, judaïsme? Comment faire pour ne pas se briser contre l'un d'eux, puisqu'à bien dire ils sont toute l'histoire? Comment l'esprit philosophique subsistera-t-il sans offenser

aucun de ces systèmes religieux qui prétendent, chacun, occuper l'infini et l'absolu tout entier? Le seul moyen, c'est de cesser d'être.

Conciliation de toutes les contradictions dans le néant de l'intelligence et l'aveuglement de l'esprit, voilà où aboutit nécessairement cette voie ouverte à plusieurs religions officielles.

La pensée laïque, livrée à des sacerdoces ennemis, n'échappe à l'oppression de l'un que pour expirer sous l'oppression de l'autre. J'évite Grégoire VII; c'est pour être châtié par Luther ou par le grand rabbin! On entrevoit dans ce chemin un despotisme intellectuel dont l'humanité n'a approché dans aucune époque.

De toutes les œuvres qui font l'honneur de l'esprit français, en est-il une seule qui eût été possible dans ce système d'étouffement devenu la règle de l'intelligence nationale?

Dans le cercle tracé par l'inquisition espagnole, il restait encore des espaces

infinis ouverts à la pensée de l'homme; il pouvait librement examiner, réfuter tout ce qui n'était pas la croyance du saint-office. Mais se figure-t-on la raison philosophique murée entre le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme? La France aurait consommé cinq ou six révolutions pour embastiller l'esprit humain sous la garde de trois polices sacrées.

VI

Quelle doit être la politique du catholicisme ?

Ceux des hommes politiques qui n'ont pas une foi sérieuse dans leurs principes, s'imaginent aisément qu'il dépend de la bonne ou mauvaise volonté d'un clergé de changer en un moment la loi et le génie d'une religion. Ils ne voient pas que les religions sont des principes qui agissent indépendamment des hommes et qu'on ne peut les changer sans révolutions, c'est-

à-dire sans faire que telle religion soit remplacée par telle autre. Les meilleurs croient qu'avec un peu de diplomatie, on amènera les dogmes à composer; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont les dupes de cette diplomatie avec l'immuable. Retranchés dans leur syllogisme, combien les hommes d'église doivent sourire de la prétendue guerre qui leur est faite! Ce n'est point par des transactions de ce genre que la philosophie avait conquis sa place et que la France s'était émancipée du moyen âge.

J'avoue qu'il m'est impossible d'être de l'opinion de ceux qui pensent que la faute du catholicisme est de ne pas faire alliance avec la liberté. Autant vaudrait dire que le paganisme a péri pour avoir commis la faute de ne s'être pas converti au christianisme.

Si cette religion, telle qu'elle est constituée, écoutait les conseils de ceux qui l'invitent à représenter les principes démocratiques; si elle avait le malheur de se

replacer, ne fût-ce qu'un seul jour, dans le courant des libertés modernes, elle se transformerait, c'est-à-dire elle se décomposerait indubitablement au contact soudain de l'air vital. On dit que le christianisme y gagnerait. Je ne sais; ce qu'il y a de certain, le catholicisme, tel que nous le connaissons, se frapperait de mort.

Pie IX a commis l'insigne imprudence de se mettre en contact avec une ombre de liberté. Cette ombre seule a failli renverser non seulement le prince temporel, mais le souverain spirituel, tant la liberté est incompatible avec l'esprit de cette institution! Combien de temps ne faudra-t-il pas pour que la papauté répare, si cela est possible, le dommage qui lui a été causé par cette infidélité d'un moment à son principe! D'après les seules lumières humaines, on peut dire qu'elle ne le réparera pas.

Tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont voulu introduire des éléments libérau

dans le catholicisme ont imaginé le contraire de ce qui est nécessaire à cette institution. Il est évident que quiconque veut sérieusement la conserver, doit suivre la route précisément opposée. Tous les théologiens réunis ne pourraient faire que le catholicisme orthodoxe soit d'accord avec la liberté moderne, non plus que tous les mathématiciens de la terre ne pourraient ramener le cercle au carré. C'est pour n'avoir pas vu ces lois du monde religieux que la France a été jetée dans ce libéralisme catholique qui devait la faire échouer dans le mensonge et dans la servitude.

Revenons à la nature des choses. Personne ne l'a mieux indiquée, ni avec une raison plus droite, que M. de Maistre. Sa valeur, c'est qu'il a posé très clairement les conditions vitales de l'institution catholique dans la société moderne. Après les avoir aperçues, il les a définies avec la force et le sang-froid du législateur. Il a vu clairement que, pour retremper l'autorité catholique, il faut la ramener à son prin-

cipe, c'est-à-dire à l'esprit réactionnaire du concile de Trente. Il a posé intrépidement les conditions de salut dans l'alliance de l'absolutisme et du catholicisme. A cette société, il a donné, sans trembler, pour lien le bourreau; et la loi qu'il a établie est si exacte, si conforme à l'expérience, à l'histoire, à la nature des choses, que quiconque ne la suivra pas dans toute sa rigueur est certain de compromettre le catholicisme par tout ce qu'il entreprendra pour le défendre.

Appliquez cette loi si vous pouvez; ne songez pas à y rien changer. Le livre du *Pape* est le complément du *Prince* de Machiavel.

VII

Que peut être la liberté pour le catholicisme ?

C'est Bossuet qui le dira : « Ceux qui ne » veulent souffrir que le prince use de ri- » gueur en matière de religion, parce que » la religion doit être libre, sont dans une » erreur impie. Autrement il faudrait souf- » frir dans tous les sujets et dans tout l'État, » l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, » toute fausse religion, le blasphême, » l'athéisme même, et les plus grands crimes » seraient les plus impunis. » Ce qui revient

à dire que le plus grand crime aux yeux du catholique est de ne l'être pas. Comment donc voulez-vous faire du catholicisme non seulement l'appui, mais la garantie de ce qu'il maudit? C'est lui demander à la fois d'être et de ne pas être.

Sur ce principe du clergé romain, la liberté ne peut être pour lui que la faculté de nier la liberté opposée qui, étant identique avec le mal, n'a pas le droit d'exister. Comment s'appelait, au temps de Sarpi, le droit que le clergé réclamait de n'être pas soumis à la même juridiction que les autres citoyens? Ce privilége d'échapper à la loi, le clergé l'appelait : *libertas ecclesiastica*, liberté ecclésiastique. Le droit de ne pas payer d'impôts, c'est-à-dire de les faire payer aux autres, s'appelait du même nom : *liberté*. Comment se nomme aujourd'hui ce que l'on fait à Rome, en écrasant la liberté du peuple, et en rendant la domination absolue au clergé? Encore une fois, liberté. Comment enfin se nomme le système par lequel l'enseignement laïque est remplacé

par l'enseignement du prêtre? en vertu de la même logique, ce monopole a pour nom : *liberté d'enseignement.*

Il est évident, en effet, que, la vraie liberté étant celle de faire son salut, tout ce qui n'est pas l'Église est considéré comme une oppression de la vérité. Retrancher, extirper du monde moral ce qui n'est pas conforme au dogme ecclésiastique, c'est délivrer, c'est affranchir la vérité asservie; le monde ne sera libre que lorsqu'il dépendra de l'Église. Voilà le principe. Il agit en dépit des intentions des hommes.

Que le catholicisme accepte un seul moment la liberté de conscience, qu'il reconnaisse le droit divin des autres cultes, qu'il s'asseye dans un conclave théologique avec le rabbin et le pasteur; de son aveu même, il perd sa raison d'être. D'autre part, cédez une partie quelconque du droit de l'esprit humain, le reste suit.

Dans ces luttes entre deux principes irréductibles, point de milieu. Quiconque capitule, se livre. Ou la société laïque s'as-

servit à l'Église, ou l'Église à la société laïque. Le seul moyen de conciliation est de tracer entre elles une ligne qui descende jusqu'aux entrailles du globe.

Vous êtes si loin de pouvoir vous accorder, que vous ne pouvez même vous entendre. Les mots ont pour vous des sens absolument opposés. Si l'un dit liberté, l'autre entend nécessairement servitude. Voilà pourquoi l'illusion me semble incroyable de ces hommes, amis néanmoins de la liberté, qui s'obstinent encore à mettre leurs espérances dans ce qu'ils appellent la démocratie de l'Église. Est-il donc écrit que l'expérience ne servira de rien, ou plutôt que chaque coup qu'ils recevront de ce côté les replongera dans un plus grand aveuglement? Autrefois, ils comptaient sur les chefs de l'Église, mais les événements les ont instruits. Ils ne comptent plus désormais que sur le fond prolétaire du catholicisme; et avec ces paroles, qui répugnent à la nature des choses, ils

continuent de se préparer de nouvelles méprises.

Comment attendre des masses du clergé ce qui répugne à leur condition, puisque, d'un côté, vous les fortifiez dans leur attachement à leur Église, et que, de l'autre, vous leur demandez de vouloir bien réaliser un idéal absolument contraire à celui de leur Église?

Quelques individus peuvent par hasard, et avec des souffrances inouïes, accepter de vivre au milieu de contradictions aussi monstrueuses, prêchant l'absolutisme dans la théorie et se sacrifiant pour la liberté dans la pratique. Mais qu'une masse d'hommes quelconque, encore moins une caste sacerdotale, consente à une anarchie d'esprit telle qu'elle ressemblerait à la démence; c'est ce qu'on ne verra pas. Dans le vrai, la constitution de l'Église répugne si violemment à une capitulation de ce genre, que, lorsque le libéralisme y a paru, il s'est montré au sommet de la hiérarchie plutôt qu'à la base. L'évê-

ché a produit Scipion Ricci; les masses du clergé, la guerre de Vendée.

Émancipez de l'autorité supérieure tous les curés de campagne, j'y consens; mais ne croyez pas pour cela faire un clergé démocrate. Vous aurez quarante-huit mille petits évêques de plus, voilà tout le changement.

Je demande quel est le plus religieux, de celui qui pense que la religion est une chose si grave qu'elle entraîne après soi tous les autres éléments du corps social, ou de celui qui pense qu'elle est chose si légère qu'on peut la tourner tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et qu'il suffit d'un peu de diplomatie pour la faire servir indifféremment, soit à la liberté, soit à la servitude. Je crois, pour ma part, qu'elle porte en soi une direction fixe, nécessaire, et que le corps entier du clergé ne pourrait lui-même rien y changer, à moins de tout changer, c'est-à-dire de cesser d'être. Avec la meilleure volonté du monde, tous les physiciens du globe

empêcheront-ils l'aiguille aimantée de tourner vers le nord? De même, tous les prêtres de l'univers ne sauraient empêcher l'esprit de l'Église catholique de tourner vers l'absolutisme.

VIII

Vérité de la situation.

Voyez donc, je vous prie, la difficulté particulière à votre situation. Que sert de se la cacher? Vous êtes restés, à plusieurs égards, dans la religion nationale, sur l'un des échelons inférieurs du christianisme. Vous voulez, dans l'ordre politique, non seulement atteindre aux résultats les plus élevés de cette religion, mais la dépasser encore s'il est possible. Vous tenez par des liens que vous ne voulez ni ne pouvez

rompre, tout ensemble au système des Mérovingiens et au système des Conventionnels. Comment s'étonner si, avec ces deux tendances, la société semble se déchirer à chaque pas? C'est le supplice de Brunehaut.

Je ne suis pas inquiet de la transformation du pouvoir ni de celle de l'État; pour cela il ne faut, après tout, qu'un vote dans une urne; mais dites-moi qui transformera l'Église puisque personne n'y songe; et si ce changement n'a pas lieu, que sont tous les autres?

Je crois m'apercevoir que vous ne voulez ni vous soumettre à votre Église, ni vous en affranchir. Impossible de savoir clairement ce que vous croyez et ce que vous ne croyez pas. Cette situation mitoyenne a pu suffire dans les temps ordinaires. Aujourd'hui on commence à en sentir l'embarras. Les termes équivoques, dans lesquels vous vous êtes arrêtés, sont un moyen de ne décourager jamais ni la liberté ni la servitude; puisque, dans une telle indécision sur le point le plus vital, la défaite de l'une n'est jamais si en-

tière qu'il ne lui reste des chances de triompher le lendemain.

Une chose frappe au milieu des symptômes de notre temps, c'est, quoi qu'on en dise, la timidité d'esprit des deux parts sur le terrain où nos pères ont déployé tant de franchise et d'audace.

La contre-révolution pour se sauver n'a qu'un seul moyen, qui est de reconstituer bravement l'unité religieuse en proscrivant tout autre culte que le catholicisme. Elle n'a pas le courage de l'orthodoxie. La révolution ne peut s'affermir qu'en s'émancipant de la tutelle du sacerdoce. Elle n'a pas le courage de l'hérésie. Ni la foi, ni la philosophie n'osent se mettre en présence. L'ancienne société et la nouvelle cherchent encore je ne sais quel terrain pour vider leur querelle par une équivoque.

Je demande à la contre-révolution : Pouvez-vous ramener la France, de gré ou de force, à l'unité religieuse? Vous pourrez, dans ce cas, reconstituer l'ordre politique tel que vous l'entendez. Je demande à la

révolution : Pouvez-vous émanciper la France du système des castes sacerdotales? Vous pourrez, dans ce cas, la faire entrer sans retour dans la voie de la liberté moderne. Mais si la contre-révolution et la révolution ne songent pas même à détruire, l'une le foyer de la révolution, l'autre le foyer de la contre-révolution, il est évident que la France ne peut se promettre aucun développement normal, ni dans un sens, ni dans un autre, mais une série de changements où le hasard, l'imprévu, la contradiction tiendront longtemps encore la place de la logique et de l'esprit de suite.

Jetez les yeux sur ce qui vous entoure. Vous verrez que la question religieuse n'est posée nulle part, qu'elle est tout au plus regardée comme un embarras sur lequel il faut se taire. C'est la première fois que l'humanité s'imagine faire un grand pas décisif en négligeant derrière soi une question de ce genre. J'admire qu'en laissant le moyen âge debout et invulnérable, on se figure régler la société de l'avenir, comme

si l'on écrivait sur une page toute blanche.

L'organisation catholique étant, au moins en partie, le principe même de l'organisation sociale de la France, il y a, depuis soixante ans, un fond de pouvoir absolu qui reparaît sous toutes les combinaisons politiques. Le catholicisme combiné avec la gloire militaire a produit la servitude de l'empire, avec le droit divin la servitude de la restauration, avec le droit constitutionnel la servitude du dernier règne, avec le droit républicain la servitude des deux dernières années. Qui pourrait jurer qu'il ne verra pas le catholicisme se combiner dans une nouvelle servitude avec le socialisme? Ceux qui traverseront cette dernière période pourront voir la terre promise du droit et de la liberté.

Un peuple se croit libre parce qu'il a échappé à la tutelle de la monarchie. Mais s'il reste sous la domination exclusive d'une caste sacerdotale, sa condition a-t-elle beaucoup changé? Il peut, à un moment donné, couvrir la terre de débris; l'en-

fant prodigue peut dépenser en un jour son avenir d'un siècle. Dans un élan de vertu, il promet la liberté au monde; mais il n'est jamais bien sûr qu'il n'ira pas écraser ceux qu'il a promis d'affranchir. N'appelez pas ces changements inconstance, manque de parole... Il ne s'appartient pas; ou du moins il est si bien accoutumé à le penser qu'il se figure n'avoir aucune responsabilité, même dans les œuvres de sang qu'il consomme de son bras, après les avoir rendus inévitables par son suffrage.

Ce dernier joug est d'autant plus redoutable qu'on le sent moins, que l'habitude invétérée, une fausse honte, dont les nations sont capables autant que les individus, empêchent qu'on le reconnaisse. On emploie beaucoup d'esprit à nier un servage si ancien, c'est-à-dire à l'entretenir. Je voudrais démêler s'il y a en cela plus de légèreté, ou plus de crainte de découvrir sa blessure. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui qui veut essayer de sonder cette

plaie est également importun au peuple et à ses maîtres.

Donnez-moi le moyen d'asservir les hommes; intéressez leur amour-propre à nier leur asservissement.

Pour régner sur eux, il n'est pas besoin de s'approprier en détail la liberté de chaque heure, comme font les gouvernements politiques. Régnez sur le berceau et sur la tombe; vous tenez la chaîne par les deux bouts.

Les hommes ont voulu jusqu'à ce jour et continueront de vouloir naître, se marier et mourir suivant certains rites consacrés. Quiconque pourra s'attribuer le monopole exclusif des rites des naissances, des mariages et des funérailles, celui-là restera maître de l'existence humaine.

On s'obstine en France à confondre le christianisme avec le catholicisme, l'Église primitive avec l'Église du concile de Trente, sans paraître se douter le moins du monde que c'est par l'Évangile que Luther et Calvin ont ruiné le catholicisme.

La liberté moderne, fille de la réforme et de la philosophie, est doublement hérétique. C'est à ce titre qu'elle est inconciliable avec l'orthodoxie romaine.

On n'a pas encore vu un grand peuple catholique entrer dans la liberté. La France tente la première ce chemin ; il est bien qu'elle sache qu'elle entre dans une voie d'où personne n'est revenu vivant.

Quel a été le principe des républiques catholiques qui ont eu quelque éclat dans le monde? l'âme de toutes, sans exception, a été le terrorisme transporté du dogme dans l'État. Venise a vécu sur cette idée pendant douze cents ans. Il faut en dire autant de Florence et des républiques lombardes et toscanes. Là, chaque parti vainqueur proscrivait en masse le parti opposé, jusqu'aux enfants de quatorze ans inclusivement. On vendait, à vil prix, les biens de cette population de proscrits. Ainsi se dénouait toute lutte politique, sans que la liberté ait jamais pu s'établir autrement qu'au seul profit des vainqueurs. Le

problème social ne se résolvait qu'à la condition d'éliminer tous les termes ennemis, à Florence, par l'exil, à Venise, par la mort. Transporté dans le Nouveau-Monde, le principe du terrorisme catholique, appliqué à la République, a engendré le même système. Le docteur Francia au Paraguay, Rosas à Buenos-Ayres, sont exactement ce qu'étaient les seigneurs des républiques catholiques italiennes. Un Washington dans ces états serait un monstre historique. Je m'aperçois même que la liberté y est tellement contraire à la nature des choses, à la tradition, à l'éducation des hommes, que le pouvoir qui la donne est infailliblement détruit par elle.

Dans les pays qui, par l'effet de leur éducation religieuse fondée sur la terreur, ont toujours mêlé un vif sentiment de peur à l'idée d'autorité, les révolutions rencontrent une difficulté particulière pour se constituer. L'ordre nouveau renonce-t-il à inspirer ce sentiment de crainte à ses adversaires? Accoutumés à ne respecter que

ce qu'ils craignent, le pouvoir nouvellement établi tombe infailliblement dans leur mépris. Si, au contraire, il reste armé, pour sa défense, on l'accuse de n'avoir rien changé au régime de l'ancienne société; en sorte qu'il rencontre le double danger de périr sous le mépris de ses ennemis, s'il leur pardonne, ou sous la contradiction, s'il les châtie.

Quelquefois, je crains que la démocratie ne jette pas un regard assez profond sur les mauvais côtés de l'âme humaine; ses principes la conduisent à faire des lois pour l'âge d'or. Elle se désarme; elle laisse sa porte ouverte comme au temps de Saturne. Ses adversaires louent cette ingénuité patriarchale; plus tard, ils lui en font un devoir. Est-il bien certain qu'ils ne gardent, dans leur sein, aucune des armes de l'âge d'or et de bronze?

Il y a quelques rapports entre la situation du corps social dans la France au XIXe siècle, et dans l'Italie au XVIe. Les ressemblances sont: premièrement un membre

amputé, la noblesse ; deuxièmement la lutte radicale entre les autres classes ; troisièmement la blessure de deux invasions ; quatrièmement une même religion qui, vieillie de deux siècles, fait peser sur la France des causes de décadence qui n'étaient pas toutes développées au XVIe siècle.

Après la nationalité qui manquait à l'Italie, la plus grande dissemblance est celle-ci :

L'aristocratie financière italienne, pour lutter contre le peuple, a entrepris systématiquement de l'extirper tant par le fer que par l'exil. Elle y a réussi ; car elle était, à cet égard, dans une position bien préférable à tout ce qui se verra dans les combinaisons de l'avenir. Les républiques étant presque toujours renfermées dans une ville, c'était assez d'exiler, de déporter quelques milliers de citoyens pour changer le tempérament de l'Etat.

La France a bien un autre problème à résoudre avec les trente millions d'hommes dont se compose chez elle le *peuple maigre;* et comme nul ne peut songer à l'extirper,

cela permet de penser qu'il arrivera, chez nous, le contraire de ce qui s'est vu en Italie, c'est-à-dire que le *peuple gras* doit toujours perdre et le *peuple maigre* toujours gagner; à moins que la religion catholique ne réussisse à dominer; auquel cas, il est certain que l'on reverrait en France se reproduire ce qui s'est fait non seulement en Italie, mais en Espagne, en Portugal, en Irlande, en Pologne, dans l'Amérique du Sud; cette religion, dans la forme où elle est aujourd'hui, ayant une force absolument irrésistible pour éteindre les Etats et dissoudre les nationalités.

Telle est donc la condition particulière de la France. Jusqu'ici toutes les sociétés politiques se sont développées sur le plan d'une religion nationale. En marchant dans le plan de la sienne, la France devrait rentrer dans le moyen âge. Elle s'obstine néanmoins à marcher en avant. Le sol religieux manque sous ses pas, et pourtant elle continue d'avancer. Sur quoi s'appuyer? Elle est la première nation qui, laissant sa reli-

gion dans le passé, et n'en adoptant pas une nouvelle, se précipite tête baissée, dans l'avenir, comme Mentor du haut du rocher dans les flots de l'Océan.

IX

L'État et l'individu.

En se taisant sur la question religieuse, on a écarté la principale difficulté du problème social; il en résulte que les solutions que l'on donne sont purement abstraites et que leur valeur pourrait bien s'évanouir le jour où il faudrait les appliquer.

C'est, par exemple, une grande question si, dans une démocratie idéale, il est bon ou mauvais que l'État subsiste. Quelle que puisse être la réponse que vous fassiez,

il est visible que, dans ces termes, vous ne résolvez rien pour la France.

La question qui regarde cette nation est celle-ci : Dans un pays régi religieusement par un corps sacerdotal, constitué en caste, est-il bon ou mauvais qu'une organisation telle que celle de l'état politique continue de subsister?

Évidemment cet élément de plus ou de moins, la caste sacerdotale, introduit dans la question, doit modifier la réponse.

Vous proposez d'abolir l'État, pour affranchir l'individu. Soit. Mais, après cela, voyez, qu'avez-vous fait? En face de l'individu se dresse un autre établissement, un corps impérissable, désormais sans contrepoids et qui accable tout ce qui n'est pas lui. Vous vouliez émanciper les personnes; vous les mettez à la merci d'une centralisation sans rivale. Une seule masse subsiste, l'Église; elle enveloppe tout le reste dans son ombre. C'est, après tout, un beau linceul pour un État et pour un peuple.

Vous parlez d'y faire entrer la révolution

sans toucher à l'orthodoxie ; mais, encore une fois, ce changement de diplomate, qui le fera, en restant catholique ? Est-ce le peuple? Depuis plus d'un millier d'années, il est exclu du droit d'intervenir dans son gouvernement spirituel ; et s'il voulait ressaisir ce droit, il suffirait de la main levée d'un vieillard pour écraser sous l'anathème les téméraires qui, ne sachant pas être indépendants, ne sauraient pas être orthodoxes. Est-ce le clergé ? Mais lequel? L'inférieur? il n'a que le droit d'obéir. Les évêques? ils sont les maîtres. Attendez-vous qu'ils se démettent? C'est donc encore une fois du pape que vous attendez l'abdication suprême. O chimère ! Penser que le catholicisme tout entier va changer de figure, de hiérarchie, par complaisance pour ses adversaires, par désir de se ruiner lui-même; et tout cela sans révolution dans le principe, dans le dogme, dans les croyances ! Se figurer qu'une masse de ténèbres va, demain ou après, devenir lumière sans qu'on ait même à redouter de passer un

moment pour hérétique! Faire une révolution religieuse sans que personne s'en soucie ni s'en occupe! La chose est plus difficile que vous ne pensez. Des institutions de ce genre se pétrifient; elles ne s'exhalent pas en fumée pour le plaisir de leurs adversaires.

L'Église restera donc; et si vous effacez l'État, la conséquence est de laisser l'individu seul aux prises avec une caste partout présente dans chaque membre du sacerdoce; ainsi reparaîtront des combinaisons de servage telles que, j'imagine, l'antiquité n'en a jamais connu; car lorsque chaque individu appartenait à une caste, il trouvait une garantie dans cette organisation même, au lieu qu'il est difficile de se figurer ce que deviendrait l'individu aux prises avec une caste sacerdotale lorsque la protection de tous n'existerait plus pour personne.

Comment ne pas voir que l'organisation de l'Église appelle par une logique nécessaire l'organisation de l'État sous une

forme quelconque ! Celui-ci est devenu d'autant plus puissant et sa centralisation a été d'autant plus forte qu'il a dû faire équilibre à une organisation religieuse mieux établie. C'est la raison pour laquelle tous les pays régis, au point de vue religieux, par une caste sacerdotale, depuis trois siècles, ont eu des gouvernements laïques très forts. En Allemagne, où l'organisation religieuse était faible, la centralisation de l'État a pu l'être aussi sans danger. De même en Angleterre, à plus forte raison en Amérique. En France, où le corps sacerdotal a été puissant, l'État a dû être fortement centralisé; en Espagne, le seul moyen, pour l'État, d'échapper à l'absolutisme théocratique a été de pratiquer cet absolutisme en son nom ; en Italie, où l'État n'a pu se centraliser, ce n'est pas l'individu qui a été affranchi, c'est l'Église qui a dévoré l'État et l'individu.

Depuis la révolution de 1848, le pouvoir central en France ayant été affaibli, on a vu s'accroître d'une façon prodigieuse le pou-

voir sacerdotal. Si le gouvernement eût appartenu à une théocratie catholique, les résultats, pris en masse, eussent peu différé de ce qu'ils sont en réalité. Car dans cet intervalle le sacerdoce a fait la politique de la France au dehors et sa politique intérieure dans les plus importantes de ses lois.

Ceci me conduit à penser que l'esprit de caste persistant dans la religion, non seulement l'État ne sera pas aboli; mais après un intervalle de liberté, on pourrait bien voir se reformer une servitude volontaire au nom de l'État.

X

Que faut-il faire pour vaincre la démocratie ?

Je me pose en théorie la question suivante : Pour sauver la vieille société et conjurer la victoire de l'esprit nouveau, que faut-il faire? D'après les principes énoncés ci-dessus, la nature des choses répondra d'elle-même.

— Je vois de grandes eaux qui montent. Dites-moi où je me tournerai pour les fuir.

— C'est l'esprit de Dieu qui passe sur les eaux. Pourquoi trembler?

— Je ne sais, mais je tremble. Je veux fuir. Conseillez-moi.

— La vague grossit. Tout le terrain libéral appartient à la révolution. Il faut donc quitter le libéralisme et se réfugier sur des hauteurs d'où il n'a pas approché.

— C'est ce que nous avons fait. Nous livrons la révolution de 1789. Est-ce assez?

— Ce n'est rien. Le flot vous a déjà précédé.

— Où donc nous arrêterons-nous?

— Il n'est pas, depuis soixante ans, un moment, une date dont vous puissiez accepter les principes, sans un danger certain d'être englouti par eux.

— Nous reculons en plein XVIIIe siècle. Est-ce assez?

— Y songez-vous? La philosophie vous envahit; elle vous précipite de nouveau dans le gouffre d'où vous sortez.

— Nous nous rallierons plus loin au cœur du XVIIe siècle.

— Retraite illusoire; la société est déjà partagée.

— Eh bien ; nous fuirons dans le XVIe.

— Insensés ! C'est de cette époque que vient tout votre mal ; car la réforme est déjà née. L'unité religieuse est rompue. La vieille autorité est détruite. La terre tremble.

— Où nous réfugierons-nous donc?

— Aveugles que vous êtes ! Ne voyez-vous pas que tant que vous gardez la liberté de croyance, vous consacrez celle de discussion ; et que cette concession unique suffit pour vous entraîner à toutes les autres ?

— C'est donc, à votre avis, la liberté des cultes qu'il faudrait frapper ?

— Évidemment, puisque cette anarchie dans la foi est la mère de toute anarchie politique.

— Et pour tuer la révolution ?

— Il faudrait tuer la liberté de conscience ; sans cela vous ne frappez que des fantômes. Vous coupez les branches ; vous laissez subsister le tronc et les racines.

— Mais pour revenir à cette unité reli-

gieuse, fondement de l'ancienne autorité, nous aurions besoin de la terreur de Philippe II. Elle n'est plus de notre temps.

— Il faut savoir ce que vous voulez. Je vous dis que pour vaincre le mouvement ascendant de la révolution, il faut lui opposer la contre-révolution avec toute sa logique, c'est-à-dire l'unité inflexible de l'ancienne religion.

— Mais si nous opposions à l'esprit nouveau la ligue du catholicisme de Rome, de l'hérésie du czar, du protestantisme du roi de Prusse?

— Ainsi trois papes inconciliables, une religion à trois têtes qui ont passé des siècles à se dévorer, c'est sur cette anarchie que vous voulez établir l'ordre moral! Eh! ne voyez-vous pas que cette prétendue ligue de principes opposés n'est encore que la révolution sous une autre forme, ou plutôt l'essence même de l'anarchie? Ne vous apercevez-vous pas que ces forces contraires se détruisent par elles-mêmes, et que tant que vous laissez subsister au

cœur de l'Europe le principe des révolutions modernes, sous la forme religieuse du libre examen, vous fuyez le danger d'un côté, vous vous y précipitez de l'autre.

— Que nous conseillez-vous donc?

— Il n'y a pas de conseils à donner, c'est la force des choses qui parle. Ramenez, de gré ou de force, l'ordre religieux, et vous ramènerez l'ordre politique, tel que la contre-révolution l'entend. Convertissez le monde à l'ancien idéal catholique; le reste suivra de soi. L'Europe viendra se rasseoir sur sa vieille base. Faites rentrer, jusqu'au dernier homme, la société dans l'ancienne église; fermez les portes avec fracas et jetez la clef au milieu de l'Océan. A ce prix, vous vaincrez.

— Nous l'essaierons.

— Ce n'est rien de l'essayer; il faut avoir assez de foi pour être sûr de réussir.

— Ce sont donc là, suivant vous, les conditions de notre salut?

— En conscience je le crois.

— Et vous pensez que de bonnes lois sur

le timbre des journaux, sur l'enseignement, sur les maires, une révision de la loi électorale et de la constitution, une définition bien avisée du domicile, et un bon ministère de police ne suffiraient pas pour nous garantir l'avenir ?

— Prenez garde ; pendant que nous parlons, je vois le flot qui monte. Le roseau auquel vous vous attachez est déjà déraciné.

— Malheur ! La terre me manque. Est-ce un vertige ? Voici l'abîme.

— Vous l'avez fait.

Seul moyen d'opérer le sauvetage de l'ancienne société, la murer dans l'ancienne église. Un seul groupe que vous laisserez en dehors suffira pour r'ouvrir les portes ; vous en verrez de nouveau sortir les tempêtes.

Pouvez-vous cela, ou ne le pouvez-vous pas ? Si vous le pouvez, le vieil ordre de choses subsistera ; sinon la question est résolue. Tous les autres moyens, lois de circonstance, engins de police, épées *rouil-*

lées par humilité catholique., sont jeux d'enfants. Laissant subsister la liberté des cultes, comment ne pas sentir que vous laissez subsister un foyer permanent de révolte contre l'ancienne autorité? Car il est incroyable que vous puissiez penser que si les hommes ont le droit de choisir leur culte, ils se mettent dans l'esprit qu'ils n'ont pas le droit de choisir leur gouvernement, et même les formes d'une société éphémère telles que celles qu'ils composent ici-bas. A moins que vous ne changiez leur nature, ils ne se figureront jamais qu'étant autorisés à discuter, peser, critiquer leur religion, leur croyance, leurs livres sacrés, ils ne le soient pas à discuter une ordonnance, un arrêté, un président, un garde-champêtre; et l'autorité, telle qu'on l'entendait jusqu'ici, ne se rétablira pas. Ils sont maîtres d'ébranler les colonnes de l'éternité. Croyez-vous qu'ils se feront faute d'ébranler les colonnes du temps? Cela n'est pas réfléchi.

Tant que la liberté de conscience sur-

vivra, ne fût-ce que pour une seule communion; la Révolution est triomphante dans le sanctuaire. Comment ne le serait-elle pas sur la place publique? Loyola, Philippe II, Louis XIV, tous ceux qui, par la parole ou par le fer, ont entrepris de maintenir sur sa base l'ancien ordre social, ont opposé à la marche toute-puissante de l'esprit novateur, la barre inflexible de l'unité religieuse. Qui ne serait effrayé aujourd'hui de voir quelques vieillards se relever à demi, prendre quelques fils d'araignée et les tendre pour entraver le siècle qu'eux-mêmes ont déchaîné?

XI

De l'autorité. — A qui appartient le droit d'enseigner ?

Dans les pays où règne sans partage une religion d'État, cette question est résolue. Le clergé, s'il est maître de la conscience publique et du gouvernement, doit savoir mieux que personne ce qu'il convient à chacun d'apprendre ou d'ignorer pour entrer dans ses vues qui sont les secrets de l'Empire. Tant que l'État s'ordonne sur le plan du sacerdoce, c'est le sacerdoce qui tient dans ses mains la science

des choses divines et humaines. A lui seul, il appartient d'enseigner. C'est le temps de la tribu de Lévi dans l'antiquité et de la compagnie de Jésus dans les monarchies modernes, ordonnées sur le principe du concile de Trente.

Mais lorsque, par l'effet de révolutions profondes, la religion qui était celle de l'Etat a été ramenée à la dure condition, non seulement de tolérer des religions opposées, mais de les accepter pour égales, il faut examiner quel changement s'accomplit dans le principe de l'autorité et de l'enseignement.

La première chose qui frappe est celle-ci : Dans le cas où les religions conserveraient une direction quelconque du principe enseignant, il s'ensuivrait que la doctrine de l'une détruisant radicalement la doctrine de l'autre, l'enseignement national aboutirait à zéro. Pendant que le catholicisme renverse le protestantisme, si le protestantisme, avec la même force légale, renverse le catholicisme, il est évident qu'au point

de vue de l'autorité, le résultat est nul; il peut même descendre au-dessous de rien, c'est-à-dire à un résultat négatif, si, après que le protestantisme et le catholicisme se sont niés officiellement, il arrive que le judaïsme avec une puissance égale à celle de l'un et de l'autre les renverse non seulement tous deux, mais encore le christianisme, base de l'un et de l'autre.

C'est la raison pour laquelle dans les Etats où la liberté des cultes est réelle, les clergés perdent tout droit de diriger l'éducation. Ils ne pourraient le faire sans détruire, par la contradiction où ils sont à l'égard les uns des autres, la matière même de tout enseignement.

Il est très aisé de dire que l'on assiéra à une même table, jouissant des mêmes droits, le pape, Luther, et le grand rabbin. Mais il est également certain que dans cette équation, les deux premiers termes s'éliminant l'un l'autre, il ne reste que le troisième qui est la négation du christianisme, c'est-à-dire de la civilisation mo-

derne. En sorte que le premier résultat de la participation officielle des clergés à la direction de l'enseignement, est la négation officielle de l'autorité. On renverse précisément ce que l'on veut établir.

Une autre conséquence se présente également nécessaire.

Lorsqu'une religion longtemps maîtresse d'un peuple cesse d'être la religion de l'Etat, qu'est-ce que cela veut dire? Ce changement s'opère-t-il seulement par hasard? Non, certes; il signifie que telle religion a cessé d'être l'âme de tel État, qu'elle a perdu l'intelligence de ce qu'il réclame. Si, de plus, la marche de tous les événements atteste que la société civile entre dans une voie et l'Église dans une autre, si l'organisation laïque s'éloigne de plus en plus de l'organisation ecclésiastique, il arrive nécessairement que la science des choses humaines et la science des choses divines, qui n'en faisaient qu'une seule, se séparent.

Comment le sacerdoce qui n'a pas su garder la direction de la société civile pourrait-

il être dépositaire du principe d'éducation nécessaire à cette société? Que pourrait-il lui enseigner, puisqu'il n'a pas eu la science nécessaire pour rester son conseil et son guide? Elle va dans une direction, lui dans une autre. Il peut bien l'accuser de s'être soustraite à son esprit; il peut, du rivage où il reste immobile, la suivre, de loin, dans les tempêtes où elle s'engage; mais il n'a plus ni le secret, ni la science de ce monde civil; il s'est laissé enlever le gouvernail!

De cette contradiction violente entre la science des dogmes particuliers et la science des choses humaines, il s'ensuit que le sacerdoce peut s'attribuer la première, mais qu'il a perdu toute autorité pour enseigner la seconde; et dans cette observation se trouve contenu le seul système d'enseignement qui se concilie avec les droits de tous.

Qui ne voit, en effet, qu'aucun des clergés officiels ne peut aujourd'hui donner à la fois la science des choses divines et

humaines, et que la doctrine de chacun d'eux en particulier serait la dissolution de la France, telle que le temps l'a faite? L'enseignement catholique pourrait-il maintenir la société actuelle? Si tout était ordonné sur son principe, que deviendrait l'égalité des cultes? Il ne peut la professer sans apostasier, ni la renverser sans renverser l'ordre civil. Est-ce le judaïsme qui satisfera aux conditions sociales? Personne ne le pense. Le protestantisme est moins éloigné de ces conditions, il appartient au monde moderne. Mais qui songe néanmoins à convertir la France au protestantisme? Personne. Il n'est donc aucun des cultes officiels qui puisse devenir l'âme, la doctrine, le principe enseignant de la société.

Un peuple qui se soustrait à la domination exclusive d'une Église affirme, autant qu'il est en lui, qu'aucun sacerdoce ne possède la vérité sociale à l'exclusion des autres. Par cette révolution, la plus grande qui puisse se consommer chez lui, l'ancienne

religion, obligée de partager l'autorité avec ses adversaires, descend au rang d'une secte. La société admettant également toutes les croyances, les repoussant également comme direction exclusive, déclare par là que l'esprit nouveau qui habite en elle est l'opposé de l'esprit sectaire. Par cela seul que nulle des religions positives ne peut renfermer les religions opposées, chacune d'elles se trouve incapable de fournir à la société nouvelle son principe d'éducation ; et ce que ne peut faire aucune secte en particulier, elles le peuvent encore moins faire toutes ensemble. Le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, et, si vous le voulez encore, le mahométisme, ne peuvent, par leur mélange, produire le principe de concorde, d'alliance, sur lequel la société française veut se reposer, en communion avec l'humanité entière.

Qui enseignera à cette nation à vivre d'un esprit étranger à toute secte? Est-ce la secte? De cela résulte évidemment que

le lien de la société actuelle est indépendant de chacun des cultes et des dogmes particuliers, puisque s'ils étaient seuls en présence, chacun d'eux étant inconciliable avec les autres, la guerre religieuse serait permanente. Tant que ces cultes ont été les maîtres du monde civil, ils se sont combattus sans relâche. Si aujourd'hui il y a trève entre eux, c'est qu'au-dessus d'eux est l'esprit général de la société qui les oblige à une paix apparente.

Car, remarquez qu'aucun d'eux ne peut faire la profession de foi de la société, et dire que tous méritent un respect égal. Que deviendrait le pape, s'il professait le plus grand respect pour Mahomet? Que deviendrait Luther, s'il déclarait que le dogme du papiste a une valeur égale au sien? Que deviendrait le prêtre romain, si, en cette qualité, il affirmait que le judaïsme est aussi nécessaire que le catholicisme au bien de l'Etat? Ces cultes se détruiraient eux-mêmes. Par où l'on voit que si ces religions enseignent le principe de la société

moderne, elles se renversent, et que si, réciproquement, la société laïque prend pour base morale la doctrine essentielle de l'une ou de l'autre de ces religions, elle se détruit de même. Ce qui revient à dire que la société est ainsi faite qu'elle vit par le principe de la séparation, et qu'elle se tue par le principe de la confusion.

TAYLOR INST. OXFORD

XII

Du domaine ecclésiastique et du domaine civil.

Nul doute que dans le chaos monstreux où l'on mêle aujourd'hui les choses ecclésiastiques et les choses politiques, il eût été impossible à la France de résoudre, il y a soixante ans, les premières difficultés de son organisation sociale. Elle n'eût pu franchir le premier chapitre du Code civil.

Une question au moins aussi grande que celle de l'enseignement attendait, en 1789

et 1792, la Révolution sur le seuil de l'ancien régime.

Tout ce qui concerne l'état des personnes, naissance, mariage, mort, était entre les mains du clergé, sous le nom d'actes civils. Comment enlever à ce clergé un droit aussi antique? Comment faire que l'enfant pût entrer légitimement dans la vie, sans avoir besoin d'être marqué du sceau de l'Eglise? Comment enlever au sacerdoce ce qui avait été la propriété de tous les sacerdoces, je veux dire le droit sur les mariages et sur les funérailles? La résistance fut opiniâtre. Qu'on étudie les monuments de cette lutte, on verra que les objections étaient les mêmes que celles qui s'élèvent aujourd'hui contre le système que je propose pour résoudre la question d'enseignement.

« Quoi! disait-on, enlever la sanction civile à l'autorité du clergé? Mais le mariage n'est pas seulement un contrat; il est par-dessus tout une institution religieuse. Un mariage sans prêtre, hors de

l'Eglise, qu'est-ce qu'un concubinage autorisé par la loi? C'est donc la destruction de la famille que l'on veut préparer par ces innovations scandaleuses? Alors qu'on le dise ouvertement. Mais si telle est la pensée des philosophes, que l'on n'espère pas que le peuple les suive dans cette voie; il n'admettra jamais la distinction du mariage civil et du mariage ecclésiastique; car, pour lui, il ne croit qu'à la sanction du prêtre. Changer ainsi d'un trait de plume la nature des actes civils, c'est outrager le sentiment des masses. On est impolitique autant qu'impie; et tout le résultat des novateurs sera de faire maudire la révolution par le peuple, s'il la voit déshonorer l'acte le plus important de l'existence humaine en retranchant la consécration nécessaire des croyances. D'ailleurs, que sont les magistrats civils pour remplacer le clergé? Ignorants, grossiers, les juge-t-on capables de rédiger et de conserver dans leurs mains des monuments aussi importants que ceux qui marquent l'état des personnes? C'est

ajouter à une erreur de principe une opinion ridicule sur les hommes. Dans cette société sans titres, il n'y aura plus ni pères, ni mères, ni enfants. »

Et de tout cela on concluait que l'idée de séparer l'acte civil de l'acte ecclésiastique était une prétention absurde qui tomberait bientôt devant l'expérience des faits et la réprobation de la grande majorité des Français.

Telles étaient en 1789 et 1791 les objections qui se soulevaient dès les premiers pas de la France dans la voie nouvelle. Ce fut la plus grande tentation de la révolution. On peut retrouver l'écho de ces objections dans les discussions de l'assemblée législative (1791). Présentées par François de Neufchâteau, elles furent repoussées par Vergniaud; la France passa outre. Si elle eût hésité dès ce premier pas, il lui eût été impossible d'en faire un second. Tout le sang versé l'eût été inutilement. Murée dans le passé, la France eût vu ses fils se dévorer dans l'impuissance, hors d'é-

tat de tourner la première page du Code civil.

Est-il une seule de ces objections qui ne soit littéralement reproduite aujourd'hui contre le système de la séparation appliqué à l'enseignement, tant il paraît insolite d'appliquer aux grandes difficultés les grands principes de notre organisation sociale? Qu'a-t-on fait autre chose que de répéter ce qui avait été dit en 1789 et 1791 contre le même principe appliqué à l'état civil? « l'enseignement n'a pas seulement un caractère laïque, il a besoin avant tout d'une base religieuse. Or, il n'y a de religion que dans les dogmes positifs; vouloir constituer l'enseignement sans l'Église, c'est impiété. L'école sans le prêtre n'a plus d'autorité et même ne saurait exister. »

Toujours le même cercle vicieux : la société française repose sur la religion positive; voilà pourquoi cette société s'appuie sur des religions positives qui se détruisent mutuellement.

Dans cette question, la société française

a abandonné le grand principe de droit public qui l'avait dirigée jusqu'ici, du moins elle n'a osé l'appliquer ; et de là n'est-il pas vrai que rien n'égale l'impuissance où elle a été amenée dans cette matière? De tous les systèmes contradictoires qui se heurtent depuis vingt ans sur ce sujet, quel est celui qui satisfait son auteur? Chacun de ces systèmes, fruit de l'esprit de parti, est sans lien avec l'ensemble de nos lois. Vit-on jamais pareilles ténèbres sur un sujet qui est lui-même la lumière? Les partis coalisés viennent d'obtenir leur loi. Lequel en est content? Qui n'a fait sa réserve au fond du cœur? Les libéraux? Est-ce bien là ce qu'ils ont préparé toute leur vie? Le clergé? Il fait la loi et refuse de l'exécuter.

Quant à la France elle-même, on a pu voir dans cette affaire ce que devient un pays lorsque, dans un moment critique, il abandonne le principe fondamental qui est sa raison d'être. Comment oublier jamais le spectacle de cette nation, pressée, obsédée par l'esprit de mort, et sommée, au nom de la

liberté, de livrer en une seule fois le principe même de toutes ses libertés. De quelque côté qu'elle se tourne, elle ne voit qu'embûches et défaites ; car un seul mot, un seul principe pourrait la soustraire à ses mille liens ; mais ce principe, elle l'a oublié ; ce mot, s'il est prononcé par quelqu'un, ne frappe les oreilles de personne, et voilà un grand pays étouffé sous un masque. Ah ! c'est donc toi qui as conquis la liberté, tu l'as inscrite dans tes lois. Eh bien, nous, dont l'essence est de la maudire, nous réclamons la liberté de te bafouer. Tu croyais avoir acheté au prix de ton sang la liberté pour tes amis ? Pauvre insensé ! ce que tu as conquis, c'est la faculté pleine et entière pour tes ennemis de te mépriser et de te ruiner. Te voilà prise au piége de tes propres paroles. Nous répéterons plus haut que toi ce mot : Liberté, et avec ces trois syllabes nous t'achèverons ; car nous voyons que tu en as oublié le sens, tel que tes pères le comprenaient. Tu es idolâtre du mot, non de la chose. Eh bien, puisque nous

savons la formule d'incantation qui fait les miracles, courbe-toi ; au nom de la liberté, va brouter l'herbe qui croît sur les degrés de ton trône. Nous régnerons pour toi.

Tout cela est sans réplique, il faut l'avouer, si, en effet, la liberté est un mot dépourvu de sens, une amulette, dont chacun peut s'emparer pour asservir son voisin. Qu'est-ce donc que la liberté d'enseignement? Cette question n'a aucun sens, si l'on ne dit ce que c'est que l'enseignement.

XIII

Catholicisme et protestantisme dans l'enseignement.

C'est un grand bonheur si le législateur trouve dans la religion nationale un esprit qui rende l'enseignement nécessaire pour l'établissement même de la croyance. Mais si le contraire arrive, l'expérience n'a pas encore montré qu'il soit au pouvoir du législateur laïque de paralyser l'effet de la loi religieuse.

Portez sur la Réformation le jugement que vous voudrez, il demeure incontestable

que le protestantisme a besoin que le croyant sache lire. Le droit d'examen en matière religieuse suppose que celui qui l'exerce a pu consulter les Écritures. S'il en était autrement, le dissident qui n'a en quelque sorte d'autre rempart que sa Bible, serait bientôt la proie de l'Église catholique. Il est à lui-même son juge et son ministre. La parole du prêtre, c'est la moindre partie de sa liturgie. Lire les Écritures, les méditer, voilà son culte.

Il en résulte que l'instruction primaire naît pour ainsi dire d'elle-même et naturellement dans les pays protestants. Aussi, dans ces pays, vous sentez que l'enseignement du peuple n'est pas une œuvre artificielle née d'hier, mais qu'il repose sur la nature même du culte. Sous quelque despotisme que tombe l'État, il est une institution que personne ne peut entreprendre ni d'ébranler ni de souiller, c'est l'enseignement du peuple. On a vu ces États traverser les crises d'arbitraire les plus violentes sans que l'idée soit jamais venue à aucun parti

de toucher à l'école, encore moins de s'en faire un instrument de police. L'école existe comme une des bases essentielles de la religion et de l'État.

Dans ces pays, le savoir, étant le fondement du culte, lui emprunte un caractère sacré. Que de fois ne m'est-il pas arrivé d'admirer le sentiment de respect qui, dans le moindre hameau, s'attache au maître d'école! car il n'est ni le serviteur du prêtre ni son rival; il est son compagnon, son collègue, son associé. Le grand principe d'une religion qui s'appuie sur l'examen, sur la science, se retrouvant à chaque degré, le maître d'école est honoré, parce qu'il représente le savoir qui, dans cette religion, est traité comme une puissance indépendante et non comme un serf dont l'autorité sacerdotale peut toujours disposer à merci et miséricorde.

Une autre conséquence des mêmes principes est celle-ci : l'enseignement, étant une des conditions du culte national, devient naturellement obligatoire. L'idée

ne vient même à personne de s'étonner de cette nécessité. Et ce qu'il y a d'heureux en ceci, on peut se fier au clergé réformé du soin d'encourager l'instruction primaire, puisque nul n'est plus intéressé que lui à ce que cet enseignement se développe.

Luther, en fondant la réforme, a fondé la première école primaire. Dans les démocraties américaines, protestantes, l'origine de la commune se marquait d'abord par l'école : c'était la première pierre qu'on posait en arrivant dans le fond des forêts ; « Attendu, disait la loi de 1640, que Sa» tan, l'ennemi du genre humain, trouve » dans l'ignorance des hommes ses plus » puissantes armes, et qu'il importe que » les lumières qu'ont apportées nos pères » ne restent point ensevelies dans leur » tombe. » Heureux les peuples à qui leur foi commande de chercher la lumière!

Voyez, au contraire, ce qui se passe dans les pays catholiques, conformément à la nature des choses, toujours plus forte que les lois de circonstance. D'après

l'esprit de cette religion, il n'est nullement nécessaire au catholique de savoir lire; on peut même soutenir qu'il est préférable pour lui de ne le savoir pas; car il n'est nullement chargé d'examiner les Écritures. Il reçoit sa croyance toute formée de la main du prêtre. Celui-ci lui tient lieu de la science de l'Ancien et du Nouveau Testament. Qu'a-t-il besoin de disserter, de juger, de peser des textes? A quoi bon tout cela? il n'y a que danger pour lui dans chacune de ces choses. S'en remettre à la science sacerdotale, croire le prêtre, lui obéir, c'est l'esprit de sa loi. L'école n'est donc pas indispensable à l'Église. Celle-ci peut l'admettre, mais elle s'en passe admirablement. Dites-moi en quoi le peuple a besoin de l'enseignement primaire pour que son enseignement religieux soit complet. Les livres de sa liturgie ne sont pas écrits dans sa langue. En quoi serait-il plus avancé s'il les lisait sans les comprendre?

La conséquence est que les peuples qui

appartiennent à cette religion n'ayant nul besoin de savoir lire pour satisfaire aux exigences de leur culte, lorsque l'on a voulu transporter chez eux le principe de l'enseignement populaire, on a rencontré d'incroyables résistances qui naissaient de la nature même des choses. Rien, parmi les hommes, ne se fait aisément que ce qui est secondé par la religion. Et cet appui manquant à l'instruction populaire dans les États catholiques, on a vu de grandes nations qui avaient conquis le suffrage universel, se heurter depuis trente ans contre une loi sur l'instruction primaire, incapables de fonder chez elles au nom de leur Souveraineté ce que le despotisme n'a pu empêcher de se développer ailleurs au nom de la liberté d'examen en matière de croyance. Tant il est vrai que les affaires humaines sont encore, à l'heure qu'il est, dirigées par la puissance cachée des institutions religieuses; et que c'est une chose à laquelle l'homme n'a pas encore réussi d'établir la liberté

politique sur la servitude religieuse volontaire.

On croit avoir tout réglé quand on a disposé mécaniquement je ne sais quels rouages, comités, inspecteurs, sans se demander jamais quels principes sont en jeu, et ce que représentent dans chaque commune le prêtre et l'instituteur; pourtant là est toute la question.

Le prêtre n'a pas besoin de l'instituteur; loin de là, celui-ci est un danger puisqu'il est chargé d'ouvrir la porte de la science du bien et du mal. Que vient-il faire en face de l'Église ? Quelle est la puissance qui l'envoie? Le curé de campagne ne suffisait-il pas à l'instruction de ses ouailles ? Dix-huit siècles ne se sont-ils pas écoulés, sans que les fidèles de l'Église catholique vissent un instituteur? Les peuples n'étaient-ils pas satisfaits de leur sort ? D'où vient cet étranger, que l'Église ne connaît pas? Le sentiment le plus bienveillant qu'elle puisse éprouver à son égard, c'est le soupçon.

Autant la raison doit être soumise à l'autorité ecclésiastique, autant l'instituteur doit être soumis au prêtre. Il doit donc arriver dans ces pays, que la dignité, l'indépendance de l'instituteur ne soient que des choses nominales et que son assujettissement descende aisément jusqu'à l'opprobre. Il peut même se faire que le peuple étant devenu souverain politiquement, l'instituteur primaire, c'est-à-dire le précepteur du souverain, au lieu d'être rehaussé par l'élévation de son pupille, reste placé sous la dépendance du curé de campagne qui, lui-même, est courbé sous la dépendance absolue de toute la hiérarchie ecclésiastique. Dans ce cas, le précepteur du souverain est l'esclave d'un esclave.

Selon l'esprit de la religion catholique, l'examen étant un danger, l'instituteur qui donne les premiers éléments de cette liberté d'examen est lui-même un péril permanent. Au lieu de l'entourer de garanties, il faut l'entourer de gênes. Vous pensiez enseigner

au peuple le respect du savoir, c'est tout le contraire qu'il faut faire.

Car vous avez beau chercher une issue; la guerre sourde qui travaille votre siècle et qui en est comme l'âme, vous l'avez vous-mêmes organisée dans chaque commune, le jour où, en face du prêtre catholique, vous avez placé imprudemment pour vous, l'instituteur laïque, c'est-à-dire le représentant populaire de la science moderne.

Quelle condition faites-vous à ce dernier? Entre une constitution politique qui ne lui parle que de la suprématie de la raison, et une religion qui ne lui parle que de la nécessité d'asservir sa raison, à quoi se résoudra-t-il? S'il se confie dans la dignité de la pensée, c'est fol orgueil. S'il s'en remet de tout au prêtre, il se démet. S'il enseigne la concorde, il est impie; s'il professe la discorde entre les enfants de diverses opinions, il est séditieux. Brisé ou par la constitution ou par la religion catholique, de quel côté se tournera-t-il? Ou blasphème

ou révolte, voilà entre quels termes il faut qu'il fasse son choix.

Comment donc entendez-vous dénouer cette guerre dont vous avez semé le germe dans chaque paroisse, en semant un principe libéral en face du principe ecclésiastique ? Destituer les instituteurs ? Ce serait une solution si vous ne les remplaciez par d'autres. Mais puisque vous n'extirpez pas l'enseignement du peuple, je dis que vous ne remédiez à rien. Vous avez mis l'Église et l'école en présence ; il faut ou démolir celle-ci jusqu'à la dernière pierre, ou aviser à un autre moyen de terminer la lutte. Car ce que vous croyez la restauration de l'autorité est l'établissement de l'anarchie.

Où le trouverez-vous cet instituteur modèle que vous cherchez, qui, laïque, ait le cœur du prêtre, et qui, façonné par le savoir moderne, représente sans hérésie le moyen âge?

Ce n'est pas tel maître qu'il vous faudrait renverser, c'est l'enseignement.

Chose singulière que ces immortelles questions descendues soudainement au niveau de l'esprit de parti, et l'humanité tout entière proscrite par les coteries! La panique qui a saisi un certain nombre d'intelligences, les jette en dehors du genre humain!

Découvrez-moi, disent-ils, quelque siècle sans passion, sans exagération, surtout sans trop d'idées, où les faibles s'applaudissent de l'autorité des forts, les petits de celle des grands, enfin un siècle sage que nous puissions donner sans danger en modèle à la jeunesse. — Il me semble que l'antiquité serait un assez bon commencement! — Que parlez-vous d'antiquité? J'y ai découvert l'autre soir le germe du socialisme; évidemment la civilisation qui a produit le droit romain est la plus grande ennemie de la propriété. — Si ces temps éloignés vous blessent, les trois ou quatre premiers siècles du christianisme pourront peut-être vous satisfaire? — Figurez-vous donc qu'en ouvrant les Actes des Apôtres

pour soutenir la loi d'enseignement, j'y ai reconnu le pur communisme de Cabet. — En vérité? — Positivement. — Eh bien! il nous reste le moyen âge; il nous offre d'assez bons côtés. — La Jacquerie, n'est-ce pas? vous n'êtes pas difficile. Voyons, étudions, lisons. Dans l'antiquité prise en masse, je vois la loi Agraire, dans l'histoire romaine les Gracches, dans le moyen âge la Jacquerie, dans la réformation la guerre des paysans, dans l'histoire d'Angleterre les Niveleurs, dans le siècle de Louis XIV la république démocratique et sociale de Fénelon. Après cela nous tombons à 93 et au gouvernement provisoire. — Se peut-il? Voilà donc toute l'histoire universelle. Je m'en doutais.

XIV

Quelle est la raison d'être de l'enseignement laïque ?

Dans la condition que je viens de dépeindre, où sera l'autorité de l'enseignement laïque ? En face de l'Église toute-puissante, sur quelle pierre bâtirez-vous l'école ? L'instituteur empruntera-t-il son droit moral à l'Église ? Alors c'est un vassal. Vous créez ce que vous appelez l'enseignement du peuple, mais vous n'oubliez qu'une chose, qui est d'y mettre une âme. Privé de toute force morale, l'instituteur doit compte, à

toute heure, de son enseignement à son adversaire naturel. Anéanti devant cette autorité qui d'un mot peut le flétrir, que lui reste-t-il, qu'à se faire le serviteur lige, le serf de corps du curé qui, écrasé par le poids de toute la hiérarchie, écrase, à son tour, de sa propre servitude le ver de terre que vous lui avez livré sans défense.

Pour donner à l'instituteur sa raison d'être, direz-vous qu'il représente le principe de la société laïque? Alors voyez dans quelle contradiction monstrueuse vous tombez. Voilà cet homme qui enseigne au nom de la société civile, laquelle reconnaît également tous les dogmes. Et néanmoins dans cette multitude d'idées dogmatiques qui se renversent, il est obligé d'être l'homme d'une Église particulière et de remplacer le prêtre absent. Ne touchez-vous pas ici du doigt les contradictions qui naissent de la confusion gothique où vous laissez encore l'Église et l'école?

A certains moments l'instituteur laïque est prêtre, homme de caste, puisqu'il est

chargé d'enseigner un dogme particulier. A certains autres, il est l'homme de la société française laïque, universelle. Comment donc se fera le partage de sa personne? Quelle contradiction, où la religion détruit l'enseignement, où l'enseignement détruit la religion! Au nom de la société et de l'Église, le même homme doit représenter l'égalité des cultes et leur inégalité. Après ce beau chaos, arrive le prêtre qui vient surveiller l'instituteur et s'assurer que le principe d'exclusion, c'est-à-dire d'intolérance, a été respecté. Après le prêtre vient l'inspecteur civil qui s'assure également que le dogme civil de la tolérance n'a reçu aucune atteinte. La plume se perd dans cette Babel. Vous avez les deux dialogues suivants, entre lesquels vous ne pouvez choisir :

LE CURÉ.

Monsieur l'instituteur, vous êtes chargé d'enseigner notre dogme, êtes-vous sûr que votre enseignement soit orthodoxe?

L'INSTITUTEUR.

Oui, monsieur le curé.

LE CURÉ.

Voyons cela. Avez-vous assez persuadé vos élèves que notre religion est la seule vraie, la seule sainte, et que toutes les autres appartiennent au mensonge et à l'enfer?

L'INSTITUTEUR.

(En hésitant). Oui, monsieur le curé.

LE CURÉ.

Nous verrons bien. Prenez garde à vous, l'Église vous surveille.

Après cette visite, vient celle du maire.

LE MAIRE.

Monsieur l'instituteur, vous êtes l'homme non seulement de la commune, mais de la France. Vous représentez la société laïque; vous ne devez, en conséquence, rien enseigner qui provoque au renversement des lois. La première de toutes est celle de l'égalité des cultes, d'où naît l'esprit de concorde entre tous les citoyens. Vous comprenez cela, j'espère?

L'INSTITUTEUR.

Oh! oui, monsieur le maire.

LE MAIRE.

Ainsi, monsieur, vous instruisez vos élèves dans ce sentiment qu'ils doivent respecter mutuellement leurs croyances religieuses? Vous leur enseignez qu'aucun dogme particulier ne doit avoir la prééminence sur les autres? Vous leur dites, sans doute, qu'aucune église n'a le monopole de la vérité, de la sainteté, de la justice? car c'est le seul moyen de fermer l'époque des discordes religieuses. Vous montrez sans doute en Dieu un père commun qui accepte l'adoration de tous ses enfants et qui voit dans toutes les églises autant de sectes d'une religion universelle? Vous leur apprenez à s'aimer mutuellement malgré les différences de sectes.

L'INSTITUTEUR.

Justement, monsieur le maire.

LE MAIRE.

Et vous leur répétez, j'espère, que la patrie, ne mettant aucune différence entre les églises, enseigne par là que l'esprit d'intolérance est son plus grand ennemi?

L'INSTITUTEUR.

Sans doute, monsieur le maire.

LE MAIRE.

Et vous formez ainsi de bons citoyens, en leur enseignant qu'il faut prendre le contrepied de cette maxime gothique : Hors l'Église, point de salut, qui, appliquée à la société, nous ramènerait bientôt les guerres de la Vendée et les massacres du Midi ?

L'INSTITUTEUR.

C'est vrai, monsieur le maire.

LE MAIRE.

Je suis content. Continuez. L'autorité a les yeux sur vous.

L'INSTITUTEUR (seul).

Désespoir pour un homme de conscience! Qu'enseigner? Que réfuter? Que dire? Que taire? Comment partager en deux mon intelligence, mon souffle, ma vie? Si j'enseigne ce que dit le curé, je suis en révolte contre le maire; si j'enseigne ce que veut le maire, c'est le curé qui m'interdit. Par qui me sera ôté le pain de mes enfants? Par

l'un ou par l'autre? Quel parti prendre? Ne rien penser? Peut-être! Ne rien dire? Cela est impossible, puisque je suis chargé d'enseigner le dogme sous la surveillance du prêtre! ô misère! Le laboureur, le pionnier, à la fin de leur journée, ont la satisfaction de leur œuvre. Mais quel supplice comparable à celui d'un homme qui ne peut ni parler, ni se taire, ni avancer, ni reculer, ni consulter sa foi, ni consulter sa raison, sans être écrasé avec ses enfants et la mère de ses enfants?

Que serait-ce si nous suivions plus loin ce drame dans le secret du grand conseil où il doit aboutir? C'est là que l'anarchie se montrerait dans son sanctuaire même. On verrait, rangés autour d'une table, pour rendre un jugement, trois religions et un système de philosophie. Le chaos présiderait.

LE CATHOLICISME.

Notre union doit faire la paix de l'État. Nous allons juger aujourd'hui la cause de cet instituteur. Il est suspect de n'être pas

resté en tout conforme à la doctrine de l'église romaine, qui, comme vous le savez, est la seule vraie.

LE PROTESTANTISME.

Pardon, monseigneur, voilà trois siècles que nous avons démontré que l'église romaine est, selon ce que nous enseigne Luther, « la nouvelle Babylone (1). » La véritable église, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, est la réformée.

LE JUDAÏSME.

Vous m'avouerez, au moins, que je suis votre ancêtre. Je suis le chef de la famille. C'est à moi de commander par le droit de l'âge. Vous m'avez traité pendant dix-huit cents ans comme jamais le roi Lear n'a été traité par ses filles ingrates. Vous m'avez chassé et fait frapper de verges. Rentrez enfin sous mon autorité.

L'ÉCLECTISME.

Ma tâche est particulièrement difficile. Je dois avoir à la fois chacune de vos opi-

(1) Luther.

nions, et pour cela je m'abstiens de penser. Cependant, je vous dirai, entre nous, que vous me paraissez être de purs phénomènes d'imagination et que je suis ici la seule réalité.

LE CHAOS.

O bonheur! ô joie! voilà bien mon empire! Quel vertige! quel tourbillon! Fidèles sujets, ne vous séparez pas! vous m'enivrez de délices. Le mélange ténébreux des éléments dans la nuit matérielle où naquit Uranus n'était rien auprès de cette nuit morale, intellectuelle, philosophique, religieuse, divine, confusion de l'esprit, volupté du chaos.

Répondez donc une fois clairement à ceci : Sur quelle base repose l'enseignement laïque en France? Vous ne pouvez espérer ni grandeur, ni puissance, ni ordre, aussi longtemps que vous n'aurez pas tranché cette question. Dans la confusion établie entre la théologie sacerdotale et la science humaine, qu'arrive-t-il? L'instituteur laïque, en intervenant dans l'Église, y fait entrer

l'hérésie. Le prêtre, en intervenant dans l'école, y fait entrer la servitude. Que faut-il donc faire? Les séparer.

Quoi! le sacerdoce n'aurait plus rien à faire dans les écoles! il n'aurait plus les yeux ouverts sur les générations nouvelles! quelle impiété! Je dis, moi, que c'est le seul moyen de respecter, tout ensemble, la liberté de conscience et la liberté des cultes.

La grande prétention du sacerdoce est qu'il n'a aucun besoin de l'école, tandis que celle-ci ne peut se passer de lui. Cela est-il vrai? Examinons.

N'est-il pas incontestable que l'édifice entier de l'esprit humain, depuis sa première fondation jusqu'à son faîte, s'est accompli, dans les temps modernes, en dehors du clergé? Lors donc que vous voulez bâtir dans chaque homme l'édifice de l'humanité moderne, n'est-il pas évident que vous n'avez nullement besoin de la main, ni du concours d'un clergé particulier? Comment ce qui s'est fait dans

l'éducation du genre humain, depuis trois siècles, ne pourrait-il s'accomplir et se réaliser aujourd'hui dans l'éducation de chaque homme en particulier? Le développement de la société civile s'est accompli en dehors de l'église comme si aucune église n'eût existé dans le monde. Pourquoi donc faudrait-il que cette tradition de la société civile, parfaitement indépendante du dogme, ne pût être donnée que sous l'œil et l'inspection du dogme?

La science a sa certitude, son évidence, qui n'a besoin du sceau d'aucun clergé pour faire un tout complet. Elle subsiste par elle-même, indépendante et libre. Elle est la religion générale, universelle, absolue. Le dogme particulier, c'est l'esprit de secte. Pourquoi faut-il que la religion absolue soit placée sous la dépendance de l'esprit de secte? Est-ce juste? est-ce possible?

Du moins si l'on parlait sérieusement de conciliation entre les églises et la philosophie! Mais cette alliance, où est-elle? Trois hommes l'ont tentée dernièrement;

ils donnaient, les uns et les autres, toutes les garanties possibles au clergé, puisqu'ils sont prêtres (1). Illustres dans leurs pays, aimés, populaires, personne ne semblait mieux préparé, pour parler au nom des deux puissances qu'il s'agissait d'accorder. Qu'est-il arrivé ? Le pape a flétri leurs ouvrages comme autant de blasphèmes ; ils ont jeté la malédiction sur leur philosophie. Est-ce là ce qu'on appelle conciliation ?

D'autre part, en Allemagne, la philosophie renverse l'authenticité des Ecritures. Pas une page de l'ancien ou du nouveau Testament qui soit restée à l'abri de cette critique. Faute de pouvoir lire les Ecritures dans leur langue originale, le clergé français n'a pu intervenir par un seul travail sérieux, dans une discussion aussi solennelle. Il est resté muet. Est-ce encore là de la conciliation ?

Supposez qu'il n'y eût d'autre enseigne-

(1) Ce sont MM. Gioberti, Rosmini, Ventura.

ment moral que celui qui est distribué au nom des églises particulières; j'ai montré que, dans ce cas, la société actuelle ne pourrait subsister telle qu'elle est. Chacun suivant rigoureusement le principe exclusif déposé dans son église, il y aurait en France des sectes et point de nation. Le juif serait ramené au Ghetto, le protestant enfermé dans ses villes de sûreté; le catholique, acharné contre l'un et contre l'autre, travaillerait à les faire entrer dans son Église. Il suit de là que le principe d'aucune des sectes qui sont reconnues par l'État n'aurait pu, en se développant, produire la société française telle qu'elle est aujourd'hui, alliance pacifique de toutes les croyances, de toutes les opinions, de toutes les sectes dans le sein d'une même nation. C'est dire que chacune de ces églises a l'autorité d'un système considérable, mais qu'aucune d'elles n'est plus le principe vital de cette société. Pour qu'elle subsiste, il faut que l'esprit qui l'a faite continue de se répandre par l'éducation, de génération en géné-

ration. Là est la raison d'être de l'enseignement laïque sans acception d'aucun dogme particulier.

Toutes les objections iront se briser contre ce fait : Nulle église particulière n'étant l'âme de la France, l'enseignement qui doit répandre l'âme de cette société doit être indépendant de toute église particulière.

Si le prêtre peut faire tout ce que fait l'instituteur, celui-ci est inutile. Mais, d'autre part, si l'instituteur enseigne une morale sociale qu'il est impossible au prêtre d'enseigner sans apostasier, le premier est évidemment indépendant des dogmes du second ; car il est absurde d'assujettir l'enseignement le plus universel au plus étroit et d'enfermer le plus grand dans le plus petit.

L'instituteur n'est pas seulement le répétiteur du prêtre ; il enseigne ce qu'aucun prêtre ne peut enseigner, l'alliance des églises dans une même société.

L'instituteur a un dogme plus universel que le prêtre, car il parle tout ensemble au

catholique, au protestant, au juif, et il les fait entrer dans la même communion civile.

L'instituteur doit dire : Vous êtes tous enfants d'un même Dieu et d'une même patrie; tenez-vous par la main jusqu'à la mort. Le prêtre doit dire : Vous êtes les enfants d'églises différentes; mais, parmi ces mères, il n'y en a qu'une qui soit légitime. Tous ceux qui ne lui appartiennent pas sont maudits; ils resteront orphelins. Soyez donc séparés les uns des autres dans le temps, puisque vous devez l'être dans l'éternité.

Croyez-vous que ce serait un malheur irréparable pour votre enfant de naître ainsi à la vie civile dans un sentiment de concorde, de paix, d'alliance avec tous ses frères? Le premier sourire qui lui a été donné du ciel, est-ce pour maudire? Faut-il que son premier bégaiement soit un anathème? — Mais vous contraignez mon fils de n'avoir ni colère ni exécration contre ceux qui ne pensent pas, ne croient pas,

ne prient pas comme moi. C'est une violation de la liberté du père de famille. — Eh! que ne le disiez-vous plus tôt!

Ainsi l'héritage obligé des discordes, c'est ce qu'ils appellent la liberté. Ne pas être élevé dans la haine, c'est oppression. Imposer forcément à son fils son esprit de colère et de malédiction, c'est ce qu'ils appellent leur droit.

Avant eux, Bodin disait déjà au XVIe siècle que tout était perdu depuis que la loi moderne avait ôté au chef de famille le droit de vie et de mort sur ses enfants.

La société laïque possède aujourd'hui plus de justice que l'Église. C'est la raison pourquoi son droit civil et politique s'est constitué indépendant du droit canon.

La société laïque possède aujourd'hui plus de vérités que l'Église. C'est la raison pour laquelle son enseignement doit se constituer indépendamment de l'instruction cléricale.

La prétention des castes sacerdotales a toujours été d'être seules capables de donner un fondement aux institutions civiles

et politiques. Voyez-les partout où elles ont été maîtresses, chez les Indous, comme dans les États Romains. Tant qu'elles règnent, chaque détail de l'état civil, l'administration, la police même, sont choses sacrées; dans la théocratie de Moïse, le moindre règlement d'hygiène, d'agriculture, émane de la sagesse d'en haut. Toute ordonnance du prêtre est d'institution divine; la pensée du ciel circule dans tout le corps des lois.

Sitôt que la société laïque s'affranchit du gouvernement sacerdotal, elle est censée rompre toute relation avec l'ordre éternel. Ces mêmes lois qui auparavant étaient pleines de Dieu ne sont plus que des caprices du hasard. Cet état que l'on disait d'institution divine, depuis qu'il se passe du prêtre, on le proclame athée. Hier il était la sagesse éternelle, manifestée, écrite dans les lois. Aujourd'hui, c'est un aveugle qui repousse son guide. Il ne sait rien, il ne voit rien. Séparé du prêtre, que lui reste-t-il à enseigner? Pas même la

sagesse que la fourmi enseigne à la fourmi.

Si la société, sans le prêtre, ne croit pas à la justice, pourquoi donc cherche-t-elle de siècle en siècle à s'en rapprocher dans le développement de son droit? Si elle ne croit pas à la vérité, pourquoi la poursuit-elle dans la science? Si elle ne croit pas à l'ordre, pourquoi le poursuit-elle dans la suite de ses institutions et de ses révolutions?

Justice, vérité, ordre absolu, qu'est-ce que cela sinon la source éternelle des idées divines, c'est-à-dire cette *essence du bien sur lequel se règlent les mœurs de l'État?* Ce Dieu de l'ordre, de la justice, ce géomètre éternel, qui descend par degrés au fond des lois de tout peuple policé, n'est pas celui qui plaît aux castes sacerdotales. Elles le veulent jaloux, irrité, plein de préférences, de menaces. Où elles ne reconnaissent pas cette face d'un dieu-prêtre, elles ne voient qu'athéisme. Est-ce une raison pour accorder qu'une société ne contient nul principe en dehors de son Eglise, nul enseigne-

ment moral en dehors de son clergé, et que toute lumière s'éteint qui ne l'allume pas à l'autel ?

On répète incessamment que la société laïque n'a aucun principe, et par conséquent rien à enseigner. Il faut du moins reconnaître qu'elle peut mieux qu'aucune autre s'enseigner elle-même, et voilà précisément de quoi il est question dans l'enseignement laïque.

Pour moi, j'ai toujours prétendu qu'elle possède un principe que, seule, elle est en état de professer, et c'est sur ce principe qu'est fondé son droit absolu d'enseignement en matière civile. Ce qui fait le fond de cette société, ce qui la rend possible, ce qui l'empêche de se décomposer, est précisément un point qui ne peut être enseigné avec la même autorité par aucun des cultes officiels. Cette société vit sur le principe de l'amour des citoyens les uns pour les autres, indépendamment de leur croyance.

Or, dites-moi qui professera, non pas seulement en paroles, mais en action cette

doctrine, qui est le pain de vie du monde moderne? Qui enseignera au catholique la fraternité avec le juif? Est-ce celui qui, par sa croyance même, est obligé de maudire la croyance juive? Qui enseignera à Luther l'amour du papiste? Est-ce Luther? Qui enseignera au papiste l'amour de Luther? Est-ce le pape? Il faut pourtant que ces trois ou quatre mondes, dont la foi est de s'exécrer mutuellement, soient réunis dans une même amitié. Qui fera ce miracle? Qui réunira trois ennemis acharnés, irréconciliables? évidemment un principe supérieur et plus universel. Ce principe, qui n'est celui d'aucune église, voilà la pierre de fondation de l'enseignement laïque.

Ne dites pas que c'est là une idée sortie du trouble des dernières discussions. Il y a bientôt dix ans qu'en répondant à M. l'archevêque de Paris, j'écrivais ce qui suit :

« Ceux qui divisent sont ceux qui veulent que chaque secte, chaque église, soit un monde séparé et clos pour jamais, sans nul contact d'éducation avec ce qui

s'en rapproche le plus, que les générations nouvelles ne se rencontrent nulle part dans un symbole commun, que les hommes, dès le berceau jusqu'à la tombe, passent à côté les uns des autres sans se toucher ni se reconnaître, qu'il y ait dans la France plusieurs Frances inconciliables entre elles, et dont l'une apprenne à jeter éternellement l'interdit à toutes les autres.

» Ceux qui unissent et édifient sont ceux qui, en respectant les églises particulières, croient qu'elles sont contenues dans une église plus compréhensive, qui est le christianisme; que, dès lors, loin de séquestrer systématiquement chaque croyance, d'envenimer par là et d'exagérer souvent les points de litige, il est bon de rapprocher, au moins un moment, dans un symbole commun d'éducation, les intelligences destinées à former une seule et même société. En rapprochant des cultes frères, ils unissent; ils édifient en tendant, par un mouvement continu de l'âme chrétienne, à l'association des esprits dans la cité promise.

Évidemment, l'État qui se place à ce point de vue dans sa constitution, est plus près de l'Église universelle que ne l'est l'ultramontanisme, en ne parlant jamais que de séquestration, de séparation et d'isolement.

» Vous demandez quelle mission morale l'Etat, en le supposant bien ordonné, peut accomplir dans l'éducation; vous faites vous-même la réponse, quand vous avancez une chose bien grave en effet, que chaque secte, chaque religion, possède un enseignement moral qui forme un *corps de doctrines fort différent.* Entre ces morales particulières, je demande à mon tour qui montrera le lien des unes et des autres? qui décidera? Sans doute, ce ne peut être aucune secte. Formerez-vous donc dans la société autant de consciences différentes qu'il y a de communions séparées? C'est à quoi il faudrait arriver en pressant vos paroles.

» Sous ces enseignements différents, il y a une morale sociale sur laquelle repose la vie nouvelle. Dans la situation actuelle, chaque secte, chaque église ayant un ensei-

gnement distinct, il s'ensuit évidemment la nécessité d'une éducation publique, qui, en liant les éducations particulières, achève de lier et de coordonner dans la conscience générale des doctrines différentes. L'argument décisif pour l'intervention de l'État en matière d'éducation se tirera toujours du principe que vous venez de mettre en avant pour la combattre.

» Car il ne suffit pas de se tolérer les uns les autres; il faut encore être réciproquement d'intelligence. Or, qui enseignera au catholique l'amour du protestant? Est-ce celui-là même qui inculque l'horreur du dogme protestant? De bonne foi, pouvez-vous développer dans autrui le sentiment intime des droits et de la dignité de l'Israélite, vous qui, dans le royaume où vous êtes le maître, venez de proscrire toute *relation amicale* entre le juif et le chrétien? pouvez-vous professer le respect pour ceux que vous anathématisez? pouvez-vous développer le sentiment de fraternité reli-

gieuse qui est l'âme de la société dans laquelle nous vivons?

» Vous le pouvez si peu, que ce principe tout nouveau de la vie sociale n'existe pas à vos yeux, puisque vous ne vous posez pas même la question qui en dérive. C'est assez pour vous de maintenir les communions dans un isolement profond. L'idée d'établir un rapport entre les unes et les autres ne paraît pas une seule fois vous occuper; et pourtant c'est là toute la difficulté du problème. Reconnaissez donc qu'en restant dans les termes où vous vous renfermez, il est toute une partie de l'homme moderne qui vous échappe.

» Entre des cultes désormais égaux, il faut une intervention spirituelle qui ramène à la paix ceux que tout pousse à la guerre; et les sectes, les églises séparées, avouant leur impuissance à la conciliation, nous revenons par tous les chemins à cette conséquence: qu'il faut chercher ailleurs l'enseignement de cette morale sociale, sans laquelle il y a désormais des catholiques,

des dissidents, des philosophes, c'est-à-dire des partis, des sectes, et point de France. »

Voulez-vous affranchir l'enseignement laïque? Osez affirmer ce que trois siècles ont affirmé avant vous, qu'il se suffit à lui-même, qu'il existe par lui-même, qu'il est lui-même croyance et science. Nulle mesure fiscale, matérielle, administrative, ne peut le dispenser de cet acte de foi.

Comment s'est constituée la science moderne? En la séparant de la science de l'Église. Le droit civil? En le séparant du droit canon. La constitution politique? En la séparant de la religion de l'État. Tous les éléments de la sociabilité moderne se sont développés en s'émancipant des églises. Le plus important de tous reste à ordonner, l'éducation. Par une conséquence qui se déduit de tout ce qui précède, n'est-il pas clair qu'il ne peut être réglé qu'à la condition d'être pleinement séparé de l'éducation ecclésiastique?

Mais quoi! vous me proposez de ne faire donner aucune instruction religieuse à mon

fils! Eh! qui vous dit rien de semblable? Qui vous empêche de choisir, au sortir de l'école, le dogme particulier dans lequel vous voulez le faire élever? Je prétends seulement que le mélange de l'école et de l'Eglise vous conduit à des contradictions, dans lesquelles la liberté est impossible.

Je voudrais que le prêtre eût son empire dans son église, mais que cette souveraineté ne pût, dans aucun cas, s'étendre hors de là; car le problème est ceci : Faire que la liberté du prêtre catholique ne devienne pas la servitude de tous.

Celui qui exerce le pouvoir sacerdotal, au nom d'une caste, peut-il exercer régulièrement le pouvoir civil, à moins qu'on ne rentre dans le chemin de la théocratie? L'évêque sera-t-il préfet? le curé sera-t-il maire? Celui qui accuse peut-il être en même temps le juge? Comment donc celui qui, au nom du moyen âge, fait le procès de l'esprit moderne, peut-il être en même temps chargé de répandre et d'enseigner cet esprit?

Il est quelquefois arrivé que des hommes qui avaient établi des principes philosophiques dans le recueillement de la solitude ont vu leurs maximes démenties par les choses dès qu'ils ont approché des affaires, et l'expérience les a contraints d'en changer. Pour moi, j'ai du moins le faible et triste avantage; que, surpris au milieu de la spéculation philosophique par une révolution, et contraint, par des événements subits, d'être mêlé de près aux affaires publiques, il ne s'est pas accompli sous mes yeux un fait, qui ne m'ait confirmé la vérité de tout ce que j'avais avancé, soutenu, défendu par la parole et par la plume.

Non! dans ces deux dernières années, si pleines d'instructions pour qui sait lire dans les choses, pas un jour ne s'est écoulé, sans enraciner en moi chacune des paroles qui, dans un autre temps, sont tombées de ma conscience. Et, si dans quelque lieu écarté il se trouve quelque personne d'un âge aujourd'hui plus mûr qui n'ait pas perdu

le souvenir de ce que je rappelle ici, puisse cette déclaration arriver jusqu'à elle!

Où sont tous ceux qui, dans le temps dont je parle, ne faisaient qu'un seul esprit? Ceux qui s'unissaient alors dans une même pensée, avec l'ardente étreinte de la jeunesse, sont-ils séparés? D'autres sont-ils tombés dans l'indifférence sur ce qui leur semblait la seule chose importante? Quelques uns se souviennent-ils de ce que nous avons pensé ensemble? A tous je leur dois cette déclaration, que, ce que je tenais alors pour vrai, je le tiens aujourd'hui pour évident; que le fantôme qui apparaît dans les heures de la jeunesse est le bon génie de la vérité; que le salut de la France est dans la voie où nous avions commencé d'entrer. Sachons donc y persévérer.

XV

Qu'il faut élever un Sauveur.

Ce qui presse le plus est de réchauffer l'étincelle du foyer domestique. Le père a cessé de croire, la mère croit encore avec ferveur. Ballotté entre ces deux autorités contraires, que deviendra l'enfant? Longtemps, il ignore s'il croit ou s'il doute. Quel trouble dans cet esprit qui, en s'éveillant, voit tout à la fois s'ouvrir et se fermer un infini! il naît sur les confins de deux mondes, et il ne sait dans lequel entrer. A

la fin, le partage se fait. Le fils suit le père dans le doute; la fille suit la mère dans la foi. De plus en plus, les cœurs se divisent; ils s'aliènent : qui les réunira? Heureux si, brisé par le divorce moral du père et de la mère, l'enfant ne feint pas de douter avec l'un et de croire avec l'autre! Hypocrisie et scepticisme, dès le berceau, ce serait trop. Ne commencez pas la vie humaine par la décrépitude.

En aucun temps, l'éducation n'eut un objet aussi grand à se proposer, et jamais l'enfance ne dut être aussi respectée que de nos jours; car elle seule possède encore l'esprit de paix qui manque à ce foyer, à cette société partagée.

Qu'attendons-nous? Et qui nous réconciliera, si ce n'est celui qui n'a pas encore vécu de notre vie? Pour nous, nos cœurs se sont trop abreuvés du venin des luttes sociales. Nous savons désormais trop bien haïr; nous avons perdu la faculté d'aimer. Qui nous la rendra?

Qu'avons-nous encore à nous apprendre,

à nous dire les uns aux autres? Rien. Nous ne pouvons plus ni nous persuader, ni nous apaiser mutuellement. Nos lèvres ne peuvent plus que maudire; nos paroles ne servent plus qu'à nous percer et à nous repaître de nos propres blessures; à bien dire, nous sommes morts les uns pour les autres, étant morts à l'espérance de nous convaincre les uns les autres. Pourtant, si l'univers moral ne doit pas s'abîmer dans le chaos, il faut qu'un vestige de l'ancien amour qui fit le monde soit conservé quelque part. Où survivra-t-elle cette flamme créatrice? Où chercher l'harmonie des éléments, sinon dans ce berceau qui flotte avec sérénité à travers la tempête sociale?

Où trouver un reste d'amour, si ce n'est dans ces yeux qui viennent de s'ouvrir à la lumière, et qui n'ont encore rien vu de ce que nous voyons? Quelle langue nous parlera, nous convaincra, si ce n'est la langue qui n'a encore rien dit? Scribes, docteurs de la loi, faites place à l'enfant dans l'enceinte du temple! Ecoutez! il vous enseigne

ce que vous ne connaîtrez jamais, la paix!

Malgré cela, vous croyez tout ruiné, si vous perdez un moment pour faire descendre, dans ce cœur qui vient de naître, la guerre, l'horrible guerre qui est le germe de toutes les autres, celle des discordes religieuses. Il sort de l'ample sein de la vérité, pour vous en rendre témoignage; et vous n'avez rien de plus pressé que de l'emmaillotter dans les haines, dans les préjugés, dans les sectes des Pharisiens ou des Sadducéens.

Que serait-ce si l'on commençait par le faire naître à la vie sociale, au milieu de tout ce qui parle d'union entre les hommes, c'est-à-dire, au milieu des principes communs à toutes les sociétés; si on le nourrissait d'abord de ce lait fortifiant dont s'abreuve l'humanité entière? Il ne connaîtrait les différences qui séparent les hommes, qu'après avoir connu les ressemblances qui les rapprochent. Je voudrais le faire grandir au milieu des pensées divines qui soutiennent le genre humain; il ne sau-

rait que plus tard la divergence des croyances et le triste secret du divorce des âmes; il connaîtrait Dieu avant de connaître le prêtre. C'est tout le contraire de ce qui se fait aujourd'hui. De ces deux seules idées, gravées dans la Constitution, Dieu et une famille de frères, que ne pourrait déduire un instituteur digne de ce nom!

Le malheur est que nous n'avons aucun livre populaire où le peuple puisse recevoir, sans danger, sa première éducation morale. Les autres ont des traductions naïves de la Bible, qui sont comme le bégaiement sacré de leur langue. Dans notre système de caste sacerdotale, la Bible devait rester le livre des prêtres, et, à ce titre, il était impossible qu'elle devînt populaire.

J'ai sous les yeux l'un des ouvrages les plus répandus dans l'éducation en France; pour savoir ce qu'il contient, l'enfant n'a pas même besoin de savoir lire. Les images parlent assez haut. Je vois dans ces figures un arsenal hideux de chaînes, de fourches, de tenailles, de cœurs cadenassés, de

brasiers, de reptiles, de têtes qui surnagent dans les flammes, de monstres aux pieds de satyres, aux cornes de bouc, qui sortent des murailles, des planchers, et viennent garrotter les mourants dans leurs lits, le tout dans le style des idoles japonaises ou mexicaines. Est-ce bien là le livre d'éducation d'un peuple non seulement policé, mais souverain? Comment l'enfant qui s'éveille à la vie, au milieu de cet enfer païen, reviendra-t-il jamais de cette première impression de fétichisme et de terreur? Il faut absolument qu'il demeure esclave le reste de sa vie, ou qu'il devienne incrédule. Des hommes faits m'ont avoué ne pouvoir penser à cette première lecture sans un saisissement d'horreur. Que l'on se figure quelles semences de haines fermentent dans le cœur de l'enfant qui naît ainsi captif, persuadé que ces supplices sont préparés pour quiconque ne pense pas exactement comme le livre.

Serait-il donc impossible, je ne dis pas de renoncer à ce fétichisme (je ne vais pas

jusque-là), mais de mettre en regard quelque livre populaire où le sentiment servile de la peur ne serait pas constamment éveillé? J'avoue que toute vérité court risque de paraître fade auprès de ce terrorisme. Qui sait, néanmoins, ce que l'on pourrait faire jaillir de l'âme humaine, encore neuve et sans tache?

Songez qu'il ne s'agit plus seulement de faire un homme qui prenne sa place dans une société assise; il s'agit de préparer celui qui doit guérir une société assez malade pour se frapper elle-même. Ce n'est pas un écolier que vous avez à dresser; c'est bien en réalité un créateur, un constructeur d'empires. Proportionnez donc l'esprit de cette éducation aux résultats que vous devez en attendre.

Il vient, il entre dans le monde, le messager de l'avenir. Comment l'accueillerez-vous? Quelle éducation nouvelle donnerez-vous à cet Emmanuel, qui doit redresser un monde croulant?

Je voudrais que l'or de la sagesse de tous

les peuples fût mis à ses pieds; que ce qui a été accepté, applaudi par la conscience de toute l'humanité, lui fût présenté à son arrivée dans le monde, comme son héritage moral. Quelle grande pensée (simple comme tout ce qui est grand) serait trop haute pour ce sauveur sorti des flots de l'ancien monde! car c'est bien un sauveur, un médiateur qu'il vous faut élever dans chaque homme, ou le monde périt. Il vient pour s'élever au-dessus de toutes les sectes; n'enfermez pas trop tôt son cœur dans une secte. Il faut qu'il puisse porter sans fléchir une humanité nouvelle; ne le brisez pas avant qu'il ait rien fait.

Persuadez-vous bien que vous élevez un souverain dans le monde politique et moral. Vienne le Fénelon qui écrira le nouveau Télémaque pour l'héritier, non pas seulement d'un royaume, mais d'un monde! Quelle source d'inspiration ne rencontrera-t-il pas dans cette idée!

XVI

La Liberté.

A toutes les difficultés précédemment exposées, beaucoup de personnes se contentent de répondre qu'elles les résolvent par la liberté. Cela veut dire qu'elles résolvent le problème par le problème; car il s'agit, en effet, d'établir la liberté.

C'est ici que se révèle le mieux un des côtés les plus étranges de l'organisation sociale de la France. Vous n'avez pas à régler une société idéale. Quelle est, au vrai,

la réalité? D'un côté, des individus épars; de l'autre, une association immense qui s'appelle l'Église. C'est avec cette inégalité formidable qu'il faut ordonner la liberté dans le monde moral. Voilà le problème dans sa rigueur; il est là, non ailleurs.

Cela posé, vous dites aux individus: Isolez-vous davantage, séparez-vous. Que chacun fasse comme il l'entendra; je lui donne le droit de fonder à ses risques et périls une école en face de l'Église et de lutter, avec armes égales, lui, pauvre, abandonné, inconnu, contre toutes les ressources de cette innombrable organisation qui partout se rencontrera en face de lui, rassemblée et vivante. Pour mieux établir l'égalité entre eux, je n'accorderai aucun genre de secours à l'individu; mais je donnerai d'abord sur le budget quarante millions, chaque année, au corps auquel il doit tout seul faire équilibre, et qui possède déjà deux cent cinquante millions. Je résoudrai ainsi le problème de la liberté par l'équation suivante : zéro égale trois

cents millions. Voilà pour le côté matériel de la question.

Quant à son côté moral, je ne préjugerai rien sur la confusion du domaine civil et du domaine ecclésiastique. En conséquence, le dogme continuera de faire nécessairement partie de l'enseignement. La porte de l'école restera ouverte, de droit divin, au prêtre; et comme celui qui est maître du dogme est maître de tout, l'instituteur libre vivra sous le bon plaisir du prêtre. Voilà le second terme de l'égalité.

En troisième lieu, la liberté exigeant que l'État ne se mêle de rien ou même qu'il disparaisse, chacun des membres de l'enseignement laïque ne devra compter que sur lui-même. Toute protection morale de l'Etat en sa faveur serait une oppression pour les autres. Mais, d'autre part, l'Eglise ne parlant nullement de disparaître en même temps que l'Etat, il arrivera que le laïque sera abandonné à ses seules forces et que l'instituteur ecclésiastique sera porté au besoin sur les bras de la catholicité tout

entière. Le premier sera seul au monde, le second s'appellera légion; troisième mode de l'égalité et de la liberté.

Cette prétendue solution ne contient donc qu'une autre forme de la servitude; et si des hommes, sincèrement libéraux, s'en contentent, s'ils tombent aussi aisément dans l'embûche, c'est par une illusion qui les porte à faire abstraction des éléments réels dont se compose la société française.

Il y a deux plateaux dans la balance, non pas un seul : ici, un individu sans lien, sans appui; là, une hiérarchie qui est un monde. C'est se moquer que de dire au premier : Je te permets d'entrer en lice avec cette organisation immense. Tu es seul, elle est multiple. Tu es faible, elle est toute-puissante. N'importe! Fais à ton gré; tu demandais la liberté, je t'en donne le mot, cela doit te suffire.

Ne verra-t-on donc pas que, dans ces termes, le problème de la liberté est radicalement insoluble? Ce n'est pas la lutte qu'il faut établir entre l'instituteur et

l'Église. Il faut, au contraire, que le duel n'ait pas lieu, et pour cela que l'instituteur reste dans son école, c'est-à-dire en dehors de la servitude de tout dogme particulier ; le prêtre, dans son église, c'est-à-dire en dehors des matières civiles et laïques. Au premier le monde de la raison, au second le monde des miracles. Quel sujet trouvez-vous à concurrence en des choses non seulement si différentes, mais si souvent inconciliables?

Ce qui abuse de bons esprits, est la comparaison qu'ils font de la France avec l'Amérique du Nord. Les différences sont néanmoins tellement éclatantes qu'il est évident que la question de l'éducation ne saurait être, dans ces deux pays, ni posée dans les mêmes termes, ni résolue de la même manière. Qui ne voit que la situation des États-Unis à cet égard est infiniment moins compliquée que la nôtre? Premièrement, point de salaire des clergés, ce qui est la condition élémentaire de la liberté morale ; secondement (chose infiniment

plus importante encore), le catholicisme n'est qu'une petite minorité dans les États-Unis. Le fond religieux sur lequel s'appuie cette société, ce sont, comme je l'ai dit plus haut, les sectes protestantes qui, toutes, ont également besoin de l'instruction populaire. D'où il suit que l'antagonisme entre l'enseignement ecclésiastique et l'enseignement national est inconnu. La liberté politique étant née du protestantisme dans la démocratie américaine, l'enseignement populaire pourrait même rester sans dommage pour l'État dans la main du clergé protestant. La difficulté que rencontre la France, et qui naît d'une contradiction radicale entre sa constitution religieuse et sa constitution politique, n'existe pas dans la patrie de Washington. Si le catholicisme y devenait jamais prédominant, c'est alors seulement que la constitution politique y serait entravée comme la nôtre.

Au reste, l'expérience parle assez haut à nos portes. La Belgique était entrée ingénument dans ce prétendu système de

liberté d'enseignement. Elle sent, elle avoue aujourd'hui qu'elle y étouffe; son gouvernement fait un effort suprême pour l'arracher aux rouages de la machine de servitude. Est-il bien sûr qu'il l'en retire vivante?

Tout ce que j'ai dit précédemment suppose que l'organisation religieuse de la France demeure ce qu'elle est aujourd'hui. Il est bien évident que si la France faisait une révolution religieuse, la donnée étant toute différente, la solution pourrait l'être aussi. Mais rien n'annonçant de nos jours une révolution prochaine de ce genre, et de tels changements ne s'improvisant pas, si nous ne voulons entrer dans le domaine des imaginations, nous devons conclure de ce qui précède que le problème de l'éducation se compose en France des éléments nécessaires qui suivent:

Premièrement, suppression des salaires des clergés, comme en Amérique. Ce point paraissant aujourd'hui gagné, au moins dans les esprits, nulle nécessité d'y insister.

Il est trop clair que la liberté morale ne saurait exister si, au lieu d'une religion d'État, on trouve le moyen d'en instituer plusieurs qui pèsent également chacune sur la conscience de tous.

Deuxièmement, gratuité de l'enseignement, afin qu'il puisse être obligatoire à un certain degré. Le père ne doit pas seulement le pain du corps à son enfant; il lui doit aussi le pain de l'intelligence et de l'âme.

Troisièmement, séparation de l'enseignement laïque et de l'enseignement des églises particulières. Les deux conditions précédentes ne sont, en quelque sorte, que négatives; cette troisième est celle qui donne la vie à l'enseignement en lui donnant sa raison d'être.

Avez-vous, oui ou non, en vous l'esprit de vie? Croyez-vous l'avoir? Vous sentez-vous capable de faire des hommes sans le concours des églises particulières? Telle est la première condition de votre affranchissement. Sans cela que sont tous les

expédients? Comment la société laïque s'est-elle émancipée? En croyant qu'elle se suffit à elle-même. Comment donc l'enseignement laïque s'émanciperait-il jamais, s'il ne croyait posséder une source assez profonde de vérité, de science pour alimenter la vie humaine? Croyez-vous être dans la voie de la vérité? Vous pouvez y conduire les autres. Ne le croyez-vous? Il est juste que vous alliez demandez votre chemin à l'Église. Mais à quoi bon vouloir être libre aujourd'hui, si vous vous croyez incapable de l'être demain? Que servirait de racheter un esclave, s'il continuait de se croire une chose sans âme qui ne vit que de la complaisance du maître?

Depuis deux ans nous discutons l'organisation sociale de la France indépendamment de tout élément moral et religieux. Comment ne pas s'apercevoir que le problème religieux enveloppe le problème politique, économique, et que toute solution de ce dernier n'a que la valeur d'une hypo-

thèse aussi longtemps qu'on n'a pas résolu le premier?

Le socialisme se présente comme la seule doctrine des intérêts matériels. Tout le travail de la tradition philosophique est suspendu en France; et de là qu'arrive-t-il? Le clergé qui déclare avoir seul le monopole de l'esprit règne et gouverne ainsi qu'en plein moyen âge. Nous affirmons tous les jours que la philosophie qui a émancipé la France n'est que métaphysique creuse. Le prêtre s'empare à lui seul de ce domaine *creux ;* il trouve dans ses profondeurs de quoi ensevelir tous vos projets.

XVII

Qu'est-ce que l'Université?

Après l'expérience des deux dernières années, l'avenir croira-t-il que des démocrates qui ont vu l'expédition de Rome, la suprématie complète du clergé catholique, nous crient d'une voix éclatante: J'ai trouvé le mal. Ecoutez! Je vais vous dire quel est l'ennemi commun, auquel il ne faut plus laisser ni paix ni trève. Cet ennemi qui nous écrase, c'est l'Université.

Qu'est-ce donc que l'Université? Quelle

était sa raison d'être? Au moment où Napoléon rendait à la caste sacerdotale son ancien pouvoir, il vit très bien qu'il fallait faire quelque chose pour empêcher que la société laïque ne tombât moralement sous la domination absolue de cette caste. Il vit en même temps que des individus laïques séparés les uns des autres seraient entièrement impuissants pour garantir la société moderne contre les envahissements d'un corps sacerdotal. Conduit par ces deux idées d'une justesse parfaite, il établit, en face du sacerdoce, un corps laïque chargé d'enseigner et de conserver, de génération en génération, l'esprit de la société laïque. Tel est le principe sur lequel vivait l'Université de France. Ce n'était pas une humeur de conquérant; c'était une nécessité même de l'organisation sociale de notre nation.

Dans tous les pays où le clergé forme une caste, vous n'avez pas à choisir les lois les plus idéales concernant l'enseignement. Quoi que vous fassiez, il faut qu'à cette organisation de la caste vous opposiez une

organisation puissante si vous ne voulez tout abandonner à la première. Encore une fois, je ne puis trop répéter que la question n'est pas du tout de savoir s'il est bien ou mal, dans une démocratie idéale, de constituer un corps enseignant au nom de l'État. C'est là une abstraction sans aucune application à la France. La question qui la concerne est celle-ci : Étant donné un pays, dans lequel le clergé forme une caste, n'est-il pas nécessaire que le principe laïque, dans l'enseignement, soit organisé de manière à pouvoir balancer l'action de ce corps ? Cette question ainsi posée se résout d'elle-même, à moins que l'on ne prétende que l'individu sera chargé tout seul de faire équilibre au corps qui prétend peser autant qu'un monde.

C'est donc des entrailles mêmes de la nécessité que Napoléon a fait sortir le principe d'un enseignement national confié à un corps laïque. En même temps qu'il relevait l'Église, c'était une conséquence rigoureuse pour lui d'établir l'Université.

La première appelle nécessairement la seconde. Le moyen âge, lui-même, ne voulant pas tout absorber dans la caste sacerdotale, avait été conduit à chercher dans l'établissement de ses universités un équilibre de ce genre.

Mais, d'autre part, Napoléon déposait dans sa création un principe de faiblesse qui devait la ruiner. Il créait, il est vrai, un corps; il lui refusait un esprit; ou plutôt, en liant l'Université au dogme particulier du catholicisme, il détruisait son œuvre. Dès que l'Université restait asservie au dogme catholique, son indépendance n'était plus qu'un mot. En réalité, elle était, dès son origine, sous la dépendance du sacerdoce qui, mieux que personne, est juge de ce qui concerne son dogme. Ainsi, Napoléon voulait élever une barrière contre l'esprit sacerdotal, et il mettait cette barrière sous la main du clergé. Établie sur un dogme exclusif, l'Université n'avait plus le même fondement que la société civile. De là son attitude chancelante.

Napoléon n'osa pas l'appuyer sur l'esprit laïque moderne. Il l'appuya, comme ses fiefs, sur l'imitation de Charlemagne.

Aussi, dès que sa main se retira et que le corps sacerdotal commença ses attaques, on put s'apercevoir que l'Université ne se défendait pas. Elle ne pouvait se défendre. Aujourd'hui, nous savons pourquoi. Ses mains étaient liées; elle ne savait sur quel terrain s'appuyer. Ni laïque, ni cléricale; cette contradiction la perdait. D'après son principe d'organisation, elle ne pouvait se passer du clergé, tandis que le clergé répétait chaque jour qu'il n'a besoin de personne. Une inégalité si flagrante ne permettait pas la lutte. Il n'y avait qu'à céder. Pendant vingt ans, nous avons vu ce grand corps en butte à toutes les attaques de l'Église. Il est tombé en quelque sorte sans mot dire. Son fondateur l'avait placé pour couvrir la société civile comme un corps destiné à périr sans rendre aucune blessure.

Pendant que l'Université était assaillie par l'esprit clérical, il lui était interdit de

le combattre par l'esprit laïque. Telle que Napoléon l'avait faite sur le principe de la théocratie carlovingienne, que fallait-il pour la mettre à merci? Qu'un évêque seulement retirât son aumônier. Comment garder tel professeur protestant, israëlite, philosophe? On le voudrait, sans doute; mais le moyen? L'aumônier retiré, que deviendrait le collége? L'édifice impérial reposait sur le sable.

Il est arrivé à l'Université de périr comme son fondateur. Il s'est fait sacrer par le pape, et le pape l'a détrôné par l'anathème. Il a voulu faire sacrer l'Université par le clergé, et le clergé, en retirant sa main, a dissipé l'œuvre empruntée de Charlemagne.

C'est que le principe faux par lequel Napoléon, sans croire à l'Église, s'était fait oindre à Notre-Dame, il l'a imposé, comme règle de doctrine, à l'Université. Ce manque de vérité a conduit l'un à Sainte-Hélène, l'autre à la loi de 1850.

J'ajoute que, grâce à l'une de ces grandes

ironies que la providence exerce envers les fondateurs d'empires, la principale création de Napoléon devait être renversée par un gouvernement qui porte son nom.

Quant au clergé, sa participation à la loi de l'enseignement est la seule faute de conduite que je pourrais lui reprocher depuis deux ans. Dans tout le reste, il a observé les règles ordinaires de sa diplomatie. En cette occasion seule, il s'est trompé. Il devait faire cette loi par ses créatures, non pas s'y employer lui-même, surtout ne pas paraître. Son empressement à écraser son adversaire l'a entraîné; il a perdu le sang-froid, l'équilibre dont il avait fait preuve jusque là. Dans son impatience d'anéantir l'Université, il a laissé trop voir sa main quand le coup a été frappé. Que de méprises accumulées en peu de jours! Il fallait laisser agir le bras séculier tout seul, et rester à genoux dans le sanctuaire; il fallait se résigner à la destruction de son adversaire, se la faire demander, se faire prier pour y consentir, s'y opposer même de vive voix,

lorsqu'elle était devenue irrévocable, ne la demander ostensiblement jamais. On aurait ainsi obtenu les mêmes choses sans nul danger de se commettre. Toutes les règles du *Directorium* de Loyola ont été violées à la fois en cette circonstance par trop d'empressement de vaincre.

Aujourd'hui les évêques s'aperçoivent de la faute; ils renient la loi; il est trop tard! l'alliance avec le voltairianisme, l'éclectisme, le rationalisme protestant, a été vue du monde entier. On ne se défait pas de ces pactes de famille par un simple reniement. Ils entraînent après soi des conséquences désastreuses qui se montreront un jour.

XVIII

Solution.

Tout ce que vous dites de la liberté dans une démocratie idéale suppose que vous avez fait une révolution religieuse. Tout ce que vous faites démontre que vous ne songez en rien à une révolution de ce genre. Partons donc des éléments que vous admettez et quittons la chimère. Je maintiens que vous ne pouvez vous passer d'une organisation quelconque de l'éducation nationale, aussi longtemps que la caste sacer-

dotale est le principe organique de votre religion. Ces choses se tiennent; il n'appartient ni à une révolution politique, ni à une révolution économique de les changer. Cela posé, reste à montrer que les principes établis ci-dessus ont reçu l'adhésion des esprits les plus opposés et la consécration de l'expérience depuis un demi-siècle.

Dans la première ferveur de la révolution française, alors que les grands principes de la société nouvelle jaillissaient comme par inspiration, voici quelle était, en 1792, l'opinion de Condorcet :

« La Constitution, en reconnaissant le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de

séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'enseignement public l'enseignement d'aucun culte religieux.

» Chacun d'eux doit enseigner dans ses temples par ses propres ministres. Les parents, quelle que soit leur opinion sur la nécessité de telle ou telle religion, pourront alors sans répugnance envoyer leurs enfants dans les établissements nationaux, et la puissance publique n'aura point usurpé sur les droits de la conscience, sous prétexte de l'éclairer et de la conduire. »

Le principe que la France avait ainsi établi en théorie, une république voisine l'applique en réalité. La Hollande, qui nous a devancés dans la liberté de conscience, dans la liberté de penser, nous a précédés aussi dans la liberté de l'enseignement en établissant, dès 1806, que l'enseignement laïque ne sera subordonné à aucun dogme particulier.

Lorsque le gouvernement notifia à l'église catholique l'interdiction des dogmes dans

l'école, vous pensez, sans doute, que ce fut un grand scandale? Quelle fut la réponse du clergé? La voici, par la bouche officielle de son chef :

« Pour voir régner la concorde, l'amitié, la charité entre les diverses communions, *il est nécessaire, à mon avis, que l'instituteur s'abstienne de l'enseignement des dogmes des diverses communions.* J'en excepte seulement le cas où un instituteur, dont d'ailleurs la probité et la capacité seraient notoires, n'aurait que des élèves d'une seule communion. Sans cela, les enfants apprennent trop tôt qu'ils diffèrent de religion. L'un fait des reproches à l'autre, et beaucoup d'instituteurs ne se mettent pas en peine de l'empêcher. Ce n'est d'abord, à la vérité, qu'un enfantillage; mais cependant les enfants croissent, et l'éloignement augmente de plus et plus, et toute leur religion n'est souvent qu'un faux zèle que le véritable esprit religieux et la charité chrétienne réprouvent et détestent. »

Ainsi le clergé catholique reconnaissait

non seulement que l'enseignement laïque peut subsister sans l'autorité des dogmes particuliers, mais que, de plus, c'est un bien qu'il en reste indépendant.

Même témoignage de la part des clergés luthériens, réformés, mennonites (1).

Une expérience de trente-deux ans consacre ce système; après ce laps de temps, M. Cousin est envoyé par le gouvernement de France en Hollande pour reconnaître les résultats de l'expérience, et, dans ce voyage, quelle objection rencontre-t-il? Aucune. Le système de 1806, profondément enraciné, a passé dans les mœurs. Pendant que partout ailleurs la question de l'enseignement obsède les esprits, un calme profond règne à ce sujet au sein de la société hollandaise. Le système politique a changé; la République est devenue royauté; et, nonobstant, le sys-

(1) « Par suite de l'ordre actuel, et *par bonnes raisons*, dit le consistoire de la communion mennonite, l'enseignement du dogme de la religion est écarté des écoles primaires. »

tème de l'enseignement n'est nullement ébranlé. Partout l'observateur français recueille à cet égard la même réponse. Que lui dit l'homme que la Hollande regarde comme un des pères de l'éducation du peuple?

« Les écoles primaires ne doivent appartenir à aucun culte en particulier et n'enseigner aucun dogme positif. Il ne faut pas tendre à la division des écoles et avoir des écoles spéciales catholiques et des écoles spéciales protestantes. Une école du peuple est pour le peuple tout entier. » De l'école primaire le même principe passe dans les écoles supérieures (1).

Entraîné par cette unanimité et par la force de la vérité, l'observateur français,

(1) « Je remarquai aussi, écrit M. Cousin, qu'il n'y a aucun enseignement moral et religieux dans l'école latine d'Utrecht. C'est le même système que dans l'enseignement primaire; et M. Van Hensde me répéta pour l'école latine absolument ce que tous les inspecteurs primaires m'avaient dit pour leurs écoles : tous les maîtres ici s'appliquent, en toute occasion, à rappeler les principes de l'Évangile et à inculquer l'esprit

quoique préoccupé d'un système tout différent, laisse lui-même échapper ces paroles :

« Je veux un enseignement moral et religieux très général, et *sans acception d'aucune communion*, dans les écoles primaires, comme base commune de l'enseignement religieux positif que les différents cultes donneront dans l'église, le temple ou la synagogue. »

Essayez de découvrir un autre système

de moralité et de piété. Mais nous n'avons pas d'enseignement spécial à cet égard. Un pareil enseignement n'a lieu qu'en dehors de l'école latine, dans le temple ou dans l'église. Et M. Van Hensde me donnait de cette coutume les mêmes raisons qu'on m'avait déjà données : La nécessité de maintenir la tolérance, surtout la nécessité de ne point effaroucher les ministres des différents cultes, l'impossibilité de se passer d'eux pour un tel enseignement, et en même temps l'inconvénient de le confier à l'un d'eux en particulier. — Mais pourquoi ne confieriez-vous pas l'enseignement religieux des différents cultes à des ministres de ces cultes ? Nul n'aurait à se plaindre, et l'école y gagnerait. — C'est ce qui se fait, me dit-il, mais hors de l'école. »

qui réunisse à la fois les révolutionnaires de la Constituante et de la Convention, les philosophes du XVIIIe siècle, les ministres des différents cultes, catholiques, protestants, juifs, les représentants officiels de l'éclectisme, ceux de l'Encyclopédie, et qui, par-dessus tout, ait subi depuis un demi-siècle l'expérience faite par une des nations les plus sages d'Europe. Si l'on parle de conciliation, où peut-elle être, hormis dans le système qui est proposé et applaudi par des temps et des esprits si différents?

Quoi de plus réalisable que ce qui est réalisé? quoi de moins chimérique que ce qui est? Vous appelez cela honnêtement et modestement utopie, absurdité, extravagance. Ne craignez-vous pas qu'en donnant les mêmes noms aux choses confirmées par une expérience éclatante et à celles qui n'existent encore qu'en théorie, vous n'ôtiez d'avance toute signification à ces paroles de guerre?

Pour moi, de plus en plus persuadé que

le seul moyen d'organiser l'éducation individuelle dérive des principes sur lesquels est fondée l'éducation de la société elle-même, je reproduis ici les termes dans lesquels j'exposai cette solution dans l'Assemblée nationale. Ils seront le résumé de tout ce qui précède.

« Pourquoi la France, depuis plus de vingt ans, cherche-t-elle vainement à résoudre le problème de l'enseignement? Pourquoi sommes-nous aujourd'hui moins avancés que nous ne l'étions en 1833? Pourquoi le pays, qui a tranché avec tant d'autorité de si vastes questions dans l'ordre civil, s'engage-t-il, pour ainsi dire en aveugle, dans celle-ci? Parce que la France n'applique pas à cette difficulté nouvelle les principes de droit public qui lui ont servi à résoudre toutes celles qui se sont rencontrées jusqu'ici.

» Organiser l'enseignement primaire en particulier et l'enseignement en général, c'est organiser la société elle-même. Il en résulte que, pour fonder l'école sur sa

vraie base, il faut l'établir sur le principe qui fait vivre cette société. Or quel est le principe qui se retrouve au fond de toutes nos lois, sans lequel nos codes eussent été impossibles? Il est tout entier contenu dans ces deux mots : Sécullariser la législation ; séparer le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, la société laïque et les Églises.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que de grandes difficultés surgissent devant le législateur de la société française issue de la révolution.

» Comment a été résolu le problème, en apparence inextricable, de la liberté des cultes, qui renferme implicitement le problème de la liberté d'enseignement? Par la séparation du domaine laïque et du domaine ecclésiastique, en effaçant de la législation le principe de la religion d'État.

» Comment a été résolu dans le code le problème aussi fondamental de l'état des personne, celui des actes de l'état civil? Encore une fois, par le même principe, par la même séparation, en retranchant de

l'acte civil l'intervention du dogme particulier représenté par le clergé.

» Comment donc pouvez-vous aujourd'hui espérer résoudre le problème de la liberté de l'enseignement? Je réponds avec la plus entière conviction : Vous le pouvez en introduisant dans la question le même élément, le même principe, en faisant pour cette loi ce que vos prédécesseurs ont fait pour toutes les autres; c'est-à-dire en retranchant de l'enseignement laïque l'enseignement du dogme particulier.

» Portez dans ce problème le principe vital qui anime toutes vos institutions; sécularisez la législation de l'enseignement, et la question se résout d'elle-même. Vous avez pour résultat, au sommet de la société, dans la constitution : séparation du pouvoir laïque et du pouvoir ecclésiastique; dans le code qui régit l'état des personnes : séparation des actes civils et de la célébration ecclésiastique; et, par suite, dans la loi de l'enseignement : séparation de l'école

et de l'Église, de l'instituteur et du prêtre, de l'enseignement et du dogme.

» Voilà la solution qui se déduit nécessairement de l'esprit de toutes nos institutions appliqué au problème de la liberté d'enseignement. Car ce n'est pas moi qui mets en présence ces deux choses : la loi et le dogme ; partout elles sont en face l'une de l'autre, non pas hostiles, mais séparées. Tous les grands actes qui composent la vie humaine, la naissance, le mariage, la mort, reçoivent une double sanction, l'une de la société civile, l'autre de la société ecclésiastique ; l'une de la loi, l'autre du culte. C'est par là que la liberté de conscience a pu être fondée et maintenue du berceau à la tombe.

» Si donc ces deux puissances séparées marquent ainsi chacun des actes de l'existence, si notre législation a déjà enveloppé par avance la vie humaine tout entière dans cette distinction du principe laïque et du principe ecclésiastique, il reste maintenant à appliquer cette distinction à l'enseigne-

ment, qui est une préparation à la vie. Par là vous ferez entrer dans nos institutions cet esprit d'unité qui est l'ordre même déposé dans la loi.

» Cette solution, tirée de la séparation complète de l'enseignement laïque et de l'enseignement d'un dogme particulier, est la seule qui puisse concilier tout ensemble l'unité de la nationalité française et la liberté de conscience.

» En effet, dans tout autre système, il arrive l'une ou l'autre de ces deux choses : ou chaque religion, chaque dogme a son école; ou les communions diverses sont réunies dans le même enseignement.

» Dans le premier cas, si chaque communion a une école particulière, les générations nouvelles, séparées par des croyances opposées, forment pour ainsi dire autant de nations qu'il y a de religions et de communions différentes. Au lieu de tendre à l'union, l'enseignement développe l'héritage des haines ou du moins des antipathies profondes qui divisent les églises. L'œuvre

de l'unité nationale, consacrée par tout le reste de la législation, est ébranlée par la loi de l'enseignement.

» Dans le second cas, celui où toutes les croyances sont entre les mains du même maître, dans une école mixte, c'est la liberté des cultes qui est atteinte. Si le protestant est obligé d'apprendre le dogme sous l'influence prédominante du catholicisme, ou réciproquement, l'une des Églises est sacrifiée; en sorte que, dans le système de la loi, l'une ou l'autre de ces choses est renversée, ou le principe de l'unité nationale, ou le principe de la liberté de croyance.

» Dans tous les cas, dès que vous admettez comme nécessaire l'intervention du dogme dans l'enseignement laïque, je dis que, quoi que vous fassiez, vous placez l'école, et par suite la société et l'État, sous la dépendance absolue de l'Église.

» Le dogme ne peut être que souverain, partout où on le juge nécessaire. Point de transaction ni d'accommodement avec lui.

Il ne rivalise avec personne; il commande, il est maître, il règne, ou il n'est pas.

» Qu'il pénètre dans l'école, le prêtre qui le représente y devient souverain comme lui. Que faut-il à l'Église pour vous faire sentir la dépendance absolue où vous aurez placé l'enseignement laïque? Une seule chose : retirer ses évêques du conseil supérieur, ou l'aumônier du collége, ou le curé de l'école; mettre par là l'interdit sur l'enseignement : cela suffit. Devant la seule menace, la société, entièrement désarmée, n'a plus qu'à céder. En faisant intervenir le dogme dans la constitution de l'enseignement laïque, vous le ramenez au droit d'interdit du XIe siècle.

» Contradiction, impossibilités, oppression de la conscience, voilà toute la loi; voilà aussi ce qui se rencontre dans tous les systèmes; un seul résout ces impossibilités, c'est celui où l'école laïque est faite à l'image de la société laïque.

» Puisque la société française subsiste en dépit des contradictions entre les Églises

diverses, il faut bien qu'il y ait un lieu où les jeunes générations apprennent que, malgré ces différences éclatantes de foi et de dogme, tous les membres de cette société font une seule famille. Or ce lieu de médiation, où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile, au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Églises, c'est l'école laïque.

» Si, dès l'origine, la différence des communions éclate dans l'enseignement; si le triste héritage des dissensions religieuses est la première expérience qui frappe l'enfant; si, dès qu'il ouvre les yeux, il ne voit que l'hostilité des cultes; s'il naît, pour ainsi dire, à la vie civile dans le berceau des dissensions religieuses, où donc apprendra-t-il l'union, sans laquelle il n'y a point de France?

» Je voudrais, au contraire, que, dès son entrée dans la société laïque, qui est ici marquée par son entrée dans l'école, l'enfant fût frappé d'un spectacle de paix. Encore une fois, ne le faites pas naître

dans la discorde religieuse, prélude de la discorde civile.

» Ainsi, dans l'école laïque, affranchie de la différence des dogmes, tout doit parler d'union ; c'est en dehors de l'école, image de l'unité française, que l'enfant doit apprendre la divergence des dogmes, les inimitiés irréconciliables des cultes entre lesquels s'est partagée l'âme de la patrie. C'est dans l'église, c'est dans le temple, c'est dans la synagogue qu'est le domaine absolument libre du dogme particulier.

» Par là se concilient la liberté avec l'autorité, l'unité de la nation avec la diversité des croyances religieuses : dans l'école, le principe général, laïque, universel qui gouverne, soutient la société française ; dans les Églises, le dogme particulier, ou catholique, ou protestant, ou israélite, qui constitue le culte ou la secte.

» Et lorsque j'expose une solution qui naît de la nature de notre société et de la logique de nos institutions, il est sans doute nécessaire d'ajouter que cette solution a pour

elle l'expérience de l'un des peuples, je ne dis pas seulement les plus anciens dans la liberté, mais les plus religieux d'Europe.

» Tout le monde sait que la Hollande a fondé son système d'enseignement sans aucune acception de dogmes particuliers, ou plutôt avec l'interdiction absolue de ces dogmes dans toute école laïque. Et voilà près d'un demi-siècle que dure cette expérience de ce peuple si sensé, si pacifique, avec une égale adhésion des amis de la liberté et des amis de l'autorité, des laïques de toutes les opinions, des ecclésiastiques de tous les cultes; car il n'en est pas dans l'Europe qui ne soit représenté dans la société hollandaise. La solution que je propose ici a porté dans cette société, entre tous les partis, ce germe de paix profonde que laisse toujours après soi le sentiment de la vérité rencontrée et réalisée.

» Je résume en deux mots ce que je viens de dire. Mon amendement est tout un système; mais ce système, c'est l'âme de notre législation. On ne force pas le principe

d'une société : lorsque la législation d'un peuple est conçue dans un esprit, on ne peut pas impunément mettre une loi particulière en contradiction avec toutes les autres. Ce serait arracher la pierre de fondation de la société pour s'en faire une arme d'occasion.

» Séparation du domaine de la société laïque et du domaine du dogme particulier, c'est le principe des institutions et des mœurs de la France.

» Ne mêlez pas aujourd'hui ce que vous avez partagé hier ; car, c'est par cette distinction qu'ont été établis l'ordre et la liberté dans la vie civile ; par la confusion des deux principes dans la loi d'enseignement, vous ne rencontrerez qu'arbitraire, violence, oppression, tant pour un parti que pour un autre. »

Inutile de dire que je n'avais aucun espoir de faire adopter cette solution. Pas un seul journal, que je sache, ne mentionna même l'amendement qui la contenait (1).

(1) Un amendement présenté par M. Victor Chauffour tendait au même but.

Un de mes collègues (1) le soutint avec talent. Quelques mains se levèrent pour l'appuyer, et ce fut tout.

Je devrais donc croire que la question de la liberté morale, en France, n'a pas avancé dans les esprits depuis 1848. Au lieu de nous placer sur le terrain inexpugnable de la séparation absolue, nous continuons de nous jeter dans toutes les embûches d'idées et de langage qui se présentent devant nous.

En vain le catholicisme déclare officiellement qu'il s'identifie désormais avec le jésuitisme. Nous croyons très habile de les séparer. Nous protestons sous toutes les formes de notre adhésion au premier, sauf la réserve que nous faisons à l'égard du second. Du reste, que l'Église orthodoxe daigne nous faire un signe, nous lui jurons de nouveau foi et amour. Que le bas-clergé ou le concile, notre suprême espérance, vienne bénir le nouvel arbre planté à la

(1) M. Delbetz.

place de celui qui a été coupé par le pied ; nous sommes prêts ; nous voilà prosternés dans la poussière!

Je ne puis néanmoins m'empêcher d'adjurer les amis de la liberté d'entrer dans la voie que j'indique, hors de laquelle il ne peut y avoir pour eux qu'illusions éternelles. Cette voie est la ligne droite. Toute autre est une ligne courbe qui, après d'inextricables détours, ramène inévitablement au point de départ. J'ai relevé l'idée de Condorcet, et j'ai essayé de me retrouver avec le fil de la tradition nationale dans le dédale où nous sommes égarés en dehors de la religion positive et de la liberté philosophique.

Cette idée, si simple, je le sais, est encore prématurée; mais que mes amis du moins ne la laissent pas retomber dans l'oubli. Quand le moment viendra, que d'autres, plus heureux que moi, la popularisent et l'appliquent. Cette question est de celles sur lesquelles la démocratie française sera irrévocablement jugée. Si, lors-

qu'elle disposera d'elle-même, elle hésite encore une fois à affirmer son autorité morale, cette pusillanimité d'esprit lui coûtera plus cher que toutes ses témérités.

Mais ce système de séparation n'est pas lui-même sans inconvénients. Le véritable idéal serait d'unir d'une manière indissoluble la religion nationale et la science laïque dans le même système d'éducation. — Eh! qui vous parle d'idéal? Il s'agit de ce qui est possible dans les conditions religieuses de votre société. Qui vous nie que ce soit un malheur dans un État que de renfermer plusieurs croyances qui se détruisent les unes les autres? Qui vous nie qu'il ne fût infiniment préférable de n'avoir qu'une religion, à laquelle tous les citoyens crussent avec la même énergie de foi, surtout si cette religion était conforme à toutes les lois de la science laïque? Mais est-ce là votre situation? Pouvez-vous, surtout voulez-vous la changer en un clin d'œil? Est-ce ma faute si le catholicisme s'est trouvé trop étroit pour renfermer votre société laïque

et si elle le déborde de toutes parts? Unité de la religion positive et de la science, il n'y faut plus songer. Faites donc en sorte au moins de sauver la liberté de l'esprit humain. Celle-ci perdue, que reste-t-il?

XIX

De la direction morale de l'Europe.

Que celui qui veut mesurer avec quelle rapidité s'écroulent, dans notre Occident, toutes les puissances de la tradition, réfléchisse à ceci : La légende de César a gouverné le monde pendant six cents ans; celle de Charlemagne a dominé, en réalité, tout le moyen âge; la superstition de la légende napoléonienne s'est évanouie en quelques mois devant la réalité.

Entendez-vous un gémissement d'airain

sortir des flancs de la colonne Vendôme avec le glas d'une cimbale funèbre? — Allons donc! vous rêvez. —Voyez-vous deux pleurs de sang couler des yeux de la statue de bronze? — Bah! quelle plaisanterie! — Je vous dis, moi, que je sens dans l'air une religion qui se meurt, la religion d'un héros.

Il s'élevait et touchait au ciel; chaque imagination nouvelle le grandissait à son tour. Et maintenant où est-il? Déjà le culte a fait place à la discussion. Le demi-dieu est redevenu homme.

Voici un spectacle qui ne s'est présenté qu'à de rares intervalles dans l'humanité : un culte héroïque qui fait place à l'histoire. Que l'on m'explique comment celui que je voyais dans la nue a été si vite diminué de cent coudées. Je suppose que ce qui m'arrive est également éprouvé par d'autres. Qui a fait ce prodige? et comment s'explique la chute violente de ce fantôme d'imagination que les peuples se formaient?

Dernière superstition de l'Occident! le

culte de Napoléon disparu, quelle idolâtrie pourrait renaître?

Quel homme, quelle personnalité pourrait désormais être notre salut, puisque cette personnalité d'airain et cet héritage d'un monde ont été dissipés en quelques jours? Du poëme, Napoléon redescend à l'histoire, ou plutôt il y entre; il y reprend les proportions humaines qui ne le quitteront plus. Il rejoint César, Charlemagne. L'âme des peuples se tourne ailleurs.

Tout mort qu'il était, il exerçait sur leur esprit une puissance plus absolue que de son vivant; car il les retenait captifs dans son ombre.

Les voilà affranchis de ce joug. Arrachés à la fascination qui les rendait immobiles, ils ne cherchent plus leur destinée dans sa cendre. Ils ont traversé son sépulcre; sur l'autre bord de la petite fosse vide de Sainte-Hélène, ils voient des cieux et une étoile qu'il n'a pas vus.

Ce n'est rien de s'affranchir du joug des vivants, rois, empereurs, dynasties d'un

moment! il nous restait, peuples d'Occident, à nous affranchir de la plus pesante des servitudes; je parle de l'idolâtrie d'un esprit immortel!

Si quelque chose doit donner à penser, c'est de voir que la contre-révolution n'a pu se résumer en France dans aucun système. Il lui a été impossible de s'enraciner nulle part, ni de se personnifier en aucun homme. Autrefois elle s'était appelée De Maistre, de Bonald. Aujourd'hui, quel nom lui donner? Dans quelle théorie, dans quelle institution se résume-t-elle?

Comment la défendre? comment l'attaquer? Elle ignore elle-même ce qu'elle est. Est-elle légitimité? Elle s'en défend. Monarchie constitutionnelle? Pas davantage. République? Encore moins. Théocratie? Elle le nie. Qu'est-elle donc?

C'est un fait d'une signification immense que la France devenue incapable de produire un système moral et logique de contre-révolution. Aucun des éléments du passé n'étant resté fidèle à lui-même, n'a

conservé la force d'un principe. Le clergé triomphe de sa victoire. A quel prix l'a-t-il achetée? En capitulant avec Voltaire. La légitimité, pour se rendre éligible, abdique le droit divin. Dans tout cela, ce ne sont que principes qui se renversent les uns par les autres, capitulations, transactions et, par suite, anéantissement de force morale.

Les anciens partis, en France, acceptent des positions où la défense est impossible. Ils ressemblent à des corps d'armée qui, de retraite en retraite, se sont laissé enfermer dans une place à moitié démantelée. La reddition n'est plus qu'une affaire de temps, que l'on pourrait calculer jour par jour.

N'est-ce pas l'un des plus grands signes de ce temps? les fils ne suivent plus les traces de leurs pères; les premiers n'acceptent plus l'héritage moral des seconds, hormis dans le scepticisme; le fils du conventionnel est royaliste, celui de l'impérialiste a perdu le sens national de l'empire. Que veut dire cette disparition volontaire

de l'héritage moral? Celui qui ne voit pas dans ce fait un symptôme extraordinaire, quel avertissement du ciel pourra l'obliger de réfléchir?

La vérité qui m'a toujours servi à m'orienter est celle-ci : tout ce qui se passe dans le monde religieux a son reflet dans le monde politique. Je n'ai encore trouvé aucune exception à cette loi; elle se confirme de nos jours avec une force qui doit frapper tout esprit. Depuis que le catholicisme a déclaré qu'il s'identifie avec le jésuitisme, quoi de plus satisfaisant pour la raison que de voir les formules compliquées d'Ignace de Loyola devenir l'âme de la vieille Europe, et la police changée en un objet d'enthousiasme si sincère qu'il est presque religieux? Au spectacle de cette parfaite conformité des faits avec l'idée qui les régit, j'éprouve quelque chose de la satisfaction que doit éprouver le géomètre qui voit la formule algébrique suivie par la mécanique céleste.

Il y a deux systèmes d'idées où la contre-

révolution peut se défendre; mais je remarque que, pour les trouver dans leur entier, il faut sortir de France.

Le premier est le système catholique. Il devait naturellement avoir son organe en Espagne. M. Donoso Cortès a eu l'honneur de personnifier ce système, que j'ai déjà moi-même résumé ci-dessus : Ramener l'Europe à l'unité religieuse; ce qui implique, avant tout, la conversion volontaire ou forcée des États protestants, et aboutit à cette suite de corollaires : unité de l'Église, jésuitisme, absolutisme universel. C'est là une situation logique où l'ancienne société peut se réfugier pour essayer du moins de soutenir les assauts de la société nouvelle.

Et peut-être ne connaît-on pas assez tout ce que l'on pourrait trouver de force en s'enfermant dans le tombeau d'un vieux monde. Se faire de l'unité de l'Église un rempart contre toutes les révoltes de l'avenir, évoquer tous les ossements du passé, qui sait ce qu'une pareille décision pourrait

produire? Mais il faudrait que cette situation fût prise hardiment, sans perdre un seul jour, qu'aucune capitulation ne pût avoir lieu avec aucun des éléments du présent; il faudrait surtout un grand fonds de confiance de la part de ceux qui font cet appel à la mort. Or, si ce système répond à la première de ces conditions, il ne répond malheureusement pas à la seconde. Au moment même où son auteur le conseille à l'Europe, il avoue qu'il en croit la défaite inévitable (1), quoi qu'on fasse.

Tout bien considéré, il ne s'agit donc dans ce plan proposé pour l'ancienne société, que de disparaître avec plus d'éclat et de logique; ce qui doit naturellement conduire à rechercher s'il n'existe pas un moyen plus sûr de vaincre la révolution.

Ce second système est celui de la Russie.

(1) « Tout annonce une crise prochaine et funeste, » un cataclysme comme jamais les hommes n'en ont » vu... Aujourd'hui, en Europe, toutes les voies, » même les plus opposées, conduisent à la perdition. » Discours à la Chambre des députés d'Espagne.

Identifier le principe de l'autorité religieuse avec celui de l'autorité politique, réunir dans la même tête le pape et l'empereur, séculariser l'Église et la confondre avec l'État; joindre au fanatisme du prêtre la toute-puissance du roi absolu, mettre par la réunion de ces deux légitimités dans la main du czar la plus grande concentration de force qui se soit encore montrée, et tourner cette double puissance contre la révolution française, telle est la machine de guerre qui peut être opposée à la logique de la démocratie.

En face de ces deux systèmes, quel sera le nôtre, soit qu'ils se présentent tous deux ensemble, soit qu'ils agissent isolément?

Dans le premier cas, à un catholicisme convaincu et logique qui marche tout armé opposerez-vous un catholicisme de convention, mutilé d'avance par la tolérance pour les autres cultes? Personne ne peut le soutenir. Si vous entrez dans la logique de votre adversaire, il faut accepter le catho-

licisme tout entier avec ses déductions politiques; ce qui équivaut à la contre-révolution, sans nulle résistance de la part de la démocratie.

Dans le second cas, que ferez-vous? Lorsque s'ébranlera le principe de l'autorité russe fondé sur l'unité de la religion nationale et de la souveraineté politique, au nom de quelle autorité morale vous armerez-vous? A la prétention de l'universalité de l'Église russe, répondrez-vous par la même prétention de l'Église catholique? Mais voyez ce qui vous menace, si vous vous abritez derrière cette Église? Sur tous les grands champs de bataille, depuis trois siècles, le principe catholique a été vaincu; au XVIe siècle par la réformation dans la guerre de Trente ans, au XVIIIe par la philosophie dans les guerres de la Révolution française. Il le serait infailliblement de nouveau par l'Église russe; car celle-ci, outre qu'elle se présente dans la lutte avec la même ambition d'orthodoxie, a fait divorce avec le moyen âge.

Si, pour maîtriser à l'essor d'enthousiasme et de domination qui saisit peu à peu la race slave, la France se barricadait dans le système de l'Église du moyen âge, nul ne peut douter du résultat. D'un côté, l'entraînement de toute une race d'hommes vers l'avenir ; l'enthousiasme et le fanatisme de l'inconnu ; l'esprit moderne qui, chaque jour, sécularise l'Église russe ; de l'autre, le moyen âge sans l'énergie de la foi ; la retraite précipitée, désordonnée de la Révolution française dans le système gothique ; l'imitation et la routine du passé ; ici le czar, là Pie IX ; des deux parts la même accusation de schisme et d'hérésie ; qui n'avouera que dans cette situation sans vérité la France serait irrévocablement perdue ?

Au slavisme du czar opposer le latinisme du pape ; à la secte grecque, la secte romaine ? Y songez-vous ? La supériorité du système russe sur le système catholique, c'est qu'il fait sa part à l'esprit moderne par l'abolition de la caste sacerdotale, et par

l'identification du pouvoir religieux et du pouvoir civil. La Russie a pris cette avance sur l'Occident qu'elle a détruit la caste dans la religion. Ce progrès seul oblige la France de s'élever d'un degré nouveau dans l'échelle sociale.

Depuis 1848, la France s'est donnée comme puissance sectaire; elle s'est liée par une chaîne d'airain aux destinées de la papauté romaine. Comme ces Gaulois qui se succédaient à une place de bataille où ils étaient frappés de mort l'un après l'autre, on a vu divers peuples frappés dans cette même position. D'abord, l'Italie a couvert de son corps la papauté, l'Italie a été effacée du rang des peuples. Plus tard, l'Espagne a pris la place de l'Italie; l'Espagne a été brisée à son tour; alors, est venue la Pologne catholique, le même coup l'a frappée. Aujourd'hui, la France prend, à Rome, la place encore chaude de ces cadavres de peuples; elle accepte la même situation, elle l'a revendiquée par la force. C'est bien. Faibles patriotes que nous

sommes, pourquoi contrarier cette nation si elle veut ajouter son hécatombe à l'hécatombe de tant de peuples?

J'ai peur seulement que vous ne preniez pas assez la mort au sérieux. Vous comptez sur vos doigts les peuples qui sont tombés à la même place et pour la même cause. Vous mesurez exactement leurs tombes et vous dites : C'est moi qui ai fait celle-ci ; elle est la plus profonde. Cette autre n'est que commencée, pour qui est-elle préparée? Je pourrais la combler; mais, après tout, qu'importe? ils renaîtront demain ou après-demain.

Prenez garde! c'est se consoler trop tôt. Si l'on ôtait ainsi le sérieux à la mort sociale, quel peuple lutterait désormais avec acharnement, et sans capituler, pour défendre sa nationalité? L'histoire est moins cérémonieuse; elle retient pesamment dans le tombeau ceux qu'elle ensevelit; et, par là, elle enseigne à ceux qui survivent encore, qu'ils aient à bien veiller sur eux-mêmes. Je ne dis pas que les peuples catholiques,

terrassés aujourd'hui, ne puissent ressusciter plus tard. Je l'espère, au contraire. Je dis seulement que cela ne s'est pas encore vu, qu'aucun n'a pu renaître et refleurir; et j'ajoute qu'il est imprudent de tant se fier aux complaisances de la défaite.

Aujourd'hui la démocratie n'a contre elle en France qu'un rideau de contre-révolution sans système, sans unité, sans puissance; d'où il suit qu'elle est assurée de l'emporter, puisque ses adversaires n'ont pu parvenir à mettre le pied sur un terrain solide. Dégagé de toute inquiétude à cet égard, sa grande préoccupation doit être de se préparer à régner.

En face d'un principe gothique, elle peut impunément chercher sa bannière; mais, le lendemain de son avénement, il faut qu'elle soit formée d'avance; car elle trouvera, en face d'elle, un système véritable et tout armé de contre-révolution. Ce sera le système russe. Là, commencera véritablement le combat.

Qui ne voit par là que, pour résister à la

menace toujours pendante de l'orthodoxie universelle et russe, la nationalité française aura besoin, dans le péril, de se réfugier dans une orthodoxie plus universelle que celle de l'Église grecque et de l'Église romaine, c'est-à-dire qu'elle ne pourra vaincre qu'à la condition de sortir de tout esprit de secte, de déployer une bannière, acceptée à la fois par le Latin, le Grec, l'Allemand, le Slave, c'est-à-dire par l'humanité même?

Ainsi se retrouve en terminant, la question par laquelle j'ai commencé : Qu'est-ce qu'une religion? Conformément à tout ce qui précède, je réponds : c'est l'idéal vers lequel tend une nation et qu'elle réalise de plus en plus dans ses institutions civiles; c'est la substance dont vivent les générations diverses d'une même race d'hommes. Un peuple qui perdrait l'idée de Dieu, perdrait par là même tout idéal. Je ne m'explique pas sur quoi il pourrait continuer à orienter sa marche.

Il est plus difficile que l'on ne croit de

découvrir ce que l'on appelle l'athéisme ; il n'a pu se développer ni se réaliser sur aucune échelle sociale dans le passé.

Je crois qu'un peuple réellement athée, c'est-à-dire privé de toute relation avec la vie universelle, périrait par la famine morale, comme un peuple qui s'enfoncerait trop avant dans le désert y périrait de soif(1).

Toutefois, le monde ne fera plus de révolutions religieuses dans l'ancien sens du mot. Pourquoi cela? Il n'en a plus besoin. Chacun a conquis la liberté du vote intérieur dans la cité divine. A quoi bon désormais une émeute dans l'infini?

Après la réformation qui de chaque homme a fait un pape, l'idée de soumettre la conscience religieuse à une autorité extérieure, c'est-à-dire à un sacerdoce, ne peut

(1) On remarquait l'autre jour que les peuples sauvages d'Amérique meurent avec leurs fétiches, si, après avoir cessé de croire en eux, ils ne peuvent les remplacer par un idéal supérieur. Ceci est vrai de tous les peuples, et des policés encore plus que des sauvages.

plus émouvoir l'humanité. Voilà pourquoi aucun mouvement ne se produira plus parmi les hommes pour substituer à un clergé ancien un clergé nouveau.

Dans les pays catholiques, lorsqu'on cesse de croire, on ne cesse pas pour cela de regretter l'autorité qui pesait sur la conscience. Les plus affranchis croient longtemps que c'est une condition anormale que ce droit de chacun substitué au principe de l'ancienne autorité. Par la longue habitude d'une conscience en tutelle, on appelle désordre, la nécessité où chacun se trouve de se diriger lui-même dans le monde religieux et moral. Il arrive ainsi que la liberté de conscience n'est acceptée que comme un pis-aller. Les hommes qui ne croient plus attendent impatiemment qu'il se forme un nouveau système auquel ils soient contraints d'obéir et qui les débarrasse du fardeau de leur liberté; car ils la considèrent comme une transition entre deux autorités également indiscutables, celle du passé dont ils ne

veulent plus et celle de l'avenir qu'ils implorent.

Les enfants qui commencent à marcher croient aussi ne pouvoir se passer de la lisière. Ils la regrettent, ils la redemandent en pleurant. Vous la leur refusez; peu à peu ils apprennent à se tenir debout.

Vous voulez bien, dites-vous, accepter d'être libres, jusqu'au moment où le vrai système d'autorité religieuse sera découvert. Chacun alors, ajoutez-vous, sera tenu de soumettre sa conscience à cette sublime orthodoxie. C'est-à-dire apparemment qu'après s'être affranchi du catholicisme, on tient en réserve les tenailles et les bûchers pour le moment où sera découvert le catholicisme nouveau. Vaine illusion d'un souvenir! Vous êtes libres et le resterez, malgré vous. Nul ne pourra vous remplacer désormais dans le gouvernement de votre conscience. Vous êtes responsables, vous redemandez vos chaînes? Elles sont rompues.

O le curieux spectacle que tant d'esprits

étonnés de n'être plus en esclavage! Ils se retournent, ils voudraient au moins emporter leurs fers pour s'en accommoder à la prochaine occasion. Mais non! La liberté intérieure a été proclamée jusqu'au fond des abîmes! Les esprits sont libres ; ils redemandent d'être remis en tutelle, ils ne l'obtiendront pas.

Certes, il t'était commode d'avoir une autorité qui pensait, priait pour toi. Déjà tu voudrais t'en reformer une autre pour lui donner en dépôt ta pensée, ta conscience; va! nul ici-bas, que toi-même, n'aura plus la responsabilité de ton cœur. Porte-le jusqu'au bout sans fléchir.

Après dix-huit cents ans de servage, voilà l'homme bien embarrassé de se trouver roi absolu du monde spirituel. Déjà, il songe à abdiquer et à prendre la tonsure. C'est en vain! Il est forcé d'être libre. Enchaîné sur le trône des esprits, il est contraint de régner.

On demande ce que c'est que le socia-

lisme. D'après les principes établis plus haut, je crois pouvoir le dire. Tous les peuples l'ont connu. Le socialisme est une religion qui s'incarne dans les institutions civiles et politiques.

Quand le dogme de Brahma s'est réalisé par les castes dans les institutions civiles, c'était le socialisme indien;

Quand le dogme de Jéhova s'est réalisé par l'abolition des castes dans les institutions de Moïse, c'était le socialisme hébraïque;

Quand les plébéiens osèrent demander de participer à la religion des nobles, et d'avoir en conséquence le droit de former comme eux des mariages et des familles légitimes, ce fut le scandale de l'antiquité romaine, et le premier pas fait dans le socialisme païen.

Quand le dogme du Coran s'est réalisé par l'égalité radicale dans les institutions civiles des Arabes, c'était le socialisme mahométan.

Quand le dogme de l'Eglise romaine s'est

réalisé dans les institutions par le servage, par la féodalité, par la monarchie de droit divin, par l'absolutisme, par l'inquisition civile et politique, c'était le socialisme catholique.

Aujourd'hui, le christianisme universel tend à se réaliser par la liberté, par l'égalité, par la fraternité, par la sanctification du travail, dans les institutions civiles; c'est ce qui s'appelle le socialisme de l'humanité moderne.

Il y a des religions qui, dès leur apparition, se sont incarnées dans les institutions, par exemple le Coran. Toutes ses conséquences sociales ont été immédiatement réalisées chez les Arabes. Le socialisme mahométan a été contemporain de Mahomet.

Il y a des religions, au contraire, dont l'idéal reste longtemps suspendu dans les cieux avant de pénétrer les choses humaines; témoin le christianisme. Pendant dix-huit cents ans on l'a considéré comme un idéal étranger à la terre.

Quand un idéal religieux se précipite du haut des dogmes dans les faits sociaux, aucune puissance de la terre ne peut empêcher son travail de s'accomplir.

Voyez dans le centre du globe ce minéral se former d'après la loi géométrique du polyèdre. Qui lui a enseigné cette loi dans les ténèbres? Qui la lui a révélée? Pourtant il la suit aveuglément; et non seulement il y obéit, mais aucune puissance au monde n'est capable de l'en distraire un moment. Que pourraient tous les rois absolus pour empêcher cette loi de cristallisation de s'accomplir dans un coin quelconque de la nature? De même qui sera assez fort pour empêcher la société moderne de s'ordonner sur le plan de son idéal religieux?

Voilà pourquoi on voit la démocratie grandir par ses échecs autant que par ses victoires, par ses fautes autant que par ses combinaisons les meilleures : elle ne réussirait pas à se détruire quand même elle y

serait tout occupée. L'homme ne peut plus rien à une telle œuvre pour la contrarier.

Les défaillances, les craintes, les exaltations, les fautes, les haines, les sympathies, les menaces, les bons et les mauvais calculs, tout cela est secondaire; quand les choses sont arrivées à ce point que le principe d'une religion commence à se répandre dans les faits, ou seulement quand ces questions sont posées, tout est décidé. Il n'y a plus lieu ni de craindre ni d'espérer. Ce que vous craignez et ce que vous espérez, tenez-le déjà pour accompli; il l'est en effet!

S'il est vrai que quelques uns en soient arrivés là de croire que l'invasion de la France empêcherait la transformation qu'ils craignent, je veux leur montrer en un mot qu'ils sont aussi insensés que criminels. Il y eut aussi des Romains qui se prirent à espérer dans les Goths, les Vandales, pour sauver le vieux monde. Ceux-ci arrivèrent; pas une pierre ne resta debout.

De même il est certain que si l'invasion russe, suspendue sur l'Occident, finissait par s'y précipiter et se consommer, pas une pierre de la société actuelle ne survivrait.

L'invasion de la France, c'est la disparition du système des nationalités. Celles-ci retranchées de l'humanité actuelle, qui peut dire ce qui en resterait? Otez la patrie, je vois disparaître la famille, et avec elle, jusqu'au dernier vestige du droit sur lequel le monde a vécu jusqu'ici. Le vainqueur disparaîtrait bientôt lui-même dans l'énormité de sa victoire.

Jusqu'à ce jour, ces deux idées, patrie, famille, ont été corrélatives; la première n'a jamais disparu que la seconde n'ait été atteinte.

L'esclave, qui n'a plus de patrie, n'a plus de famille.

O blasphème! Faut-il que ma plume écrive ces mots! Si l'anéantissement de la patrie française pouvait se consommer

jamais, tout serait englouti dans cette mort. Ce seraient vraiment alors les funérailles d'Achille; l'ancien monde tout entier serait immolé sur ce tombeau !

FIN.

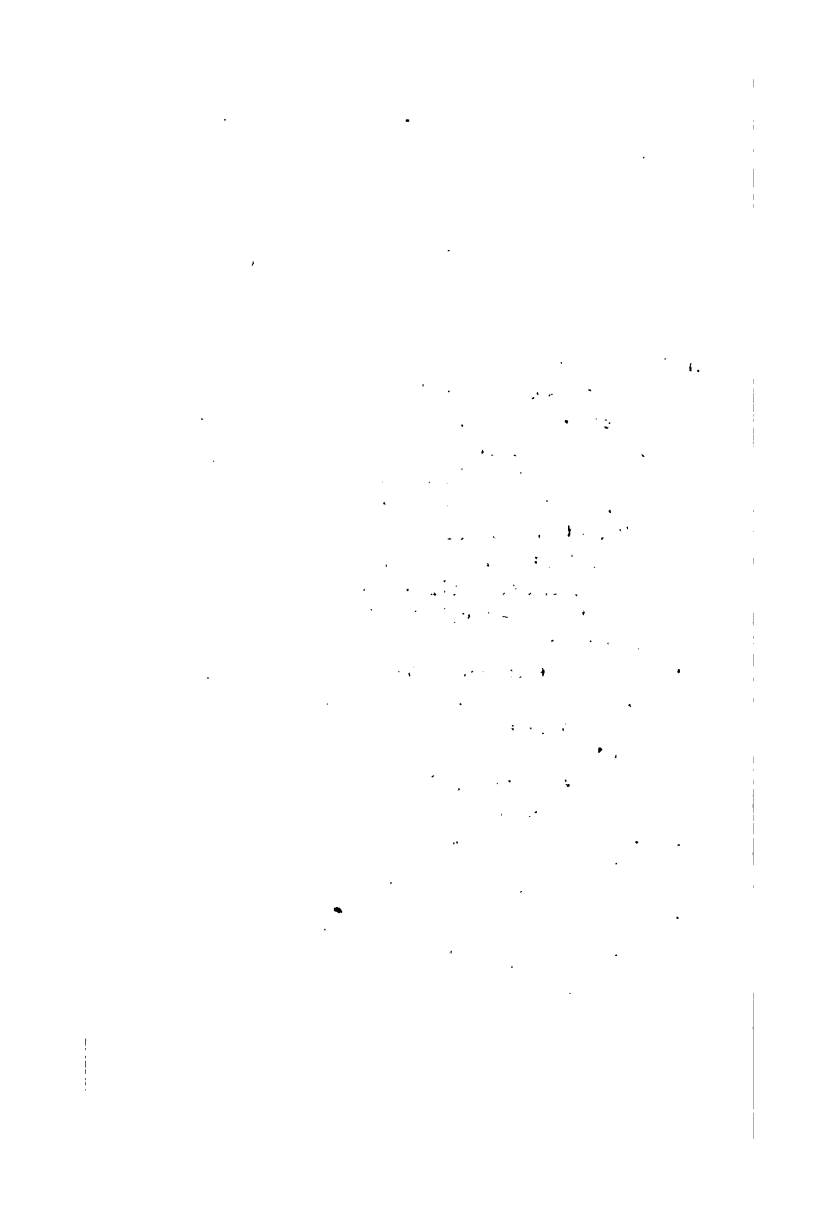

TABLE.

Pages

I. Une cause de servitude volontaire. 5
II. L'expérience 20
III. Problème social et religieux. 37
IV. Illusions. 54
V. Les religions d'État. 71
VI. Quelle doit être la politique du catholicisme ? 88
VII. Que peut être la liberté pour le catholicisme ? 93
VIII. Vérité de la situation. 100
IX. L'État et l'individu. 113
X. Que faut-il faire pour vaincre la démocratie ? 119
XI. De l'autorité. — A qui appartient le droit d'enseigner ? 127
XII. Du domaine ecclésiastique et du domaine civil. 136
XIII. Catholicisme et protestantisme dans l'enseignement 144
XVI. Quelle est la raison d'être de l'enseignement laïque ? 156
XV. Qu'il faut élever un sauveur. 184
XVI. La liberté 192
XVII. Qu'était-ce que l'université ? 202
XVII. Solution. 210
XIX. De la direction morale de l'Europe. . . . 233
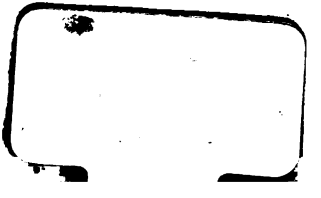
60613074